

Survenue le 30 août 1965, la catastrophe de Mattmark représente le plus gros accident industriel de l'histoire de la Suisse. Par la diversité d'origine des victimes cet événement acquiert une dimension internationale. Il suscite en Suisse et en Europe un débat sur les conditions sociales des migrations économiques et sur les conditions d'exercice professionnel des migrants.

Nous nous sommes interrogés ici sur les grands thèmes liés à cette tragédie qui a entraîné la mort de 88 travailleurs. Premièrement, nos réflexions ont été liées au concept de mémoire avec l'objectif de vérifier si cette catastrophe représente véritablement un héritage historique. Deuxièmement, nous avons analysé à travers des entretiens avec les survivants et les familles des victimes quelles ont été leurs stratégies de survie et comment est-il possible de construire une mémoire collective et individuelle dans ce contexte. Troisièmement, la catastrophe a eu comme conséquence la naissance de plusieurs sentiments de solidarité – d'urgence, religieuse, émotionnelle – et la constitution d'une fondation pour prendre en charge les victimes, un fait unique à l'époque. Finalement, la catastrophe de Mattmark a aussi remis en question l'image-même de la Suisse et, à cet égard, est devenue un symbole des controverses politiques de l'époque.

Sandro Cattacin est spécialiste de l'histoire migratoire et des politiques sociales suisses.

Toni Ricciardi est historien de la migration et spécialisé dans l'histoire de la migration italienne en Suisse et des relations migratoires entre l'Italie et la Suisse.

Titulaire d'un Master en sociologie, Irina Radu travaille dans les domaines de la migration, de la santé et de la sociologie visuelle.

Avec les contributions des étudiant(e)s du Master en sociologie:
Yasmine Ahamed, Caroline Deniel, Dan Orsholits, Steffanie Perez,
Elena Rocco, Julien Ruey, Katleen Ryser, Cynthia Soares et Karen Viadest.

Sociograph n°21

Sociological research studies

La catastrophe de Mattmark Aspects sociologiques

Edité par Sandro Cattacin, Toni Ricciardi et Irina Radu



Aspects sociologiques de la catastrophe de Mattmark – Cattacin, Ricciardi et Radu (éds)

**LA CATASTROPHE
DE MATTMARK
ASPECTS SOCIOLOGIQUES**

**Edité par
Sandro Cattacin, Toni Ricciardi et Irina Radu**

Sociograph n°21

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	7
INTRODUCTION	9
QUE RESTE-T-IL DE LA CATASTROPHE DE MATTMARK ? LA QUESTION DE LA MÉMOIRE	11
INTRODUCTION	11
RETOUR SUR L'ANALYSE DE PRESSE : L'EFFERVESCENCE AUTOUR DE MATTMARK	12
MISE EN CONTEXTE : APERÇU DE LA SITUATION EN SUISSE AVANT LA CATASTROPHE	13
PEUT-ON PARLER D'UN HÉRITAGE DE MATTMARK ?	18
L'OUBLI	20
CONCLUSION	23
BIBLIOGRAPHIE	25
LA CATASTROPHE DE MATTMARK ET LES STRATÉGIES DE SURVIE ANALYSE D'ENTRETIENS	27
INTRODUCTION	27
Méthode	28
LA RATIONALISATION COMME JUSTIFICATION	29
Les survivants	29
Les familles de victimes	32
LES STRATÉGIES DE SURVIE	34
Les survivants	36
Les familles de victimes	38
CONCLUSION	44

Contexte: Atelier du Master en sociologie

Période: 2014-2015

Citation conseillée: Cattacin Sandro, Toni Ricciardi et Irina Radu (éds) (2015). *La catastrophe de Mattmark. Aspects sociologiques*. Genève: Université de Genève (Sociograph - Sociological Research Studies, 21).

ISBN: 978-2-940386-29-1

Publication sur Internet: www.unige.ch/sciences-societe/socio/sociograph

BIBLIOGRAPHIE	45
ENTRETIENS	45
SOUTIEN ET SOLIDARITÉ AUTOUR DE LA CATASTROPHE DE MATTMARK	47
INTRODUCTION	47
LA NAISSANCE DE LA SOLIDARITE EMOTIONNELLE	49
LES MOUVEMENTS SUSCITES	55
LA SOLIDARITE DE L'URGENCE	60
LA SOLIDARITE RELIGIEUSE	61
CONCLUSION	64
BIBLIOGRAPHIE	66
LA FONDATION SUISSE DE MATTMARK. ANALYSE EXPLORATOIRE DES ARCHIVES	67
INTRODUCTION	67
LA FONDATION SUISSE DE MATTMARK	67
Constitution de la Fondation	67
Financement de la Fondation	70
Fin de la Fondation	70
LES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES VICTIMES	71
Âge	71
Familles, enfants	72
Emplois	74
Salaires	74
Emplois	76
SITUATION ECONOMIQUE DES FAMILLES DES VICTIMES EN 1966	77
TRANSFERTS D'ARGENT POUR L'AIDE AUX FAMILLES DES VICTIMES	81
Aides Financières autres que la Fondation Mattmark	81
Entreprises	82
SUVA	83
L'AVS	84
Assurance Vie	85
Presse Italienne	85

Gouvernement Italien	85
Rentes résiduelles	86
Bilan des sommes agrégées	86
AIDES FINANCIERES DE LA FONDATION MATTMARK	87
Donateurs principaux	88
Dons aux familles pour Noël 1965 et 1966	90
Carnets d'épargne	91
Aides semestrielles	91
Aides semestrielles prolongées	92
Aides exceptionnelles	92
LES BOURSES D'ETUDES	93
De 1967-68 à 1970-71	94
De 1971-72 à 1974-75	95
De 1975-76 à 1979-80	96
De 1980-81 à 1987-88	97
Remarques conclusives	98
HISTOIRES PARTICULIERES	99
CONCLUSION	101
ANNEXES	103
BIBLIOGRAPHIE	104
L'ANTI-COMMUNISME SUISSE ET MATTMARK. UNE RELATION EN MIROIR	105
INTRODUCTION	105
IMMIGRATION, (ANTI)-COMMUNISME ET LA CATASTROPHE DE MATTMARK	106
La neutralité suisse, une ambivalence permanente	106
ECONOMIE SUISSE ET POLITIQUES MIGRATOIRES	110
« Prudence est mère de sureté »	110
La migration comme enjeu politique	112
RELATIONS INDUSTRIELLES « PACIFIEES »	115
La paix du travail comme nouvelle valeur identitaire helvétique	115
Main d'œuvre étrangère et organisations collectives de travail	117
LES PROCES, L'OPINION PUBLIQUE ITALIENNE ET LES RELATIONS DIPLOMATIQUES	120

Début de détente et intérêt humanitaire	120
DE LA PEUR DU COMMUNISME A CELLE DES “CRYPTOCOMMUNISTES”	122
ECONOMIE ET MIGRATION	125
MATTMARK, NOUVEAU SYMBOLE DE LA LUTTE ?	126
Mattmark comme moment de rassemblement	127
Les enjeux diplomatiques	129
CONCLUSION	132
BIBLIOGRAPHIE	133

AVANT-PROPOS

Ce document est issu de l'Atelier de recherche en sociologie de l'année 2014-2015, dédié à l'analyse de la catastrophe de Mattmark. Les étudiantes et les étudiants ont réalisé, dans ce cadre, divers travaux: une analyse de la presse, présentée dans le *Sociograph* numéro 20 et ayant pour titre « La catastrophe de Mattmark dans la presse. Analyse de la presse écrite », et une analyse des grands thèmes liés à la catastrophe, présentée dans ce numéro.

INTRODUCTION

Comme déjà vu dans le précédent *Sociograph*, dédié à l'étude de divers journaux et de leur traitement du sujet du barrage de Mattmark, la catastrophe de Mattmark du 30 Août 1965 représente le plus gros accident industriel de l'histoire de la Suisse. Par la diversité d'origine des victimes cet événement acquiert une dimension internationale. Il suscite en Suisse et en Europe un débat sur les conditions sociales des migrations économiques et sur les conditions d'exercice professionnel des migrants.

Nous nous sommes interrogés ici sur les grands thèmes liés à cette tragédie qui a entraîné la mort de 88 travailleurs. Premièrement, nos réflexions ont été liées au concept de mémoire avec l'objectif de vérifier si cette catastrophe représente véritablement un héritage historique. Deuxièmement, nous avons analysé à travers des entretiens avec les survivants et les familles des victimes quelles ont été leurs stratégies de survie et comment est-il possible de construire une mémoire collective et individuelle dans ce contexte. Troisièmement, la catastrophe a eu comme conséquence la naissance de plusieurs sentiments de solidarité – d'urgence, religieuse, émotionnelle – et la constitution d'une fondation pour prendre en charge les victimes, un fait unique à l'époque. Finalement, la catastrophe de Mattmark a aussi remis en question l'image-même de la Suisse et, à cet égard, est devenue un symbole des controverses politiques de l'époque.

Tous ces thèmes sont abordés et analysés dans les chapitres qui suivent.

QUE RESTE-T-IL DE LA CATASTROPHE DE MATTMARK ? LA QUESTION DE LA MÉMOIRE

par *Cynthia Loureiro Soares*

INTRODUCTION

Suite à l'analyse de presse faite concernant la catastrophe de Mattmark, nous avons pu constater l'effervescence qu'il y a eu autour de celle-ci. Prônant la catastrophe naturelle et l'imprévisibilité de l'événement ou la culpabilité des entrepreneurs et les choix hasardeux ayant mis en danger la vie des ouvriers, la presse suisse reprendra massivement cette catastrophe qui fera couler beaucoup d'encre durant des semaines, voire des mois, jusqu'à la fin du procès, en octobre 1972, soit sept ans après la catastrophe. Cette analyse de presse nous a permis de mesurer le poids qu'a eu la catastrophe de Mattmark sur son époque en Suisse.

Toutefois, il nous est apparu, depuis que nous travaillons sur cet événement, que 50 ans plus tard, Mattmark n'a pas beaucoup marqué les mémoires ; de « *catastrophe nationale* », il est passé au rang des événements que l'histoire ne garde pas dans sa mémoire collective.

Cependant, bien qu'il nous semble y avoir une forme d'oubli de la part de la population suisse, nous nous demandons si toutefois Mattmark n'a pas permis de tirer des leçons, quant à l'immigration ou encore à la sécurité du travail, afin de ne pas revivre un « *deuil national* » de ce type.

Il s'agira donc dans ce travail de revenir sur l'analyse de la presse suisse pour rendre compte de l'importance que la catastrophe a prise pour ses contemporains. Ensuite, il nous faudra questionner l'évolution de l'immigration en Suisse et de la sécurité du travail afin de tenter de répondre à la question « *Peut-on parler d'un héritage de la catastrophe de Mattmark ?* »

RETOUR SUR L'ANALYSE DE PRESSE : L'EFFERVESCENCE AUTOUR DE MATTMARK

Nous partons aujourd'hui du constat du peu de connaissances de ce qu'il s'est passé à Mattmark ce 31 août 1965 sur le chantier du barrage. Toutefois, l'analyse de la presse suisse et étrangère¹, depuis le milieu des années 50 jusqu'au deuxième procès de Mattmark en octobre 1972, nous montre à quel point Mattmark a marqué son époque. En effet, la catastrophe de Mattmark a fait couler beaucoup d'encre et sera massivement couverte par la presse et cela durant plusieurs mois suivant la catastrophe et de manière très fréquente. L'affaire se retrouve à la une de tous les journaux durant plusieurs jours et ce au-delà des frontières du Valais : la presse suisse entière semble alors s'être emparée de l'affaire et la question est partout la même : que s'est-il réellement passé sur ce chantier ?

Après l'annonce de la catastrophe, la majorité de ces quotidiens ont alors mandaté des envoyés spéciaux sur place pour faire état des premiers bilans de la catastrophe : combien de victimes, de blessés et de rescapés ; comment avance les fouilles ; donner les premières impressions et émotions des rescapés ; faire état des premiers actes de solidarité qui s'organisent très vite auprès des familles des victimes et surtout, essayer de comprendre ce qu'il

¹ Pour l'analyse de la presse concernant la catastrophe de Mattmark, voir Cattacin Sandro, Toni Ricciardi et Irina Radu (éds) (2015). *La catastrophe de Mattmark dans la presse. Analyse de la presse écrite*. Genève: Université de Genève (Sociograph - Sociological Research Studies, 20).

s'est réellement passé sur ce chantier : à qui la faute ? À l'homme ou à la nature ?

Très vite, chacun prend alors position et chacun mène sa petite enquête : on interviewe des experts, des géologues pour prouver que l'effondrement du glacier était tout à fait prévisible et par conséquent que c'est la faute de l'Homme, des entrepreneurs connaissant les risques du lieu et n'ayant pas pris les mesures nécessaires pour éviter ces 88 morts. Dans l'autre camp, on tente également à coup de témoignages d'experts de prouver que tout cela était tout à fait imprévisible. Cette question reviendra de plus belle dans la presse suisse lors du procès de Mattmark, 7 ans plus tard, qui répondra enfin à la question de la culpabilité.

Cette analyse de presse nous permet de mesurer le poids qu'a eu la catastrophe de Mattmark sur son époque, toute l'émotion qu'elle a suscitée, notamment avec la Chaîne du bonheur et la solidarité pour les familles des victimes, qui a permis de récolter beaucoup d'argent, l'intérêt pour comprendre ce qui s'est réellement passé sur ce chantier, les prises de positions quant à la question de la culpabilité. Ces différents éléments nous montrent combien Mattmark a suscité de l'intérêt, de la curiosité et a reçu une couverture médiatique très importante durant quelques mois.

MISE EN CONTEXTE : APERÇU DE LA SITUATION EN SUISSE AVANT LA CATASTROPHE

Avant de tenter d'apporter une explication à « cet oubli » de la catastrophe de Mattmark et d'identifier un possible héritage qu'elle aurait laissé derrière elle, il nous faut d'abord comprendre à quoi ressemblait la Suisse avant 1965. Nous nous intéresserons ici à deux problématiques qui sont au centre de ce qui se jouait alors à Mattmark : il s'agit de la question de l'industrialisation et celle de l'immigration.

La migration en Suisse est particulièrement importante dans l'histoire du pays. En effet, sans la migration nette, la population

suisse serait soustraite de 1,83 millions de sa population (Piguet 2005 : 37).

Entre 1949 et dans les années 60, des recensements de ces immigrés sont faits, bien qu'il soit difficile de rendre compte de la réalité de la migration en Suisse dans ces années-là, car seuls les travailleurs ont été recensés et non leur famille. Toutefois, le recensement fédéral fait en 1950 démontre la présence de quatre groupes principaux de nationalités d'immigrés présents sur le territoire suisse : les Allemands, les Français, les Autrichiens et les Italiens. Ces derniers sont majoritaires et représentent, en 1960, près de 60% de la population étrangère totale (Piguet 2005: 49).

Ces travailleurs étrangers arrivent en Suisse à la demande des employeurs, sous l'effet des conjonctures économiques. Après la seconde guerre mondiale, une crainte gagne la Suisse : la crise économique. Afin d'éviter des taux de chômage trop importants, il s'agit donc de régler les flux d'arrivées de travailleurs étrangers. C'est de cette manière que la Suisse régule alors la part des immigrés sur son territoire (Cerutti 2005 : 89). Cependant, suite à la guerre, il se passa l'effet inverse de ce que chacun attendait : au lieu d'une crise, l'économie fut florissante et un besoin de main d'œuvre se fit alors ressentir pour « alimenter le marché du travail domestique fortement sollicité par une croissance économique soutenue » (Chambovey 1995 : 359), nationale et internationale, « liée la reconstruction européenne puis, après un bref ralentissement, à la croissance économique des années 1950 » (Piguet 2009 : 15).

Pour répondre à ce besoin de main-d'œuvre, les Suisses font alors appel aux travailleurs étrangers ; plus précisément des Allemands, des Autrichiens et des Italiens. Cette main-d'œuvre intervenait seulement pour les besoins de l'économie, « on considérait à l'époque qu'il s'agissait de migrations à finalité exclusivement économique, caractérisées par un haut taux de rotation modulé selon les cycles conjoncturels » (Chambovey 1995 : 359). Il s'agit alors ici, dans ces années 50-60 en Suisse, d'une politique de migration de rotation : on « tourne » les travailleurs, il n'y a pas de

volonté de voir une migration s'intégrer dans la société suisse. Mais un problème se pose alors : les Autrichiens et les Allemands des régions limitrophes à la Suisse, régions d'où viennent d'habitude ces travailleurs, feront partie, après la guerre, de la zone d'occupation française. Les autorités militaires françaises ne donneront pas l'autorisation de cette immigration allemande et autrichienne, « considérant comme dommageable à la reconstruction de ces régions éprouvées par la guerre » (Piguet 2009 : 15). C'est ce qui expliquera le recours massif, dès 1946, à la main d'œuvre italienne (Cerutti 2005 : 91). Ce qui représente également un avantage d'après l'Office fédéral de l'industrie, des arts et des métiers : les Italiens étant très proches de leur pays d'origine, ils auront moins tendance à chercher à s'installer durablement en Suisse (Piguet 2009 : 19).

L'intérêt de la Suisse pour cette main-d'œuvre est qu'elle répond à des besoins précis à un moment donné et qu'il ne s'agit donc pas ici de faire venir des familles italiennes qui s'installeront durablement en Suisse ; « les autorisations de séjour étaient strictement limitées dans le temps et révocables » (Chambovey 1995 : 359). Ces travailleurs ne sont que des travailleurs saisonniers, que l'on ne souhaite pas voir s'intégrer dans le pays. Il faut toutefois faire avec un accroissement constant des immigrés italiens, suite aux demandes des employeurs suisses. Ainsi, pour éviter la « prolifération » d'établissement en Suisse de familles italiennes, un accord sera signé entre Berne et Rome le 2 juin 1948. Pour maintenir la carte du travail saisonnier (en effet, il ne faut pas prendre le risque de se retrouver avec un fort taux de chômage si la conjoncture changeait), cet accord représentera un durcissement des conditions permettant l'obtention d'un permis de séjour, par l'augmentation des délais de séjour en Suisse pour obtenir un permis d'établissement : on passe de 5 ans à 10 ans (Cerutti 2005 : 92).

D'une autre part, face à la montée du communisme en Italie, la Suisse craint l'arrivée de militants communistes sur son territoire : on assiste alors à un fort contrôle des syndicats et des travailleurs italiens pour éviter tout débordement communiste. En 1955, une vingtaine de travailleurs italiens (Membres de la Fédération de

langue italienne du parti du travail) seront expulsés à cause de leurs appartenances politiques. Une véritable psychose, dans ce contexte de guerre froide, survient alors : le conseiller fédéral Chaudet, qui est le chef du département militaire, craint « un espionnage militaire en faveur de l'Union soviétique » (Cerutti 2005 : 95). Paradoxalement, la peur du communisme en Suisse amène certains responsables à ouvrir les portes du pays à un plus grand nombre de travailleurs italiens. Ce comportement contradictoire vise à éviter une crise sociale en Italie qui conduirait à la victoire du parti communiste italien : il s'agit ici de calmer les ardeurs en Italie et d'éviter le soutien massif aux communistes (Cerutti 2005 : 96), « pour ne pas risquer que le communisme ne prenne pied sur notre longue frontière du sud »².

On peut voir ainsi, bien que l'on aille chercher la main-d'œuvre en Italie pour répondre à la bonne conjoncture économique en Suisse, qu'il n'y a aucunement la volonté de voir ces travailleurs s'intégrer et s'installer durablement en Suisse. En imposant des missions de type saisonnier, en durcissant les conditions d'obtention du permis de séjour et en rendant difficiles les regroupements familiaux, la Suisse marque le pouvoir qu'elle a sur cette migration, qui n'est que temporaire, qu'elle utilise lorsque le besoin s'y présente mais il n'y a aucune volonté d'assimilation de ces travailleurs italiens.

En mars 1961, suite à cet important afflux de travailleurs italiens en Suisse, le gouvernement italien demande à la Suisse des négociations afin de réviser les accords de 1948. En effet, le gouvernement italien y trouve finalement son compte face à cette importante main-d'œuvre qui quitte le pays pour la Suisse : face à une situation économique peu stable et à un taux de chômage important, il est de l'intérêt de l'Italie à maintenir cette immigration vers la Suisse, afin de soulager sa propre situation de travail. Ils demandent ainsi l'assouplissement des conditions d'obtention de permis

●
² Max Petitpierre, chef du département politique fédéral, cité in : Piguet 2009 : 15.

de séjour, facilitation au regroupement familial et accès à la sécurité sociale. Ces négociations seront longues mais inévitables, étant donné l'écrasante majorité des Italiens parmi la population étrangère (Piguet 2009 : 23). La Suisse ayant peur que l'économie tourne et qu'on se retrouve dans une situation de chômage élevé, elle maintient sa volonté de ne pas voir ces groupes de travailleurs s'installer durablement.

Les négociations sont difficiles et s'interrompent à plusieurs reprises « à cause des fortes divergences entre les deux pays et l'Italie fait planer la menace d'une dénonciation de l'accord de 1948 qui priverait la Suisse d'une main-d'œuvre indispensable » (Piguet 2009 : 23).

Par crainte de perdre ces précieux travailleurs italiens et de devoir se tourner vers d'autres pays d'Europe pour recruter cette main d'œuvre qui, d'après le département de justice et police a des « conceptions et [des] traditions politiques, sociales, culturelles et aussi religieuses [...] fondamentalement différentes des nôtres, [ce qui] rend plus difficile [son] adaptation à nos conditions de vie et de travail et augmente les risques de conflit avec la population indigène »³, la Suisse accordera, dans un premier temps en 1962, quelques assouplissements quant au permis de séjour des travailleurs : ces derniers pourront voir leur famille les rejoindre après deux ans de séjour en Suisse.

Ces longues négociations aboutiront finalement, le 10 août 1964 à un accord signé à Rome, facilitant la vie en Suisse des Italiens. La Suisse change alors de politique de migration : d'une politique de rotation, la Suisse s'ouvre à une politique d'intégration. Les travailleurs à l'année pourront faire venir leur famille en Suisse après seulement 18 mois de travail (contre 36 mois avant cet accord) et les travailleurs saisonniers devront répondre de 45 mois de travail au cours de 5 années consécutives pour obtenir leur permis de séjour et pouvoir ainsi regrouper leur famille. De plus, on

●
³ Circulaire du Département de justice et police, in : Piguet 2009 : 23.

leur accordera également des droits de sécurité sociale semblable aux Suisses (Cerutti 2005 : 112).

PEUT-ON PARLER D'UN HÉRITAGE DE MATTMARK ?

Il est question ici de se demander si, suite à la mort de ces 88 ouvriers, majoritairement issus de l'immigration italienne, des initiatives ont été prises, des changements ont été opérés, concernant la sécurité au travail notamment, afin que, plus jamais, la Suisse n'ait à revivre un accident de cette ampleur sur un chantier.

Alors, peut-on parler d'un héritage de la catastrophe de Mattmark dans la sécurité au travail ? Selon un rapport de l'Unia sur Mattmark, la catastrophe n'aurait pas apporté de changements majeurs dans la sécurité au travail. La Suva semble en effet avoir été sourde aux réclamations faites par la FOBB (la fédération ouvrière du bois et du bâtiment) en août 1972, puisque « l'institution [la Suva] rejetait toute critique et ne considérait pas comme nécessaire un renforcement des mesures de prévention des accidents sur les chantiers de haute montagne » (Unia 2005 : 28).

Considérons le résultat du procès, l'acquittement des entrepreneurs d'Electro-Watt, ce qui par conséquent suppose effectivement le caractère imprévisible de l'accident et la culpabilité des forces de la nature. Cette posture ne devrait effectivement pas engendrer une révision des mesures de prévention des accidents sur les chantiers de haute montagne. Malgré un acharnement et de nouvelles exigences faites à la SUVA (« intégration de la sécurité au travail dès le lancement d'un projet, renforcement des consignes de sécurité et enfin, augmentation du nombre d'inspecteurs de la Suva et par conséquent du nombre des contrôles »), la FOBB n'obtiendra pas plus qu'une « plus grande attention aux risques de catastrophes naturelles » de la part de la Suva, appuyé par le Conseil fédéral (Unia 2005 : 28).

Quant à l'immigration, il est question ici de se demander si cette catastrophe, ayant tué majoritairement des Italiens sous contrats

saisonniers en Suisse, a eu un impact sur les conventions en vigueur sur la migration et sur la vie de ces immigrés saisonniers, venus construire cette Suisse forte et industrialisée, au dépend de leur vie parfois, comme ce fut le cas à Mattmark.

Déjà au début des années 60, avant la catastrophe, une volonté de restreindre l'immigration fait son apparition. En effet, face à la « surchauffe de l'économie, la pression de l'Italie en vue d'un meilleur statut pour ses ressortissants et l'émergence d'un courant xénophobe dans l'opinion publique » (Piguet 2009 : 19), la solution de restreindre l'immigration est proposée comme solution pour ne pas effondrer le pays. Toutefois, rappelons-nous que le 10 août 1964, un accord fut signé à Rome et que la Suisse a alors changé de politique de migration : d'une politique de rotation, elle s'ouvre à une politique d'intégration. Un regroupement familial sera dorénavant possible après 18 mois de travail (contre 36 avant la signature de l'accord). De plus, les travailleurs saisonniers devront répondre de 45 mois de travail au cours de 5 années consécutives pour obtenir leur permis de séjour.

Il nous reste cette question, face à cette politique tantôt restrictive, tantôt plus ouverte et demandeuse de main d'œuvre étrangère : quelle tournure a pris les politiques d'immigration en Suisse suite à cette catastrophe, touchant principalement des travailleurs immigrés ?

Depuis le début des années 60, la Suisse est le théâtre d'une montée de la xénophobie, « qui s'exprime et se renforce par la création d'organisations et d'associations nationalistes luttant contre la politique du Gouvernement et pour un arrêt de l'immigration » (Piguet 2009 : 24). Toutefois, dès 1964, le pays voit au contraire augmenter de plus en plus sa proportion d'étrangers, à cause notamment du regroupement familial facilité (Piguet 2009 : 26). Apparaît alors le terme de « *l'überfremdung* de plus en plus utilisé pour exprimer un excès d'influence des étrangers sur la vie économique, intellectuelle et spirituelle du pays ». Avec ce terme issu de milieux profondément xénophobes, apparaît donc la toute première initiative « contre la pénétration étrangère », laissant de

plus en plus de marge de manœuvre et d'influences à ces groupes nationalistes (Piguet 2009 : 26). En effet, le 20 mai 1969, « une deuxième initiative populaire contre l'emprise étrangère [sera] déposée par un comité composé de membres du parti « Action nationale contre la pénétration étrangère », appuyée par 70 000 signatures », c'est la fameuse initiative Schwarzenbach (Piguet 2009 : 28). Cette initiative se présente comme particulièrement restrictive quant à l'immigration puisqu'elle réclame un taux inférieur à 10% d'immigrés par canton ainsi que l'impossibilité pour un citoyen suisse d'être licencié si des étrangers occupent le même poste que lui au sein de l'entreprise qui l'emploie (Piguet 2009 : 28). Cette initiative n'a pas recueilli suffisamment de voix pour être adoptée, toutefois « l'initiative Schwarzenbach a fait passer la Suisse près d'une crise politique majeure. Malgré son échec, elle constitue un tournant de la politique d'immigration car elle est responsable de l'adoption d'une « politique de plafonnement global » reposant sur des quotas d'admission annuels » (Piguet 2009 : 30).

Ainsi, l'histoire de l'immigration en Suisse dans les années suivant la catastrophe de Mattmark, loin d'avoir ému les Suisses quant à la problématique des travailleurs saisonniers et des difficultés rencontrées par ces derniers, nous montre que Mattmark n'a eu aucun effet sur les politiques d'immigration en Suisse. Ces politiques répondent principalement aux besoins économiques du pays, ainsi aux besoins ou non de main d'œuvre étrangère et aux craintes de la population « contre la pénétration étrangère » et l'effondrement de leur pays.

L'OUBLI

« Se souvenir de Mattmark, cela signifie aussi prendre conscience de l'importance que les migrations ont eu, et ont encore aujourd'hui pour la Suisse, notamment dans le secteur de la construction. En effet, ce sont les migrant/es qui ont construit et qui construisent toujours le pays [...] Il s'agit donc d'en tirer des leçons. Dès lors, Mattmark est aussi l'occasion de se pencher sur les questions de sécurité

au travail et de protection de la santé. [...] En effet, de nombreux travailleurs continuent de mourir sur les chantiers, et imposer des conditions de travaux décentes, même sur les grands ouvrages en construction ne va pas toujours de soi »⁴.

Au-delà des questions de mémoire collective et d'oubli, que nous ne développerons pas plus ici, nous proposons l'hypothèse que la catastrophe de Mattmark se range dans la catégorie des risques tacites que les ouvriers, les entrepreneurs, et la société de manière générale, sont d'accord de prendre face à des constructions de cette envergure et dans des conditions parfois difficiles, au nom de l'innovation et du progrès, dans ce contexte des trente glorieuses et d'industrialisation d'après seconde guerre mondiale. En effet, comme le propose François Ewald, philosophe français spécialisé dans la politique du risque, la fin du XIXe siècle voit la notion de sécurité et d'accident passé du paradigme de responsabilité :

« Elle est basée sur le principe que « nul ne peut reporter sur un autre la charge de ce qui lui arrive [...] le principe de responsabilité convertit toute erreur en faute. Le principe de responsabilité s'appuie sur un mode de gestion de la causalité qui permet de penser une autorégulation des conduites et des activités [...] Le principe de responsabilité et sa sanction juridique visent à rendre l'homme prévoyant et prudent : prévoyant quant à l'incidence de la fortune, prudent quant à lui-même et aux conséquences de ses actions »⁵

au paradigme de solidarité qui « n'est pas à base de faute mais de risque ; son instrument principal n'est plus le droit mais l'assurance » (Ewald 1996 : 388).

Ce changement de paradigme se fera par l'introduction en 1898 de la notion de « risque professionnel », en partant du principe que

⁴ Unia 2005 : 7.

⁵ Ewald 1996 : 385-386.

« tout travail a ses risques ; les accidents sont la triste mais inévitable conséquence du travail même » (Edwald 1996 : 388). Ce changement de paradigme met l'accent non plus sur la responsabilité individuelle mais sur les risques que comporte le travail. Par exemple, la responsabilité d'un accident ne sera plus portée sur l'individu « accidenté » mais sur le chef d'entreprise :

« L'invention du risque professionnel, et du risque social, consiste à penser un principe d'imputation qui, libéré de la vieille dépendance à la nature, va trouver sa référence dans un rapport social [...] alors qu'un principe de responsabilité fondé sur une idée de cause implique une distribution sélective des charges, le risque professionnel, au contraire, est porteur de solidarité. Solidarité d'une part, du patron et de l'ouvrier dans le cadre de l'entreprise : le risque professionnel peut mettre fin à l'antagonisme du capital et du travail, que le droit de la responsabilité alimentait »⁶.

De cette façon, ce transfert de paradigme en ce qui concerne la sécurité engendre l'idée d'accepter le risque qui existe au travail et de faire du patron le responsable d'un accident qui arriverait à un de ses employés. On accepte tacitement le risque que comporte les travaux manuels, notamment en s'assurant qu'en cas d'accident l'ouvrier accidenté soit déchargé, sur le même principe qu'une assurance ; « c'est une banalité, une évidence, de rappeler qu'au cours du XXe siècle, le droit de la responsabilité s'est transformé, domaine par domaine, en un droit de l'indemnisation, à base à la fois de risque et d'assurance » (Edwald 1996 : 392). Ainsi, la catastrophe de Mattmark, étant encore dans ce paradigme de la solidarité qui s'est développé à la fin du XIXe siècle, se situe dans cette acceptation du risque que comporte un chantier de cette ampleur. Tristement, ce risque n'a pas payé pour les 88 victimes du glacier de l'Allalin, puisqu'un accident il y a eu. Nous avançons ici que si les victimes de Mattmark et la catastrophe de manière générale ne sont pas plus connues et reconnues aujourd'hui en Suisse, c'est parce qu'elles font parties de cette société d'industrialisation qui a

⁶ *Ibid.* : 389.

accepté les risques professionnels ; « le rêve sécuritaire du XXe siècle est lié à cette utopie d'une science capable de toujours mieux maîtriser les risques. Si l'on ne saurait parvenir à les éliminer (il n'y a jamais de risque zéro), ils auront été suffisamment réduits pour pouvoir être collectivement pris en charge : les accidents sont la part perdue, nécessaire quoique toujours plus marginalisée, du progrès scientifique et technique. Ce sont des risques spéciaux, anormaux, dont il convient de répartir la charge sur la collectivité » (Edwald 1996 : 393-394).

« L'histoire récente a connu des sociétés qui, avec le triomphe du modèle industriel, se sont voulu radicalement en mouvement, se sont donc pensées comme totalement vouées à la modernité, et ont fait idéologie de cela »⁷.

CONCLUSION

Bien qu'ayant fait couler beaucoup d'encre les jours et les semaines suivant l'événement ; ayant vu s'organiser autour des familles des victimes une grande chaîne de solidarité qui a permis de récolter beaucoup d'argent pour aider ces femmes veuves, ces enfants orphelins de père ; ayant créé la révolte parmi les milieux ouvriers outrés de voir les entrepreneurs acquittés suite à cet incident ayant fait 88 victimes, la catastrophe de Mattmark ne représente pas aujourd'hui un événement marquant de la mémoire collective suisse. Pour comprendre ceci, il nous faut reprendre le contexte dans lequel cette catastrophe s'est produite.

En effet, après la seconde guerre mondiale, l'Europe s'industrialise. La Suisse fait donc appel à de la main d'œuvre étrangère, principalement à cette époque, venant d'Italie. Ces ouvriers, appelés pour construire la Suisse moderne et répondre aux besoins d'énergie qu'une telle industrialisation demande, bénéficient alors de contrats saisonniers. Suite à ces arrivées massives d'étrangers,

⁷ Bourdin 2003 : 18.

un mouvement xénophobe éclot alors en Suisse. On a alors peur que ces étrangers s'installent durablement en Suisse, qu'ils fassent venir leur famille et fragilisent ainsi l'économie et la culture suisses. Le principe est clair ; la Suisse a besoin de mains d'œuvres étrangères pour se construire, mais ne souhaite pas voir cette main d'œuvre s'installer durablement en Suisse. De cette façon, nous pouvons imaginer que, bien que profondément émus par ce tragique accident, comme le démontre la chaîne de solidarité qui s'est organisée pour les familles des victimes, les Suisses, de manière générale, ne garderont pas forcément dans leur mémoire le souvenir de ces ouvriers saisonniers. D'autant plus que cette période des trente glorieuses est un appel à la magnificence, au progrès technique et au développement ; ainsi, les erreurs et les accidents arrivant sur les chantiers sont une entrave à la gloire de ce progrès, et de cette façon, on comprend qu'on préférerait ne pas les rappeler.

De plus, le changement de paradigme concernant la sécurité intervenant à la fin du XIXe siècle et passant de la responsabilité (individuelle, on parle alors d'erreur plutôt que d'accident) à la solidarité (où l'on ne parle plus d'erreur mais de risque) appuie l'idée que tout travail comporte des risques. Ainsi, la responsabilité d'un accident n'incombe plus à l'erreur individuelle de l'accidenté mais aux risques que comportent son métier, donc il en sera au chef d'entreprise de répondre de cet accident et d'indemniser son employé : on parle alors d'une assurance solidaire.

Ce changement de paradigme apporte avec lui l'accord tacite des risques professionnels que tout individu prend sur son lieu de travail. Nous pouvons imaginer que les ouvriers de Mattmark, avaient accepté le risque que comportait leur activité sur ce chantier et que les entrepreneurs avaient également accepté ce risque. Ainsi, malheureusement, Mattmark fait partie de ces accidents qui représentent « la part perdue, nécessaire quoique toujours plus marginalisée, du progrès scientifique et technique » (Bourdin 2003 : 18). De cette façon, nous pouvons imaginer que Mattmark, au-delà d'une simple tragédie, fait partie du côté obscur du déve-

loppement et du progrès ; une part sombre de l'histoire de l'industrialisation suisse, qu'on ne demande qu'à garder dans l'ombre, pour pouvoir mieux admirer le progrès.

BIBLIOGRAPHIE

- BOURDIN ALAIN (2003). « La modernité du risque », *Cahiers internationaux de sociologie* (114), p. 5-26.
- CAMBOVEY DIDIER (1995). « Politique à l'égard des étrangers et continuellement de l'immigration. L'exemple de la Suisse », *Population* (2), p. 357-384.
- CERUTTI MAURO (2005). « La politique migratoire de la Suisse 1945-1970 », in MAHNIG, H. et al. *Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948*. Zürich : Seismo, p. 89-134.
- EWALD FRANÇOIS (1981). « Formation de la notion d'accident du travail », *Sociologie du travail*, (23), p. 3-13.
- EWALD FRANÇOIS (1996). « Philosophie de la précaution », *L'année sociologique*, (46), p. 383-412.
- PIGUET ETIENNE (2005). « L'immigration en Suisse depuis 1948 – Contexte et conséquence des politiques d'immigration, d'intégration et d'asile » in MAHNIG, H. et al. *Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948*. Zürich : Seismo, p. 37-63.
- PIGUET ETIENNE (2009). *L'immigration en Suisse : soixante ans d'entrouverture*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- UNIA (2005). *Non dimentichiamo Mattmark. Mattmark nie vergessen. Ne jamais oublier Mattmark*. Bern : Unia.

LA CATASTROPHE DE MATTMARK ET LES STRATÉGIES DE SURVIE ANALYSE D'ENTRETIENS

par *Caroline Deniel* et *Stéphanie Perez*

INTRODUCTION

Dans son ouvrage « La mémoire collective », Maurice Halbwachs s'interroge sur les mécanismes qui permettent de construire une mémoire collective et individuelle (Halbwachs 1950). Il affirme que nous « faisons appel aux témoignages, pour fortifier ou infirmer, mais aussi pour compléter ce que nous savons d'un événement dont nous sommes déjà informés de quelque manière, alors que, cependant, bien des circonstances nous en demeurent obscures ». A partir d'un événement connu, nous pouvons nous souvenir nous-mêmes, mais nous avons également besoin des autres pour confirmer notre souvenir.

Nous avons choisi de tenter de comprendre les mécanismes mis en place par les survivants et leurs proches en termes de mémoire, d'identité et d'ambivalence ; notamment en ce qui concerne les questions d'indemnisation et de souffrance qui sont issues du traumatisme lié à la catastrophe de Mattmark. À propos de cet accident, la dispersion géographique des victimes rend la reconstruction d'un souvenir commun très difficile. Aussi, il semble pertinent aujourd'hui d'interroger les principaux intéressés à propos des événements qui ont ponctué les années suivant la catastrophe, comme le procès et sa sentence ou encore les indemnisations attribuées aux victimes. Ces éléments qui tentent peut-être de soulager les douleurs, de marquer une attention.

A la suite de la distance temporelle des cinquante ans nécessaire pour pouvoir parler d'un traumatisme, les survivants et les proches des victimes ont pu être questionnés sur leur vécu de la catastrophe. A partir d'un événement aussi difficile à vivre, et avec des

problématiques liées aux situations de chacun (d'un côté, les travailleurs immigrés saisonniers venus réaliser en terre étrangère un travail difficile et dangereux, de l'autre, les familles de ces travailleurs éloignées du lieu de l'accident), il nous a paru judicieux d'observer, derrière les discours, la part d'implicite, les émotions, les éléments non-dits.

Aussi, dans une première partie, nous tenterons de déterminer les processus de rationalisation qui émanent des discours des personnes interviewées par rapport au traumatisme de la catastrophe. Puis, dans une seconde partie, nous aborderons les stratégies de survie exprimées avec l'appui de l'analyse non verbale.

Méthode

Nous avons choisi d'analyser dix entretiens repérés comme les plus informatifs parmi les cinquante-huit entretiens filmés et enregistrés qui nous ont été proposés:

- quatre entretiens audio dont trois retranscrits ;
- six entretiens filmés.

Parmi ces entretiens, nous avons essayé d'équilibrer le nombre entre les survivants de la catastrophe et les familles de victimes, afin d'avoir une analyse plus complète sur le sujet, ce qui nous a amené à analyser :

- quatre entretiens de survivants dont une épouse ;
- six entretiens de familles de victimes, dont deux veuves, trois enfants et un frère.

Pour analyser les entretiens, nous avons choisi de catégoriser les discours en suivant la thématique de la grille d'entretien du chercheur qui les a réalisés : biographie, travail/vie, récit tragédie,

éviter possible de la catastrophe, après, histoires particulières/ressenti, indemnisations.

Il est à noter que la traduction de ces entretiens n'était pas aisée car les personnes interviewées sont âgées et « mangent » parfois leurs mots. De plus ces personnes étant originaires de la province de Belluno, elles ont un accent particulier, ce qui rajoute de la difficulté à la compréhension. Par manque de temps et de moyens, nous n'avons donc pas transcrit en français tous les entretiens dans leur entier, mais nous avons procédé par une prise de note en suivant les catégories énoncées.

Nous avons également été confrontées à la difficulté d'utiliser des données récoltées par un autre chercheur. Nous avons en effet repris des entretiens réalisés auprès d'Italiens ayant été touchés par Mattmark et nous n'avons participé aucunement ni à l'élaboration de la grille d'entretien, ni aux entretiens eux-mêmes. Nous n'avons donc pas pu approfondir certains thèmes comme si nous avions mené nous-même les entretiens.

LA RATIONALISATION COMME JUSTIFICATION

A travers une première analyse, nous avons pu déceler certains points communs à tous les entretiens, et suivant les thématiques de la grille d'entretiens.

Les survivants

Le discours des survivants est empreint d'ambivalence et de contradictions.

Ils considèrent tous le travail qu'ils ont effectué à Mattmark comme exemplaire bien qu'il soit difficile, avec de nombreuses heures journalières, « parfois douze heures par jour », avec du travail de nuit (« des tours de travail »), mais un travail bien rémunéré

avec de bonnes conditions de vie dans des baraques chauffées et confortables.

Le travail apparaît ici comme un bon équilibre entre investissement humain et gains sur cet investissement : le travail est difficile, mais les conditions de vie et le salaire compensent cette dureté. Cependant, lorsqu'ils sont questionnés au sujet d'un évitement possible de la catastrophe, les non-dits apparaissent par rapport au danger : « Tout le monde savait ». La peur n'est pas vraiment exprimée chez les ouvriers : « tout le monde savait, mais personne ne disait rien. ». La problématique de la position des baraques situées juste au-dessous du glacier est abordée, ainsi que la mise en cause de la construction d'une galerie sous-glaciaire, mais « personne ne s'attendait à ça ».

Dire cela alors que tout le monde savait, et que personne ne le disait ouvertement fait apparaître une première ambivalence dans le discours et les justifications. Le travail est un bon travail contre lequel il semble impossible de se révolter ou de manifester une quelconque inquiétude face à un danger menaçant pour tous. Cette part d'implicite dans ce travail à Mattmark suscite des questionnements quant à la place des ouvriers dans l'entreprise ainsi qu'à leur raisonnement à ce moment-là, en tant qu'individus et en tant que travailleurs. Est-ce leur condition précaire de travailleurs saisonniers ayant eu la chance de trouver un emploi dans l'« Eldorado » suisse qui les empêche de défier la hiérarchie? De même, est-ce que ne pas dire son inquiétude face au danger fait-il également partie d'une identité professionnelle qui veut que la peur soit complètement assumée dès lors que l'on choisit un métier à risque ?

Lorsque le glacier s'effondre, les expériences sont diverses, mais les survivants semblent bénéficier d'une grâce, d'un coup de chance du destin tant ils ont eu un sentiment d'impuissance face à l'énormité de « la glace tombée subitement, et le silence ensuite. ».

Apparaissent ensuite les traumatismes liés à la catastrophe : entre choc et sentiment d'impuissance. A ce sujet, les discours des

survivants sont empreints d'impuissance face à l'énormité de l'accident, et mentionnent la difficulté des efforts pour retrouver les corps ensevelis sous la neige, puis la générosité de la population locale et le grand sérieux du traitement post-catastrophe de la part des autorités locales, même s'il y a eu un « manque de contrôle avant ». Il paraît justifié de se demander s'il y aurait un lien entre ce sentiment d'impuissance face à la catastrophe, cette attitude de gratitude envers la solidarité exprimée après le drame et les non-dits face aux inquiétudes liées au danger du glacier avant la catastrophe. Est-ce que le fait de n'avoir rien dit par rapport au danger menaçant du glacier amplifie le choc de l'accident et le sentiment d'impuissance face à ce silence soudain, et renvoie les survivants à la culpabilité d'avoir eu plus de chance que leurs collègues ? Et cette impuissance trop forte, ce sentiment de culpabilité ne les met-il pas dans cette position de gratitude par rapport aux solidarités déployées par la suite (même si elles ont été importantes et généreuses) comme une possibilité de partager cette douleur et de soulager leur tourment ? La question restée sans réponse (la catastrophe aurait-elle pu être évitée ? c'est-à-dire : est-ce qu'à un moment donné, la décision d'évacuer le chantier (et d'arrêter la production, peut-être pour rien) au bon moment aurait-elle pu être prise ? Et à qui appartenait cette décision ?) laisse des plages de vide qui rendent la reconstruction de sa vie et de soi difficile.

Le choc trop grand remet en question l'importance de sa propre vie et les possibilités d'en reconstruire une nouvelle. Ainsi, les décisions de rester, d'aller ailleurs ou de partir appartiennent à chacun, selon son rapport aux conditions de vie, la hauteur de l'engagement qu'ils émettent vis-à-vis de ce travail salvateur, et leur rôle dans leur famille respective.

Par la suite, est-ce par traumatisme ou par volonté d'oublier, les survivants n'ont pas présenté d'intérêt particulier pour le procès qui s'est déroulé en 1972. Ils n'ont pas exprimé d'informations particulières, si ce n'est le choc de la sentence, ni au sujet des indemnités qui apparaissent toujours comme insuffisantes comparées au préjudice reçu et au traitement moral qui leur a été fait.

La Suisse a perdu pour eux de son sérieux, et ils se retrouvent partagés entre cette déception et un sentiment de loyauté envers le pays qui leur a permis d'améliorer leurs conditions de vie.

Les familles de victimes

Les familles de victimes présentent un discours plus riche en informations alors qu'elles n'étaient pas forcément sur place (certaines épouses ont en effet suivi leur mari et certains enfants allaient visiter leurs parents). Par exemple, elles donnent des précisions par rapport à la température (« il faisait particulièrement chaud ce jour-là »), ou par rapport à l'affolement qui a immédiatement suivi la catastrophe (« tout le monde a couru pour voir », « personne ne savait quoi faire », « deux jours de confusion »). Pour les autres qui étaient loin, la distance géographique et le manque de moyens de communication dans les foyers de l'époque (un téléphone pour tout un village et le courrier, plus lent, voire la radio) ajoutent au désarroi du traumatisme l'angoisse de l'attente, plus longue, pour recevoir les informations et avoir des nouvelles de leurs proches (une veuve a dû attendre quarante jours avant que le corps de son mari soit retrouvé).

Alors, nous pouvons nous demander quelle est la cause de ce surplus d'informations fourni lors des entretiens, car ce n'est certainement pas un surplus de connaissances des faits. Les épouses et veuves disent bien que leurs maris ne racontaient pas en détail leur vie sur le chantier pour ne pas les inquiéter. Quant aux enfants, il semble qu'il y ait une non-transmission des détails quant à la catastrophe de la part des parents, ou un évitement de la part du père pour ne pas inquiéter non plus car ils n'ont pas de souvenir précis des événements. Les pères-maris paraissent d'ailleurs évoluer dans une identité de protecteur de leur famille ; d'une part, en sacrifiant une partie de leurs liens avec elle et en choisissant d'émigrer pour des raisons économiques, et d'autre part, en assumant complètement ce rôle en ne divulguant pas d'informations inquiétantes.

Les familles n'auraient-elles donc pas développé une facilité plus grande à dire les choses ? Les familles portent cette angoisse de l'impuissance de ne pouvoir agir par leur situation géographique (et encore que certains se sont déplacés pour aller voir et retrouver leur proche parent), mais elles ne portent aucune responsabilité quant à l'évitement possible (ou non) de la catastrophe, comme le font les survivants. Leur discours paraît ainsi plus construit et elles paraissent avoir trouvé plus facilement une explication à l'accident et au choc. Ainsi, lorsqu'elles sont interrogées au sujet de l'évitement possible de la catastrophe, elles détiennent une explication : l'alerte du danger a été ignorée (« Si le danger avait été sérieux, leur père serait parti, leur épouse l'aurait dissuadé de rester »). Cependant, excepté une victime qui avait fait part à sa femme du danger menaçant (« le glacier était en train de glisser »), les familles de victimes affirment la même stupéfaction que les survivants quant à l'effondrement du glacier (« personne ne pensait qu'il puisse y avoir une catastrophe », « personne ne voulait croire »).

En ce qui concerne le procès, les familles entendues n'y ont pas participé et certaines ne s'y sont pas intéressées. Mais ce qui en ressort, c'est la douleur de la double peine du fait de ne pas avoir été entendues, et d'avoir dû payer des frais de justice. Ces familles auraient pu s'attendre à cela de la part de l'Italie, mais pas de la part de la Suisse. La déception est d'autant plus grande que la Suisse apparaît comme idéalisée en tant que pays salvateur, mais qui finalement paraît répondre aux mêmes logiques d'injustice pour défendre ses intérêts économiques (« cela arrive souvent en Italie, mais là, c'était en Suisse, ce dont on ne se serait jamais attendu, mais évidemment les intérêts existent aussi là-bas »). La catastrophe de Mattmark est ainsi comparée à celle du Vajont survenue en Italie en 1963⁸. A la suite de cette catastrophe, il y a également eu un procès au cours duquel les responsables ont été acquittés faute de preuves, excepté un ingénieur en chef condamné

⁸ Le 9 octobre 1963 à 22:39, un glissement de terrain a fait s'écrouler 260 millions de mètres-cubes de terres et de roches dans l'eau retenue par le barrage, à plus de 110 kilomètre-heure.

à cinq ans de prison et ayant bénéficié d'une mesure de grâce au bout d'un an. Mais aussi parce que les victimes sont confrontées à des « énormes compagnies qui ont les moyens de se défendre ».

Les familles des victimes semblent se trouver en réalité dans une triple peine, trois fois victimes : peine de la perte d'un proche, humiliation pour avoir dû participer aux frais de justice, et impuissantes car prises dans cette fatalité en tant que citoyen pauvre, presque sans droit face aux moyens énormes de grosses entreprises. De plus, la situation précaire des survivants s'ajoute à cet engrenage car ils se défendent mal lors du procès (« Les Italiens se sont mal défendus parce qu'ils avaient peur de perdre leur place de travail »). Ainsi, du sentiment de fatalité face aux caprices de la montagne, on passe à un sentiment de fatalité dû à la position sociale des individus.

A travers ce manque de reconnaissance, la question de l'indemnisation passe quasi inaperçue. Bien que certains reconnaissent avoir pu terminer de construire leur maison ou pu contribuer à l'avenir des enfants grâce aux indemnités perçues, cela ne paraît jamais suffisant, et la plupart semble en avoir une vague connaissance. Pour le moins, cet aspect de la tragédie n'est pas resté gravé dans leur mémoire. Ce qui semble le plus important pour se reconstruire apparaît dans les tentatives de certaines familles de mettre des images sur cette tragédie. Ainsi, certaines ont participé aux deux commémorations des vingt-cinq ans et des quarante ans, au cours desquelles la Suisse a invité les familles de victimes.

LES STRATÉGIES DE SURVIE

Dans cette partie, nous nous intéresserons à l'analyse des mécanismes que les personnes interviewées déploient afin de donner un sens à leur interprétation de l'histoire, liée à la tragédie de Mattmark.

En effet, au-delà des mots qui relatent les faits (des mots qui décrivent les maux), nous souhaitons apporter une analyse sur les

ambivalences qui persistent dans les propos des interlocuteurs. Dans cette perspective, nous observerons comment certaines logiques se répètent à la fois dans leur discours, mais aussi dans les aspects non-verbaux. Ces derniers se traduisent, notamment, par l'intonation de la voix, les moments de silence et d'hésitations dans les temps de réponse et enfin, par le langage corporel, à travers les attitudes, mouvements et postures de nos interlocuteurs.

Afin de donner un sens au langage non-verbal, nous nous basons sur les fondements de l'approche Ericksonienne et de la PNL (programmation neurolinguistique).

L'approche Ericksonienne est une méthode thérapeutique développée par Milton Erickson. Elle est utilisée par divers thérapeutes qui ont fait le choix de l'enseigner (en utilisant également les outils de la PNL) dans l'objectif d'apporter des outils à des professionnels exerçant dans les domaines médicaux, paramédicaux, dans le social ou dans le cadre du développement personnel (Kerouac 2004). Afin d'identifier les mécanismes inconscients d'individus qui souffrent sur le plan physique et/ou psychique et/ou affectif et qui font qu'ils continuent de souffrir sans pouvoir donner un sens conscient à leur souffrance, l'approche Ericksonienne analyse les aspects verbaux, non-verbaux, para-verbaux au travers des dits, des non-dits, des attitudes et postures corporelles. La finalité étant d'offrir aux individus, les outils qui leur permettront de transcender leur souffrance en donnant un nouveau sens à leur histoire, pour passer de la survie à la vie.

Ainsi, à travers l'analyse de ces différentes formes de langage, nous pourrions observer comment les interlocuteurs s'emploient à donner une justification à ce qui n'a pas de sens, telle que la chute du glacier, la disparition des collègues et des proches, une justification à ce qui est difficile voire inacceptable telle que la non-reconnaissance de la part de la Suisse quant aux responsabilités humaines engagées, les rudes conditions de travail, le danger, le sacrifice de venir travailler en terre étrangère loin des siens, avec des conditions climatiques et des horaires pénibles, etc.

Pour illustrer cette analyse, nous avons choisi sept entretiens des plus significatifs (quatre vidéos et trois audio) dont trois survivants et quatre familles. Nous avons tout d'abord constaté que chaque individu a développé sa propre stratégie de survie par rapport à son vécu. Ces stratégies individuelles se sont construites grâce à cinq thématiques que nous avons pu dégager des entretiens et qui ont rendu possible leur élaboration: le déni du danger, la justification du sacrifice, le facteur humain, la fatalité, le traumatisme et son déni.

Nous commencerons par observer les survivants, puis les familles de victimes.

Les survivants

La stratégie de survie chez les survivants est marquée par une ambivalence par rapport au danger et au travail.

L'intégration du danger comme faisant partie intégrante du travail sur les gros chantiers est certainement une des raisons pour lesquelles le danger a été tu alors que le glacier menaçait. Ainsi, lorsque Giancarlo Maggioni⁹ est interrogé à ce sujet, on peut noter un pincement des lèvres, un hochement d'épaules, un hochement négatif de la tête pour signifier qu'il fait tout pour rejeter la notion de dangerosité comme étant un problème. Il accompagne également sa parole de gestes significatifs lorsqu'il lui est demandé de s'exprimer à propos des normes de sécurité ou des incidents (souffle, hoche la tête de gauche à droite) pour confirmer qu'il n'y avait rien de particulier, qu'il n'a jamais entendu parler des normes de sécurité ou qu'il n'y avait pas plus d'incidents sur ce chantier que sur un autre. Il en est de même pour Severino Da Vià¹⁰ qui confirme l'absence d'un quelconque problème de sécurité en mettant ses mains en défense devant lui. Également, il confirme, en agitant le bras, paume vers le haut, qu'il y avait du danger, mais

⁹ Giancarlo Maggioni, entretien vidéo du 5 Août 2014.

¹⁰ Severino Da Vià, entretien vidéo du 8 Août 2014.

que c'était chose normale. Nous avons pu noter également que ni l'un ni l'autre ne remettent en question l'emplacement des baraques.

En ce qui concerne le travail, nous avons pu relever une ambivalence dans les justifications que les interviewés ont exprimé. De ce travail salvateur, idéalisé, vécu comme une chance de pouvoir subvenir aux besoins de la famille, l'effondrement du glacier a transformé cette opportunité en travail destructeur. L'ambiguïté apparaît ici plus grande car il semble bien difficile d'admettre que le rêve s'est transformé en cauchemar. Lorsque nos deux survivants sont interrogés au sujet des raisons qui les ont amenés à travailler à Mattmark ou au sujet des conditions de travail sur le chantier, les gestes mettent en évidence la dureté de la vie qui les a conduits à assumer de tels choix, ainsi que la pénibilité des conditions de travail. Giancarlo Maggioni, par exemple, fait une moue accompagnée d'un claquement de langue, lève les sourcils, hausse les épaules lorsqu'il se souvient des rudes conditions climatiques et justifie l'acceptation de cette dureté de vie par le fait de « prendre de l'argent en somme ». Derrière ce choix rationnel, les gestes traduisent un certain dépit pour un choix de vie assumé mais non voulu. La recherche d'une justification d'avoir accepté un tel travail se fait également ressentir chez Severino Da Vià qui se gratte le bras lorsque la question lui est posée, comme s'il avait besoin de retrouver la source de ses dires.

Le traumatisme de l'accident ajoute de l'ambiguïté au danger et au travail tant le déni est grand pour Severino Da Vià. Suite au drame, il est parti et ne voulait plus rien savoir, ne plus rester là et ne pas voir d'autres drames (il secoue sa main pour accompagner sa parole et appuyer sa décision de ne surtout pas rester). Il réagit également très vivement en affirmant qu'il ignore si un camarade, qui est parti avant la catastrophe, est parti parce qu'il avait peur. Ses dires s'accompagnent de soupirs et de haussements qui traduisent un dépit, son impuissance devant autant de fatalité.

Les familles de victimes

Chez les familles de victimes, les stratégies de survie sont beaucoup plus variées et dépendent du degré de participation à la vie sur le chantier de leur proche défunt ou aux événements qui ont marqué la tragédie.

Pour Anchise Pinazza, frère de victime, sa participation aux opérations de sauvetage lui a permis de contrer quelque peu la fatalité (il s'est rendu durant un mois à Mattmark, à la mi-septembre afin d'aider à retrouver les corps). Devant l'impossible question (aurait-on pu faire autrement), et surtout l'impossible réponse (la faute à qui ?), aller sur place pour essayer de retrouver son frère semble avoir été pour lui un moyen de s'approprier un tant soit peu un bout d'explication de ce vide apparu brutalement, comme un bout de vie de son parent. Aussi, il semble vouloir se rapprocher de ce pays qui lui a pris son frère et dont il conserve malgré tout beaucoup d'estime et de respect. Pour lui, la Suisse a en effet su se montrer très généreuse et solidaire à l'égard des familles des disparus. Il insiste sur ceci lorsqu'il en parle : « La Suisse nous a traité avec une solidarité et une générosité hors du commun. Nous avons reçu des témoignages et une solidarité qu'on ne trouverait sans doute pas en Italie » ; « ils ont été d'un sérieux in-co-mensurable ! ».

Cette reconnaissance cache cependant une grande tristesse et une émotion toujours vive car à ces propos, sa voix tremble, ses yeux s'humidifient et son regard est triste, il se replie sur sa chaise, une main sur son visage, regarde vers le sol, les larmes aux yeux. Le traumatisme est toujours présent et il a encore une certaine colère à l'égard de cet accident, bien qu'il n'impute pas la responsabilité à la Suisse. Pour lui, cet accident aurait très bien pu se passer ailleurs (« Ça s'est déjà produit ailleurs, du reste »). Il reconnaît être encore très ému, même après 50 ans, à l'évocation de cet épisode qui a emporté son frère et qui a bouleversé sa vie.

Concernant le danger, il fait à la fois preuve d'un certain déni car c'est un contexte inhérent aux chantiers, mais il reconnaît l'inadéquation de l'emplacement des baraquements situés sous une langue de glace qui se fissurait au vu et au su de tous. Il aborde à ce sujet la facilité d'accuser à posteriori et fournit des explications par rapport à la chaleur ce jour-là et le peu de temps qu'il restait pour finir le chantier. Il évoque cependant le facteur humain quant à la sentence prononcée à l'issue du procès et paraît accepter la décision de justice. Pourtant, il marque ses dires à ce moment-là d'une longue hésitation, cherche ses mots, croise les bras et balance son corps, comme s'il n'en était pas vraiment convaincu, comme si quelque chose le gênait dans tout cela.

En ce qui concerne la justification du sacrifice que son frère a fait en choisissant ce travail, il explique qu'à cette époque, aller dans un pays riche tel que la Suisse ne signifiait pas seulement gagner de l'argent, cela voulait aussi dire qu'on allait dans un pays où on travaillait bien, où on était bien traité avec des perspectives professionnelles. Il reste convaincu que les ouvriers étaient tous très bien traités, avec une bonne paie. Et selon lui, les baraquements étaient vraiment comme des appartements, propres et nettoyés. Il semble ici ne retenir que les aspects positifs du travail sur le chantier, comme une deuxième stratégie de survie.

Parmi les entretiens des enfants de victimes étudiés, ceux qui n'ont pas pu visiter leurs parents pendant la période de travail sur le chantier disposent de peu de connaissances sur la tragédie et sur les conditions de vie. Ils ont donc développé une stratégie de survie liée à des événements postérieurs à la catastrophe en s'y raccrochant, comme le procès ou les commémorations intermédiaires. Ils trouvent dans ces événements soit une justification pour l'injustice subie, soit un moyen de se rapprocher de leur parent et de son monde au moment de sa disparition. Maria Teresa Casal¹¹, qui a pu visiter ses parents pendant cette période de travail intense sur le chantier du barrage, évoque ce moment de partage.

¹¹ Maria Teresa Casal, entretien audio du 10 Juin 2014.

Rosalia De Michiel¹² adopte une attitude assez résignée face au fait qu'elle a peu de souvenirs et peu de connaissances sur les événements vécus par son père, qui avait prédit la catastrophe à cause des conditions assez précaires sur les aspects géologiques du glacier. Mains croisées sur le cœur, elle a le visage triste et impuissant et ses lèvres sont fermées. Elle doit faire des efforts pour se souvenir des explications du procès et de la sentence qui a suivi, ainsi qu'au sujet des indemnisations ; elle met ses mains sur sa tête et sur son visage lorsqu'elle cherche dans sa mémoire ou qu'elle a des souvenirs particuliers. Elle semble porter le fait que son père soit parti en Suisse pour lui donner la possibilité d'étudier et d'offrir une maison à sa famille, ainsi que du regret face au fait que les conditions de vie en Italie se soient améliorées « un peu trop tard ». Le sacrifice de son père est justifié par l'explication qui en été donnée (nourrir sa famille), mais elle porte l'impuissance de sa position personnelle. Aussi, elle garde une certaine rancœur du caractère injuste du procès.

Giacomo Gucciardo¹³ a participé pour sa part à la commémoration des vingt-cinq ans, a pu mettre des images sur le drame, et les raccrocher à ce qu'il avait entendu dire jusque-là à propos de la catastrophe. Il raconte avec « enthousiasme » ce qu'il a vu durant cette journée : il a pu voir, le barrage (raison de l'absence de son père pour le travail), le lieu de la cata (raison de l'absence définitive de son père, par la mort accidentelle). Il a pu également rencontrer un survivant qui a été très marqué par la tragédie et qui se rend tous les ans au cimetière, à la fête des morts. Ceci ne l'a pas aidé à se souvenir de quoi que ce soit à propos de Mattmark et il ne s'est pas souvenu qu'il aurait pu lui demander quelque chose à propos de la tragédie. Cependant, il soupire en racontant que pour arranger un collègue, son père a changé son tour et est arrivé ce qui est arrivé. Résigné et impuissant, désolé de ne pouvoir fournir plus d'informations, sa seule stratégie pour soulager sa douleur a été de

participer aux événements qui permettent de rencontrer la passé comme les commémorations du vingt-cinquième anniversaire.

Maria Teresa Casal quant à elle a pu participer pendant les vacances aux activités de sa mère qui travaillait à Mattmark (pendant que le père travaillait sur le chantier) et possède beaucoup plus d'informations à propos des événements. Ainsi elle possède des explications, des justifications, des raisons, des images qui lui permettent de rapprocher présent et passé. Cependant, ses dires sont toujours empreints d'une forte émotion et elle semble encore très marquée par les événements. Par exemple, le sacrifice fait pas ses parents de partir travailler loin du foyer semble en être un également pour elle qui a souffert de leur absence. Et malgré la loyauté qu'elle peut éprouver envers le désir de ses parents d'offrir une meilleure vie à la famille, elle émet un gros soupir en parlant de cette distance qui les a séparés. Tout son discours est ponctué de ce soupir, il y a beaucoup d'expirations entre les phrases comme un essoufflement, comme si elle revivait la situation éprouvante à la recherche d'infos et du va et vient de la famille, à la recherche des disparus. Résignée d'être éloignée de ses parents, avant que la situation économique en Italie ne s'améliore, elle se raccroche aux points positifs de ce sacrifice : elle était bien traitée et prise en charge par la famille élargie, ils ont pu finir et agrandir la maison.

Le déni du danger est aussi présent dans ses propos lorsqu'elle évoque le fait que les ouvriers n'avaient pas les moyens de dénoncer les dangers imminents ni les moyens de se défendre lors du procès. Et elle montre un peu d'embarras lorsqu'il lui est demandé s'il y avait un quelconque danger à travailler sous un glacier car elle-même, et les autres enfants, voulaient aller le toucher. C'est comme s'il était si proche qu'il appartenait au quotidien, qu'il était immuable, effaçant toute perception de danger. Egalement, elle ironise lorsqu'elle évoque sa lecture d'un vieil article de journal retraçant les caprices du glacier quarante ans auparavant.

Ce trop-plein d'informations, de vécu semble garder Maria Teresa dans un tourbillon d'émotions. Trop au cœur de la tourmente, sa voix tremble un peu lorsqu'elle relate la situation d'alarme et de

¹² Rosalia De Michiel, entretien vidéo du 8 Août 2014.

¹³ Giacomo Gucciardo, entretien audio du 9 Mai 2014.

confusion générale dans laquelle ils se sont trouvés au moment de la catastrophe. Et sa voix s'éteint lorsqu'elle évoque le moment où elle a compris qu'il n'y avait plus d'espoir de retrouver son père vivant. Une voix qui s'éteint, accompagnée de résignation. Ce trop-plein de vécu de la catastrophe semble laisser des espaces de souffrance au sein desquels le deuil ne semble pas pouvoir prendre place tant l'émotion est encore forte.

Les femmes de victimes (épouses et veuves) semblent plus investies dans la collecte d'informations. IL y a cependant une différence ici aussi entre celles qui ont pu être sur place à un moment où à un autre, et celles qui étaient loin et se contentaient des informations reçues par les moyens en leur possession. Leur stratégie de survie reste néanmoins toujours dans une recherche d'informations et d'explications.

Par exemple, Anna Maria Braschi¹⁴, complètement traumatisée par cette tragédie qui a bouleversé sa vie dans son entier, a vécu une immigration non choisie puisqu'elle avait suivi son mari sur le chantier bien qu'elle n'y travaillait pas. Enceinte de trois mois, le traumatisme s'installe dès le début dans sa non-acceptation de la situation, et surtout du lieu. Elle restait toute seule enfermée dans sa chambre à regarder les marmottes et la neige tomber. Et lorsque le choc de la catastrophe se produit, elle, qui avait trois ans pendant la guerre, compare l'affolement et les tensions sur le chantier à la panique qu'elle a vécu pendant la guerre. Elle relie ensuite tous les événements malheureux de sa vie à la tragédie de Mattmark, comme la fatalité de toute une vie. Ainsi, pendant toute la durée de l'entretien, sa voix tremble, elle bégaye et a des difficultés à s'exprimer. Le ton de sa voix augmente à l'évocation de chaque moment fort, comme une augmentation du poids de la fatalité. Alors, sa colère se porte contre l'injustice de la sentence du procès, comme élément de continuité de cette fatalité qui la poursuit. Par ailleurs, sa proximité avec les événements, comme dans le cas de Maria Teresa Casal, semble l'empêcher de sortir du domaine des

émotions et de faire son deuil. Ce n'est pas le manque d'explication qui fait défaut, mais le manque de partage pour ces deux victimes collatérales de la catastrophe. Anna Maria Braschi évoque à ce sujet un collègue de son mari dont elle a perdu le contact, et avec qui elle aurait aimé échanger. Trop sur place, trop près des faits (et trop de faits), il n'y a pas eu évacuation de la souffrance. Et face au triple traumatisme qu'elle a subi (guerre, migration subie, accident, perte de son mari) sa stratégie de survie est devenue médicamenteuse sans pour autant procurer un quelconque soulagement.

Les autres épouses, éloignées du lieu de la catastrophe, ont reporté leur manque de proximité par la recherche d'informations. En attente de nouvelles, les nouvelles arrivent de manière sporadique à travers les médias et ajoutent à la confusion de la catastrophe et du danger. Mais elles leur apportent aussi des éléments nouveaux qu'elles peuvent intégrer à leur connaissance des événements. La technique leur permet ainsi de modifier leur perception du monde, de transformer les angoisses de l'attente en recherche d'éléments nouveaux à diffuser et à partager. Ainsi, bien qu'éloignées du lieu de travail de leurs maris, les épouses développent les mêmes attitudes que ceux-ci par rapport au danger par exemple. On peut retrouver chez elles le même déni du danger qui a été exprimé par certains survivants, alors qu'elles recevaient des nouvelles par lettre ou par téléphone. La justification du choix de l'émigration économique arbore également cet aspect du sacrifice que les maris assument, motivés par l'appât du gain.

La collecte d'information au sujet de la catastrophe semble ici revêtir l'apparence de la stratégie de survie. A ce sujet, il nous semble intéressant de noter que le caractère collectif des médias (un téléphone pour tout le village, la radio certainement au centre du foyer, s'il y en a une, sinon chez un voisin ou dans un lieu public) joue ce rôle de partageur des connaissances et des émotions qui a manqué chez tous ceux qui étaient très près de la catastrophe, trop meurtris et isolés dans leur souffrance.

¹⁴ Anna Maria Braschi, entretien audio du 22 Juillet 2014.

CONCLUSION

Au cours de cette analyse, nous avons pu observer, dans un premier temps, à travers les discours des survivants, les ambiguïtés qui entourent les questions du travail et du danger. La position des travailleurs saisonniers, immigrés de surcroît, en situation précaire dans leur pays et sur leur terre d'accueil semble les emprisonner dans le déni du danger et la nécessité de « tenir » leur travail. Aussi, les survivants semblent porter cette responsabilité par rapport à la décision qui n'a pas été prise : observer le danger et suspendre les travaux. Les familles, elles, éloignées du lieu de l'accident, sont attentives à toute information et ont plus de facilité à dire les faits qui leur semblent justes et injustes. Elles ne portent cette responsabilité des survivants, et paraissent se sentir plus libres de parler.

Lorsque nous avons abordé l'analyse non verbale, nous avons pu identifier qu'il y avait une différence forte entre ceux qui étaient sur place au moment de la catastrophe (survivants, enfants, frère, épouses) et ceux qui se trouvaient loin, en Italie. Le choc était tellement fort, et la « communauté de Mattmark » tellement éclatée ensuite, que le partage des émotions ne s'est pas suffisamment fait, peut-être pas assez souvent, pas assez fortement, car chacun et reparti vers sa vie, pour fuir cette horreur. Alors que ceux qui étaient éloignés ont pu, à travers cette recherche d'information sur la catastrophe (l'attente des nouvelles, l'écoute de la radio, le téléphone au centre du village), prendre de la distance par rapport au traumatisme, mais aussi parce qu'ils étaient nombreux dans ce cas et qu'ils ont pu parler, partager leurs connaissances et intellectualiser cette souffrance. Cela leur a permis de sortir de l'émotion et est déjà un pas vers la parole et vers un début de processus de deuil.

Un troisième élément nous a semblé important à travers cette étude. La sentence du procès a plongé les victimes dans une double peine (acquiescement des responsables de la construction du barrage et participation aux frais du procès pour les victimes), mais aussi dans une sorte de fatalité. En situation précaire, encore cho-

qués, même sept ans après et n'ayant pas les outils pour se défendre correctement face aux énormes moyens des grosses entreprises qui ont construit les barrages alpins, les travailleurs italiens ont finalement été renvoyés à leur position sociale de travailleurs immigrés, saisonniers, pauvres et sans moyen de se défendre. Pris dans la logique productiviste du développement industriel de la Suisse et de l'Europe, les « petites mains » se font absorber dans un engrenage qui les dépasse.

BIBLIOGRAPHIE

HALBWACHS MAURICE (1950). *La mémoire collective*. Paris : Puf.

KEROUAC MICHEL (2004). *La métaphore thérapeutique, ses contes, ses outils*. Québec : MKR éditions.

ENTRETIENS

Anna Maria Braschi, entretien audio du 22 Juillet 2014 ; *Maria Teresa Casal*, entretien audio du 10 Juin 2014 ; *Giancarlo Casol*, entretien du 1^{er} Septembre 2014 ; *Severino Da Vià*, entretien vidéo du 8 Août 2014 ; *Umberta Dal Borgo*, entretien du 26 Mai 2015 ; *Rosalia De Michiel*, entretien vidéo du 8 Août 2014 ; *Giacomo Gucciardo*, entretien audio du 9 Mai 2014 ; *Giancarlo Maggioni*, entretien vidéo du 5 Août 2014.

SOUTIEN ET SOLIDARITÉ AUTOUR DE LA CATASTROPHE DE MATTMARK

par *Ryser Katleen* et *Viadest Karen*

INTRODUCTION

La réflexion que nous proposons de faire s'inscrit dans le cadre de la solidarité autour de la catastrophe de Mattmark. En sociologie, le concept est défini, dans sa forme la plus générale, comme un lien social d'engagement réciproque entre les individus d'une société. Il fait référence au sentiment d'unité sous des intérêts communs. Dans *De la division du travail social* (1893), Durkheim formule un des concepts les plus solides de la solidarité, il développe cette notion en tant que lien entre individus d'un groupe ou d'une communauté.

« Le droit restitutif n'exige pas forcément une souffrance de l'agent, mais consiste dans la remise des choses de l'état, dans le rétablissement sous leur forme normale des rapports qui ont été troublés. Tandis que le droit répressif se trouve diffus partout dans la société, le droit restitutif se crée des organes spéciaux. [...] Ce type de droit révèle une autre forme de lien social dans lequel les individus sont solidaires grâce à un système de fonctions différentes et spéciales qu'unissent des rapports définis »¹⁵.

Nous commençons ici par la définition de la solidarité organique d'Emile Durkheim, expliquant alors l'acte de solidarité présent au sein de nos sociétés. En effet, l'acte de solidarité s'opère lors d'un désordre social, d'une émotion vive ou d'un refus d'un silence social qui amène alors à un nouveau lien social

●
¹⁵ Dictionnaire de Sociologie 2007 : 756.

: le lien autour de la solidarité. Cependant, à notre époque, cette notion de solidarité a évolué et on constate que la solidarité a trouvé de nombreux lieux où elle peut s'appliquer (politique, économie, droit, sciences, religion, etc.). La solidarité conduit l'homme à se comporter comme s'il était directement confronté aux situations problématiques d'autrui, soit par un sentiment de responsabilité, ou par un engagement moral ou autre, qui attribue ce caractère social aux conditions biologiques. Dans cette même pensée, Raymond Chappuis écrit que comme êtres humains, on est prédisposés génétiquement à l'entraide et engagés éthiquement à autrui, car nous sommes responsables de nous-mêmes et des autres. Pour Marcel Mauss, la solidarité est indispensable à tout ordre social et elle est centrée sur le don, sur l'obligation de se rendre, de donner et de recevoir.

Nous aimerions tout de même compléter cette définition avec celle proposée par Sandro Cattacin dans son article datant de 2001¹⁶ présentant une description plus fine de la solidarité : la solidarité complexe. Il définit cette dernière comme une « réciprocité complexe où l'on donne sans recevoir directement, mais où l'on devient, d'une certaine manière, le bénéficiaire indirect du don de par l'augmentation de la 'vertu' dans une société ». Nous avons privilégié cette définition de la solidarité car nous nous sommes intéressées à la solidarité sous la forme d'un soutien non-financier. La réciprocité complexe est alors définie comme une rationalité en valeur. Elle permet l'émergence d'actions bénévoles, de la philanthropie et du don dans le but d'une reproduction morale¹⁷. La catastrophe de Mattmark survenue en 1965 a ému nombre de personnes sur plusieurs territoires. En effet, la compassion et le soutien a dépassé les simples frontières et une solidarité commune s'est alors créée. La solidarité est réciproque dans le sens où elle permet un bénéfice social au sens moral du terme. La solidarité autour de Mattmark a permis aussi ce bénéfice moral indirect : celui d'un plus grand respect du travail mais aussi d'une plus grande sécurité. Dans cet article, nous allons

¹⁶ Cattacin 2001 : 13.

¹⁷ Cattacin 2001 : 14.

vous présenter une solidarité bénévole et non-financière qui s'est construite autour du drame de Mattmark où quatre-vingt-huit personnes ont perdu la vie et ont laissé derrière eux leurs familles mais aussi un souvenir moral important. Même si aujourd'hui le drame semble plus lointain, il nous apparaissait important de souligner le lien et le soutien solidaire que la catastrophe de Mattmark a créé.

LA NAISSANCE DE LA SOLIDARITÉ ÉMOTIONNELLE

Nous débutons alors notre première pas en nous concentrant sur les différentes formes que la solidarité prend autour de cette catastrophe, en commençant par les médias, qui d'un côté ont permis la diffusion des événements, et de l'autre, ont contribué à une maximisation des ressources solidaires, en faisant appel à la communauté pour s'unir et soutenir les individus qu'ont été touchés directement par cette catastrophe. Il existe une relation indéniable entre les médias et la solidarité ; parler de la solidarité et les médias, signifie réfléchir à cette relation en termes positifs, c'est à dire, la solidarité dans le sens positif, tel que nous pouvons le constater en usage.

La médiatisation est immédiate, l'information qu'on reçoit est transcendante dans le sens où elle dépasse les catégories d'espace, temps ou distance. Les médias (principalement la radio et la télévision) en général sont les acteurs les plus appropriés pour l'appel et la diffusion de la solidarité. Les médias jouent alors un rôle central dans la diffusion d'informations et donc dans la diffusion de la compassion, de la compréhension, de l'émotion et donc de la solidarité. Mais le fait d'être informé n'est pas suffisant en ce qui concerne la solidarité ; il s'agit seulement d'un premier pas pour développer une conscience des faits qui ont laissé une trace, même une cicatrice dans l'histoire de la Suisse. Dans ce sens, les médias, ne servent pas seulement à nous informer, ils sont également un moyen pour nous transmettre les émotions collectives éprouvées, la désolation, le chagrin, le désespoir, l'incertitude, et l'angoisse des familles, le choc, etc. :

« Quant aux rares rescapés de la tragédie, ils ne sont pas encore remis du choc émotionnel qu'ils ont subi. L'un d'eux nous a déclaré qu'il s'était cru arrivé à la fin du monde. [...] Des familles entières pleurent des parents, des frères, des pères et des fils. [...] Et pourtant, certaines espèrent encore, contre toute vraisemblance »¹⁸.

Ils sont aussi un moyen pour faire appel (une fois notre conscience sociale en éveil) à un engagement pour autrui.

« Paradoxalement, l'horreur de cette catastrophe naturelle va servir à nous rapprocher davantage les uns des autres » [...] A l'angoisse, à la stupeur et au chagrin succèdent un immense mouvement de solidarité et un constant désir de recueillement, de compassion et d'amitié »¹⁹.

Les médias sont donc des outils, des intermédiaires de transmission, de diffusion de dons, d'actes ou de pensées solidaires. Ces intermédiaires permettent alors un lien entre les différents acteurs sociaux. Nous pouvons déjà souligner qu'au-delà d'un simple outil, les médias se sont révélés comme un acteur solidaire autour de cette catastrophe.

Lors de notre précédente étude sur les médias et de la place de Mattmark au sein de ceux-ci, plusieurs groupes avaient analysé divers journaux traitant tous de la catastrophe de Mattmark. Les journaux choisis au nombre de 18 (régionaux, nationaux et internationaux) ont souligné les différents actes de solidarité présents pour Mattmark. Nous devons d'ores et déjà annoncer que les journaux ont traité Mattmark de différentes façons avec des opinions très diverses. Cependant, notre étude visant à comprendre les actes de dons et de solidarité envers cette catastrophe nous amène à une analyse plus descriptive des articles précédemment traités. Notre première partie de cette étude va se

¹⁸ Jean-Yves Dumont, Journal de Genève, 01.09.1964, p.16.

¹⁹ NN, Après une longue et affreuse nuit, Le Nouvelliste, 1.09.1965.

référer à ces analyses médiatiques afin de comprendre comment se présentait la solidarité pour Mattmark.

Dès la catastrophe survenue le 30 août 1965, une vague d'informations faisant la une des journaux s'est présentée dans la presse faisant de Mattmark un objet d'inquiétude et de tristesse. Dans tous les journaux, l'annonce est brutale et montre déjà un non-contrôle de la situation. L'attention se porte directement sur l'ampleur de la catastrophe mais aussi sur les victimes. Dès le lendemain, l'émotion suscitée pour cette catastrophe montre un sentiment de solidarité et d'empathie qui grandira en vue des différents problèmes qui surviendront ensuite. Cela peut être illustré en exemple dans l'analyse de La Gazette de Lausanne et de l'Impartial : la catastrophe est vécue comme un choc, une tragédie. Le regard se porte sur les familles et les victimes. La peur est très présente dans le traitement du drame durant toute l'année 1965, du lendemain de la catastrophe jusqu'à l'anticipation d'une récurrence de la montagne.

« On ne pouvait se rendre compte de toute l'étendue du drame. A 20 heures, on apercevait des familles entières au bord de la route. Tous les villages ont des habitants qui travaillent sur le chantier de Mattmark. L'inquiétude était partout à son comble. L'angoisse étreignait les cœurs. Des rescapés du drame marchaient comme des robots. La plupart terrassés par l'émotion, étaient incapables de dire un mot. Plusieurs ouvriers italiens figurent parmi les travailleurs disparus. Dans les villages, les cloches sonnaient à toute volée, dans la soirée, appelant les habitants à se rendre sur les lieux de la tragédie »²⁰.

Nous sommes tout d'abord sous le choc, la tristesse, le soutien et l'incompréhension. Les écrits factuels nous décrivent une situation de chaos face à un imprévisible glacier meurtrier.

²⁰ Jean-Yves Dumont, Cents morts ?, Impartial, 31.08.1965.

« Un Fleuve de glace. Soudain, sans que personne n'eût le temps pratiquement de réaliser le drame, le glacier de la montagne noire, qui surplombe le chantier, sorte de bras de l'Allalin, s'avance en direction de la fourmilière humaine. En quelques secondes, ces millions de mètres cubes recouvrent l'emplacement du chantier »²¹.

« Dans une avalanche de neige, il existe des périls qui peuvent être aussi des tortures. Ici, les victimes de l'Allalin ont été tuées aussi nettement que par une muraille de pierre »²².

Il est important de souligner cette démonstration médiatique de la catastrophe car celle-ci annonce un état de fait chaotique et tragique. Ce sentiment d'impuissance et de tristesse envers les victimes, leurs familles mais aussi à propos des personnes en action autour de la catastrophe engendre un sentiment de compassion qui fera alors naître une solidarité émotionnelle très importante face à ce sentiment d'injustice. Par exemple, le journal *La Tribune de Genève*, qui non seulement nous apprend des nouvelles sur les actions mises en marche pour aider, mais propose également à ses lecteurs et lectrices d'aider.



En Italie, le journal *Meridione* exprime la solidarité des Italiens qui se sont portés volontaires pour aider à dynamiser le glacier.



Et pour citer encore un autre exemple, en Espagne, le journal *La Vanguardia* transmet le message solidaire du gouvernement espagnol qui dit se sentir fraternellement uni dans la douleur des Suisses.

²¹ P.T, La Gazette de Lausanne, 31.08.1965.

²² Colette Muret, Recherche sans espoir à Mattmark, Gazette de Lausanne, 01.09.1965.

Pésame del Gobierno español a Suiza por la catástrofe del valle del Saas

San Sebastián, 2. — El ministro de Asuntos Exteriores, don Fernando María Castiella, ha expresado oficialmente el pésame del Gobierno y del pueblo español en la catástrofe ocurrida en el valle del Saas. En un telegrama dirigido al consejero federal jefe del Departamento Político Federal, Friedrich Wählem, se dice lo siguiente: «Profundamente afectado por desastre valle del Saas que ha enlutado Suiza y en el que han perdido también la vida varios trabajadores españoles, España se siente fraternalmente unida en el dolor con ese país, reciba en nombre Gobierno español y mio propio, testimonio nuestro profundo dolor. Cordial amistad. — Fernando María Castiella, Ministro Asuntos Exteriores.» — Cifra.

Cependant, l'apport des médias ne se limite pas à la presse. Le 2 septembre de 1965, deux jours après la catastrophe, la Chaîne du Bonheur, à travers la RTS, fait appel à l'action solidaire en faveur des familles des victimes, et particulièrement pour les enfants des victimes. En ayant des réponses favorables de Bruxelles, Paris, Luxembourg, Monaco et d'Italie, dans sa transmission de 25 minutes, l'écho qui résonne autour du globe est clair ; la solidarité n'est pas vécue à une échelle locale, mais globale. Les porte-paroles des pays mentionnés se disent profondément touchés par la catastrophe de Mattmark et prêts à agir. Comme le signale la porte-parole de Paris, «c'est dans ce genre de catastrophe que nous devons manifester notre sympathie et affection à tous » ; ou d'autres comme le cas de Luxembourg qui dit se sentir proche et ceci à cause d'un vécu similaire, qui permet de comprendre la nécessité d'aide. De son côté, la radio Montecarlo à Monaco se dit émue à la vue des relations d'amitiés avec la Suisse. Finalement, l'Italie, la plus touchée par cette catastrophe, signale que le pays est très ému par la fraternité démontrée au niveau international.

LES MOUVEMENTS SUSCITÉS

La catastrophe de Mattmark suscite alors l'empathie sur le territoire suisse mais aussi sur les territoires de naissance des travailleurs. Ces territoires s'étendent de l'Italie à l'Espagne en passant par l'Allemagne et l'Autriche. Au-delà des sentiments de compassion et d'altruisme, des actions ont vu le jour. En effet, de nombreuses aides financières commencent à être remises par le biais de la chaîne du bonheur et d'autres organismes qui se rejoignent à la Fondation Mattmark. Ici cependant, notre étude va se porter sur la solidarité non pécuniaire qui peut se développer sous bien d'autres formes. Le soutien, l'empathie, la compassion et l'aide peuvent être partagés sous diverses formes. Nous développerons ici la solidarité sous la forme d'actes tels que les commémorations, les mobilisations sociales ou encore les discours.

Durant les recherches succédant l'effondrement du glacier, des équipes de journalistes étaient présentes sur le site et la catastrophe a gardé toute son ampleur médiatique jusqu'en décembre 1965. La première forme de solidarité est le respect du deuil. Durant les jours qui ont suivi le drame et durant les mois de recherche, de nombreuses formes de solidarité ont vu le jour. Nous allons les mettre en lumière par l'analyse du Nouvelliste, un journal valaisan :

« Les minutes de silence et les annonces officielles se multiplient dans le journal. Que ce soit des événements sportifs, ou des réunions politiques, chaque assemblée tire une révérence aux victimes de la catastrophe et le journal le signale systématiquement. Cette systématisation de la communication des gestes symboliques, des œuvres de charité et des récoltes improvisées, des différentes formes de solidarité et de compassion exprimées par tout un ensemble d'institution et de groupes sociaux produit une impression de cohésion. Elle souligne un mouvement de solidarité fort : la vallée de Saas n'est pas laissée seule face au désastre, elle obtient de multiples soutiens et le Nou-

velliste se fait un devoir de remercier ces gestes. Ces différents gestes symboliques cités dans le journal permettent l'expression de la douleur. Sous le prisme du quotidien valaisan, le poids de la peine est partagé. De nombreux événements officiels sont reportés ou annulés. Parmi ceux-ci figurent le 150ème anniversaire de l'intégration du Valais à la Confédération. Ce report est particulièrement symbolique puisqu'il exprime le respect du deuil par les autorités et l'intégralité du canton. De la manière dont le présente le Nouvelliste, il semble que la population valaisanne s'accorde de manière presque unanime à annuler des festivités qui seraient malvenues alors que les corps des victimes n'ont toujours pas été retrouvés. La phase de deuil est ainsi officialisée et institutionnalisée ».

Le journal décrit comment les familles des victimes, suisses ou étrangères, sont accueillies et logées sur place, comment les formalités de passage à la frontière sont accélérées et facilitées (NN, *Le 4e jour de la tragédie de Mattmark*, Le Nouvelliste, 3.09.1965, p.8). Le journal décrit un afflux d'offres de volontaires, la mise à disposition spontanée et gratuite des gîtes hôteliers de la région.

La solidarité ici s'exprime en premier lieu par un respect du deuil et un effort d'aide et de réconfort envers les familles et les proches. Ce respect du deuil et cette démonstration de solidarité a également été mentionnée dans différents discours de condoléances, notamment politiques :

Le monde entier s'est ému de la catastrophe

Les messages de sympathie et les condoléances continuent d'affluer



Les sauveteurs l'éloignent du lieu de sa venue à Saas-Almagell. (photopress)

du monde entier à Berne et à Sion. M. H.-P. Tschudi, président de la Confédération, a reçu des messages des chefs d'Etat autrichien, français, allemand, indien, iranien et liechtensteinois, ainsi que du secrétaire général des Nations-Unies, M. Thant.

Les ambassadeurs du Canada, du Danemark, de Finlande, d'Irlande, d'Islande, du Maroc, des Pays-Bas, de Suède et de Turquie ont exprimé leurs condoléances au Conseil fédéral.

Les réactions italiennes

Le sous-secrétaire d'Etat italien à l'émigration est arrivé hier matin à Saas-Almagell ; le secrétaire de la FOBB italienne l'y a rejoint dans l'après-midi.

M. Giuseppe Saragat, président de la République italienne, a fait remettre à son ministre du travail une somme de 35.000 fr. suisses à titre de premiers secours aux victimes ; le Conseil municipal de Milan a consacré cinq millions de lires pour venir en aide aux familles des victimes italiennes, et la «Stampa», un quotidien de Turin, a réuni dans la journée de mardi la somme de 50.000.000 de lires (350.000 fr.).

La catastrophe de Mattmark, Impartial, 02.09.1965, p.9.

Le respect du deuil s'exprime aussi lors des commémorations. Mattmark ayant marqué les esprits, de nombreuses commémorations affichent un soutien et une mémoire afin que la catastrophe de Mattmark ne puisse être oubliée. Une plaque et plusieurs cérémonies de deuil ont été pensées afin que Mattmark reste dans les mémoires. Encore aujourd'hui et surtout en cette année 2015, cinquante ans après le drame, même si Mattmark semble être relativement oublié, des commémorations et des expositions mettent en valeur cette page de l'histoire. De nombreuses photos et des cérémonies sont présentes sur le territoire suisse et italien. Ces différentes mobilisations de mémoire semblent être importantes afin que l'histoire de la migration sur le

territoire suisse ainsi que les différentes pages tragiques ne soient pas oubliées. La solidarité offre ici un travail de mémoire.

Exposition du 12 février 2015 à Rome au Sénat.



Le Nouvelliste, 15.02.2015.

Il y a donc une mobilisation importante autour des organisations afin de respecter le deuil et la tristesse de cette catastrophe. Cependant, la solidarité ne s'arrête pas à la compassion envers les victimes mais s'est transformée en lutte active et mobilisée. En effet, la solidarité peut s'expliquer par le partage de la tristesse et l'empathie mais elle peut également être un soutien revendicateur.

Mattmark a connu sa catastrophe durant l'année 1965. Le procès quant à lui a eu lieu en 1972, c'est-à-dire sept ans après le drame. Durant l'attente du procès, les écrits journalistiques penchaient peu à peu vers une accusation de la longueur de la procédure, empêchant le deuil pour les victimes. Durant l'attente et au verdict du procès, certains individus se sont alors mobilisés afin de protester leur mécontentement et leur soutien envers les travailleurs. Ils considéraient alors que comme les principes du travail et de sécurité n'étaient pas respectés, le verdict du procès était une aberration. Une mobilisation solidaire s'est mise en place afin de soutenir les victimes et les travailleurs du chantier Mattmark mais aussi plus généralement les ouvriers et leurs droits. Pour soutenir

nos propos, nous utilisons un article de La Voix Ouvrière : « Le 10 mars 1972, marque l'entrée dans une nouvelle période, celle de l'action collective. En reléguant l'appel de la Fédération suisse des Ouvriers du Bois et du Bâtiment (FOBB) à « une protestation énergétique et générale », la VO se joint au mouvement protestataire qui mènera à une manifestation à Genève (ATS, Nouvelle protestation, 10.03.1972). Jusqu'au samedi 18 mars, date de la manifestation, les différents appels de fédérations, de syndicats, de partis politiques (Parti socialiste et Parti du Travail) et de « camarades espagnols et italiens » sont relayés par le quotidien (NN, Justices pour les victimes de Mattmark, 17.03.1972).



Image 2 : La Voix Ouvrière du 17.03.1972, p. 7.

Le lundi 20 mars, un compte rendu de la manifestation occupe un quart de page du quotidien. L'article est titré « Puissante manifestation de protestation contre le scandaleux jugement de Mattmark » et il restitue les différents discours et revendications qui y ont été clamés par les « 2000 » manifestants présents à la place Neuve :

« De nombreuse banderoles ou pancartes demandaient justice pour les victimes de Mattmark, dénonçaient ce jugement de classe, s'en prenaient au patronat de notre pays et rappelaient également la lutte et la répression dont sont l'objet des travailleurs d'autres pays, notamment d'Espagne »²³.

²³ NN, Puissante manifestation de protestation contre le scandaleux jugement de Mattmark, 20.03.1972.

Ici, la solidarité autour de Mattmark possède alors un caractère militant et revendicateur ; l'idée est d'exprimer un soutien mais également une révolte envers la catastrophe.

LA SOLIDARITÉ DE L'URGENCE

Si la solidarité s'exprime par l'empathie et la compassion voire la révolte, une autre forme de solidarité était présente autour de la catastrophe de Mattmark ; il s'agit de l'urgence. En effet, de nombreuses opérations d'urgence ont été effectuées sur le site. La première est celle du sauvetage. L'opération a été prise en charge par des équipes professionnelles mais aussi par des volontaires et des travailleurs du chantier. Devant l'ampleur de la catastrophe, un courage et une volonté ont émergé afin de déblayer et de retrouver des victimes.

Un corps de sauvetage permanent?

Le Comité central de l'Union suisse pour la protection des civils s'est réuni à Oberdiesbach, sous la présidence du conseiller aux Etats Gion Darms, président central.

La Société suisse des officiers des troupes de protection aérienne a soumis aux autorités compétentes un rapport qui traite de la coordination du travail commun entre le service des troupes territoriales et de protection aérienne et l'Union suisse pour la protection des civils.

Ce rapport contient toute une série de propositions remarquables. Le Comité central a pris connaissance de cette initiative. On a également pris note des efforts qui ont été faits, après la catastrophe de Mattmark, en vue de créer en Suisse un corps de sauvetage permanent.

Pour toutes ces initiatives, il s'agit d'abord d'examiner s'il n'est pas possible d'en arriver à une meilleure coordination des moyens civils

existants avant de mettre à la charge de l'armée de nouvelles tâches — notamment financières. (ats)

Ats, Un corps de sauvetage permanent ?, Impartial, 20.12.1965, p. 9.

Le sauvetage d'urgence est alors en action est une organisation solidaire intervient sur les lieux : la Croix-Rouge. D'après le site

officiel de la Croix-Rouge Suisse, cette association a été créée en 1866 afin de servir médicalement le service militaire. Peu à peu, la Croix-Rouge est devenue un véritable symbole de solidarité médicosociale menant aujourd'hui à une reconnaissance internationale. Déjà distancée du secours uniquement militaire en 1965, la Croix-Rouge offre son aide dans un geste solidaire et investit le site de Mattmark. Elle s'occupe alors des soins d'urgence, des dons de sang et des soutiens moraux à l'égard des victimes. En effet, des familles affluent vers le site de Mattmark afin de retrouver leurs proches. Les conséquences psychologiques sont alors très importantes. L'équipe de la Croix-Rouge offre un soutien psychologique pour les familles en deuil ou en attente d'une découverte²⁴. Les survivants du site qui ont perdu certains collègues et amis ont aussi ce soutien à disposition. Une véritable solidarité psychologique se met en place afin de soutenir les victimes de ce drame. Cet organisme devient alors dynamique et essentiel sur le site de la catastrophe. Au-delà d'un soutien psychologique, la Croix-Rouge agit médicalement sur le site. Elle s'occupe de prodiguer des secours envers les blessés de la catastrophe mais aussi envers ceux qui déblayent sans relâche le site. Ainsi, la Croix-Rouge est présente à Mattmark pour les premiers secours, qu'ils soient médicaux ou psychologiques.

LA SOLIDARITÉ RELIGIEUSE

La religion ne reste pas seulement une manière d'expliquer le monde ou un moyen pour trouver le confort face aux situations de malheur. Elle est aussi un des fondements le plus solide de l'identité collective et des normes d'unité et d'harmonie sociale. La solidarité religieuse peut être comprise en termes de charité comme le dit l'auteur Pierre Leroux :

²⁴ CRS 1965 : 5.

« Au contraire, que la véritable charité soit connue, c'est-à-dire que la charité soit conçue comme la loi même de la vie, comme la loi de natures solidaires entre elles, comme la loi d'identité et par conséquent d'identification du moi et du non-moi, de l'homme et de son semblable ; et toute antinomie cesse, et l'égoïsme s'abaisse devant la charité, parce qu'en tant que légitime et saint, il se retrouve dans la charité. L'égoïsme cesse véritablement d'être l'égoïsme, pour devenir la liberté. Cet égoïsme, ou cette liberté, fonde le droit; et le droit se trouve précisément être la charité. Ainsi la charité devient la liberté même »²⁵.

Ici, l'idée de charité se traduit comme la solidarité, qu'est le lien entre les hommes et permet d'établir des relations réciproques, qui donnent un sens à la liberté de l'homme. On peut apercevoir que dans son discours, cet auteur propose une forme d'organisation sociale à partir d'un principe religieux, sans que ça soit pour autant une religion précise.

Restons sur l'idée de la solidarité religieuse comme une forme d'organisation sociale. Dans le cas de Mattmark, très vite après les faits, on note déjà dans plusieurs journaux que l'église catholique a fait un don (sans révéler la somme) aux familles des victimes et que le Pape leur a adressé ses condoléances. Plus tard, on trouvera plusieurs messes qui se sont effectuées en l'honneur des victimes.

« El Papa Pablo VI ha expresado su condolencia a las familias de la victimas del desprendimiento de Mattmark. El pontifice a traves del nuncio apostolico en Berna, Mon Senor Alfredo Pacini, ofrecio su bendicion y oraciones por los muertos ; ademàs, ha dispuesto el envio 'una gran suma' para las familias necesitadas »²⁶.

²⁵ Leroux 1840 : 217-218.

²⁶ Ayuda del Papa a las familias de las victimas, ABC, EFE, 01.09.1965.

En Italie, les *Missioni Cattoliche Italiane in Svizzera* se donnent la tâche de prendre une initiative en faveur des victimes de Mattmark, et font appel aux dons à travers la *Catena della fraternità* et le *Corriere degli italiani*, notamment en signalant que la récolte des fonds sera destinée aux familles de victimes. Dans cette ligne, il semble important de dire qu'en ce qui concerne la religion, dans toute la Suisse, la sensibilisation et le sentiment chrétien en faveur des Italiens ont été promus avec une force remarquable.



Dans son livre *Chemins de solidarité: paroles d'évêque, 1978-1995*, le Cardinal Henri Schwery parle aux anciens mineurs des barrages, en rappelant notamment la catastrophe de Mattmark et dédie une prière commune en faveur des camarades disparus et familles des victimes :

De tout cœur, je vous souhaite une belle et bonne fête. Bonne fête à vous tous qui travaillez sur les divers chantiers du pays. Bonne fête aussi aux anciens mineurs, dont les souvenirs se dispersent sur des ouvrages les plus divers aux quatre coins du pays.

La grande majorité d'entre vous allez évoquer aujourd'hui votre participation aux réalisations prestigieuses de nos grands barrages: les successives Dixence, les Émossons, Mattmark, Mauvoisin, et autres Cleuson, Zeuzier ou Moiry... De très grands noms qui, hélas, pour beaucoup, rappellent d'abord des drames et des morts, victimes du travail.

Aussi notre prière commune, ce matin, sera d'abord un acte de solidarité chrétienne, une intercession fraternelle et fervente auprès de Dieu en faveur de ces camarades disparus et de leurs familles dans la peine.

CONCLUSION

La catastrophe de Mattmark a été un évènement qui a fondamentalement marqué la Suisse. Il est clair que parallèlement à la douleur et la tragédie que cet évènement a provoqué, un sentiment d'union et de fraternité s'est développé à une échelle locale et globale. Au sein de notre recherche, nous avons constaté que la solidarité s'est manifestée sous quatre formes différentes. La première qui a pu émerger grâce aux médias est la solidarité émotionnelle. Elle a eu une place très importante dans la prise de conscience sur le territoire suisse ainsi qu'à l'étranger. Elle a

permis de transmettre cette tragédie et a diffusé le sentiment d'une obligation de solidarité. En partant des faits factuels et descriptifs, les médias ont créé un sentiment de prise de conscience collective. Nous avons alors vu que la solidarité n'a pu être présente sans une opération médiatique constante. La seconde forme de solidarité regroupe l'urgence, la religion, et la mobilisation. C'est aussi par le biais des médias que nous pouvons prendre connaissance des différentes actions de secours et de sauvetage qui ont été effectuées par des individus et des institutions ; se portant volontaires pour combattre la détresse de cette catastrophe et, malgré le danger éminent, ils n'ont pas hésité à aider les victimes et leurs proches. La gravité de Mattmark a permis de questionner l'état des conditions de travail à cette époque, surtout celles des immigrés venant travailler sur le territoire suisse. Au-delà d'une simple réflexion, Mattmark a permis un véritable élan de solidarité reflétant une cohésion et une union n'ayant pas de frontière.

Il n'y a pas eu une simple prise de conscience mais aussi une réponse suisse après la catastrophe. Même si le procès n'a pas abouti sur une sanction à l'égard des organisateurs, la Suisse a fait preuve d'une organisation efficace en termes de solidarité, et a été réactive (notamment au niveau des actions de sauvetage et des indemnisations).

En effet, si le drame de Mattmark semble être relativement oublié des mémoires, il reste honoré encore aujourd'hui grâce à des actions de commémoration qui expriment une solidarité encore présente. Cinquante ans après, des individus témoignent leur soutien lors de représentations comme on l'a vu cette année lors du 50^{ème} anniversaire.

BIBLIOGRAPHIE

- BLAIS MARIE-CLAUDE (2007). *La solidarité, histoire d'une idée*. Paris : Gallimard.
- CATTACIN SANDRO (2001). « Réciprocité et échange », *Revue internationale de l'économie sociale*, (279) : 71-80.
- CHAPPUIS RAYMOND (1999). *La solidarité. L'éthique des relations humaines*. Paris : Presses universitaires de France.
- CRS (1965). *La Croix-Rouge suisse*, (7).
- AA. VV. (2007). *Dictionnaire de Sociologie*. Paris : Encyclopaedia Universalis Albin Michel.
- DURKHEIM ÉMILE (1991). *De la division du travail social*. Paris : PUF.
- LEROUX PIERRE (1840). *De l'humanité, de son principe et de son avenir*. Paris : Perrotin.
- MAUSS MARCEL (1968). « Essai sur le don : Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *Sociologie et Anthropologie*, Paris : PUF.

LA FONDATION SUISSE DE MATTMARK. ANALYSE EXPLORATOIRE DES ARCHIVES

par Dan Orsholits et Julien Ruey

INTRODUCTION

La constitution d'une Fondation pour prendre en charge les victimes d'une catastrophe représentait, en 1965, du jamais vu. Toutefois, à part la constitution de la Fondation Suisse de Mattmark, et quelques indications sur les montants dépensés, il n'y a pas beaucoup d'informations accessibles au public concernant la Fondation. A sa dissolution en 1993, les dossiers des victimes ainsi que les lettres, protocoles et procès-verbaux de la Fondation ont été légués aux Archives de l'Etat du Valais. Nous nous sommes donc intéressés à rendre compte de la distribution des dons et du fonctionnement de la Fondation à travers une analyse des dossiers individuels. Ces dossiers étant toujours soumis à la Loi sur la protection des données, la présente analyse tâchera de préserver le plus grand anonymat possible afin de préserver le respect de la vie privée des membres des familles des victimes de la catastrophe de Mattmark.

LA FONDATION SUISSE DE MATTMARK

Constitution de la Fondation

Suite à la catastrophe, un fort mouvement de solidarité prend place et de nombreuses collectes de dons s'organisent en Suisse et à l'étranger. Cette vague de solidarité collective atteint des sommes sans précédent dans l'histoire helvétique. Afin de décider de l'organisation de la redistribution des fonds récoltés, les représentants

de différents organismes ayant recueilli des fonds à l'intention des familles des victimes sont réunis à Sion le 16 septembre 1965 (réf : 3580-1993/7, 8.2). La présidence de l'assemblée est alors assurée par M. Marius Lampert, Président du Conseil d'Etat du canton du Valais. Les représentants du maître d'œuvre, de la Direction des travaux et des entreprises touchées, ainsi que l'Attaché social de l'Ambassade d'Espagne et le Vice-Consul d'Italie, participent également à cette réunion.

Suite à cette dernière, il est décidé de réunir au sein d'un organe unique le montant des dons effectués dans le but de garantir une utilisation aussi équitable que possible des fonds disponibles. Une commission de 5 membres est dès lors chargée d'effectuer le travail d'examen et de jeter les bases de la Fondation. Celle-ci sera, de plus, placée sous la haute surveillance des autorités fédérales.

Le 29 octobre 1965, la «Fondation Suisse de Mattmark» est officiellement constituée ; elle a pour but de venir en aide aux familles des victimes en distribuant d'une manière équitable et judicieuse les fonds recueillis. Elle encouragera en particulier la formation professionnelle des enfants, notamment par l'octroi de bourses.

Le Conseil de la Fondation est composé des représentants des principaux membres fondateurs, à savoir : le Canton du Valais, la Croix Rouge Suisse, la Société Suisse de radiodiffusion et télévision, l'Union syndicale Suisse, la Confédération des syndicats chrétiens suisses, les Forces Motrices de Mattmark S.A., Electro-Watt Ingénieurs-Conseils S.A. et l'Ambassade d'Italie à Berne. Le Conseil Fédéral, l'Ambassade d'Espagne à Berne, la Caisse Nationale Suisse d'assurance en cas d'accidents, l'Office fédéral des Assurances sociales, la Préfecture du District de Viège, l'Association Valaisanne des Entrepreneurs, le Bureau des Métiers, Swissboring S.A. et l'Arbeitsgemeinschaft Staudamm Mattmark sont également invités à déléguer leurs représentants.

Le 10 décembre 1965, il fut décidé, dans le but de fournir une aide immédiate, de faire un premier geste en effectuant des verse-

ments aux familles des victimes à l'occasion des fêtes de fin d'année. 134'950 CHF sont versés à titre de premier secours lors des fêtes de Noël 1965.

Il fut également décidé de procéder à une première étude des dossiers de chacune des victimes ainsi que de prendre certaines mesures pour mener une étude approfondie de tous les cas, en vue d'y apporter des solutions pratiques et équitables.

Les responsables de la Fondation effectuent des enquêtes approfondies à propos de la situation personnelle de chaque famille sinistrée en envoyant des questionnaires aux instances compétentes. Ils retiennent, pour apprécier chaque cas, des critères familiaux, sociaux et économiques.

Le 26 août 1966, le Conseil de la Fondation approuve les barèmes de répartition concernant les points suivants :

1. La constitution de carnets d'épargne pour chaque enfant né après le 1er janvier 1946.
2. Les prestations aux familles des veuves avec ou sans enfant, réparties en six versements semestriels.
3. Les prestations aux familles des célibataires ayant famille à charge, réparties elles aussi en six versements semestriels.
4. Les allocations spéciales pour enfants infirmes.
5. Les attributions pour cas particuliers.

Le Conseil de la Fondation s'accorde donc sur la distribution d'une somme de l'ordre de 2'006'400 CHF et réserve, sur proposition du Comité de direction, le solde des fonds pour l'octroi de bourses d'études, de formations professionnelles ou pour l'aide à des familles qui seraient encore dans le besoin.

Fin novembre 1966, de nouvelles prestations sont versées aux familles des victimes de Mattmark. Les personnes infirmes béné-

ficient également d'un appui financier complémentaire. Les carnets d'épargne sont constitués pour tous les enfants âgés de 20 ans ou moins en 1966. Le problème des bourses d'étude ou de formation professionnelle est cependant encore l'objet d'examen par des organes spécialisés.

Financement de la Fondation

Le financement de la Fondation Suisse de Mattmark s'est fait surtout à partir de dons. En 1965, le capital dont disposait la Fondation était de CHF 3'200'000 dont CHF 2'250'700 provenaient des dons de la Chaîne de Bonheur et CHF 350'000 venant de la part de la Croix-Rouge.

Au début de 1985, la Fondation avait déjà versé CHF 4'181'000 (bien évidemment il faut prendre en compte les intérêts sur le capital initial) dont CHF 1'967'000 ont été versés sous forme d'aide financière directe aux familles, CHF 794'000 sous forme de bourses d'étude et CHF 1'420'000 (ce montant comprend les intérêts) en carnets d'épargne d'une valeur de CHF 10'000 pour tous les enfants nés après le 1er janvier 1946. Cette même année, il restait CHF 361'864,90 de disponible, mais il s'avère qu'environ un tiers de ce montant, CHF 131'800,80, comportait des sommes qui n'avaient pas encore été retirées par les enfants bénéficiant d'un carnet d'épargne.

Fin de la Fondation

Alors que le Comité de Direction, chargé de la direction directe de la Fondation et d'étudier l'octroi des bourses d'études ou de formations professionnelles siégeait plusieurs fois par année au début de son activité, il réduit ses réunions à deux fois par an à partir de 1981.

Dans un communiqué de presse, la Fondation annonce, le 23 septembre 1983, avoir déjà distribué 3.6 millions de CHF. Elle annonçait que, bien qu'elle soit moins sollicitée (du fait que la plupart des survivants avaient atteint l'âge adulte et n'avait donc plus besoin de l'aide privée), elle assurerait les tâches lui étant dévolues encore pour très certainement une dizaine d'années. (réf : 3680-1993/7, 8.1).

Le 21 décembre 1990, suite à des discussions, il est décidé, à l'unanimité, par le Conseil de Fondation de mettre un terme à l'activité de la Fondation en répartissant le solde sous forme d'aide complémentaire aux bénéficiaires de carnets d'épargne. La Fondation est ainsi dissolue (réf : 3680-1993/7, 3.2).

LES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES VICTIMES

La Fondation Suisse de Mattmark a établi des dossiers individuels pour les 88 victimes de la catastrophe. Ces derniers nous permettent de tirer des renseignements afin de mieux connaître leur profil et leur situation familiale, économique et sociale. Présenter ces dossiers s'avère intéressant principalement car les informations fournies par la presse à la suite de l'accident concernaient surtout les différentes nationalités. Nous allons donc présenter, dans cette partie, des informations très générales quant aux profils des victimes mais auxquelles nous n'aurions probablement pas eu accès sans analyser les dossiers individuels.

Âge

L'âge moyen des victimes était de 34.25 et l'âge médian de 31 ans. Nous avons donc affaire à des victimes qui sont relativement jeunes. Si l'on divise les victimes en 6 groupes d'âge – 18–24, 25–34, 35–44, 45–54, 55–64 et 65+ – nous avons la distribution suivante :

	18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65+
Nombre d'individus	17	34	21	9	6	1
Proportion	19.3%	38.6%	23.9%	10.2%	6.8%	1.1%

Réalisé par Dan Orsholits et Julien Ruey.

Nous voyons donc que 17 des victimes de la catastrophe avaient entre 18 et 24 ans, ce qui représente environ 19.3% des victimes. La catégorie d'âge de 25-34 ans comporte 34 victimes ou 38.6% des victimes ; c'est la catégorie d'âge avec le plus grand nombre d'individus. Les autres catégories d'âge, 35-44 ans, 45-54 ans, 55-64 ans et 65+, comportent respectivement 21 individus (23.9%), 9 individus (10.2%), 6 individus (6.8%) et 1 individu (1.1%). Ainsi, nous avons donc un grand nombre de victimes qui étaient au début de leur vie familiale, ce que l'on verra plus en détail dans la prochaine sous-partie.

Familles, enfants

Des 88 victimes, 43 avaient à leur mort des enfants de 20 ans ou moins. En reprenant le tableau élaboré par la Fondation, on trouve que l'âge moyen des enfants à la charge des victimes était de 8.29 ans ce qui est assez jeune. Ce qui est également intéressant est l'âge moyen des fils et filles aînés, qui lui est de 9 ans, ce qui est aussi relativement jeune. Ces chiffres laissent suggérer que les victimes étaient en grande partie en début de vie familiale. Néanmoins, ce tableau n'inclut que les enfants qui étaient à la charge des victimes et, par conséquent, n'inclut pas les enfants âgés de plus de 20 ans ou ceux considérés comme étant indépendants. En mettant cela en lien avec la nationalité, on trouve que ce sont surtout des familles italiennes qui avaient des enfants à charge (26 familles), alors que ce n'était le cas que pour 9 familles suisses. Quatre familles espagnoles avaient au moins un enfant à charge. Deux familles allemandes et deux familles autrichiennes avaient également des enfants à leur charge.

Tableau 1 : Les enfants à charge des victimes

Dossier	1° enfant	2° enfant	3° enfant	4° enfant
1	6 ans	1 an		
2	3 mois			
3	10 ans	9 ans		
4	7 ans	2 ans		
8	10 ans	7 ans	2 ans	
11	3 ans	2 ans		
15	14 ans			
16	16 ans	15 ans	10 ans	9 ans
18	1 an			
20	18 ans	14 ans		
21	7 ans	2 ans		
22	19 ans			
23	8 ans	6 ans	4 ans	
24	16 ans			
25	9 ans	8 ans	6 ans	
28	3 mois			
32	15 ans			
33	2 ans			
34	19 ans			
35	3 ans			
38	5 mois			
40	11 ans			
41	11 ans	8 ans		
47	9 ans	9 ans	8 ans	4 ans
48	4 ans	3 ans		
52	14 ans	10 ans	2 ans	
53	13 ans	9 ans		
54	18 ans	10 ans		
58	15 ans	9 ans		
59	14 ans	11 ans	5 ans	
60	1 an			
62	7 ans	4 ans		
66	18 ans			
67	4 ans	2 ans		
68	3 ans			
70	16 ans	11 ans		

77	6 ans	1 an		
78	4 ans	2 ans		
82	20 ans			
83	15 ans	14 ans	9 ans	5 ans
84	15 ans	12 ans	11 ans	
87	2 ans			
88	3 ans			

Réalisé par Dan Orsholits et Julien Ruey.

Emplois

Alors que les salaires ont été répertoriés et mis dans le tableau général récapitulatif de la Fondation Suisse de Mattmark, les emplois des victimes n'y figurent pas. Par contre, les fiches de la CNA/SUVA nous permettent de les connaître. Ce qui est surtout intéressant car cela permet de savoir si les victimes étaient plutôt des ouvriers ou s'il y avait du personnel autre présent sur le chantier au moment de la catastrophe. Les données pour cette partie de l'analyse des dossiers des victimes proviennent des fiches SUVA des victimes puisqu'elles étaient toutes assurées par cette caisse.

Salaires

Les salaires des victimes se situaient entre CHF 6'739 au minimum et CHF 26'260 au maximum. Le salaire moyen des victimes était de CHF 15'184.35 alors que le salaire médian était de CHF 15'045, ce qui indique que la distribution des salaires de l'ensemble des victimes de la catastrophe était plutôt égalitaire. En prenant ensuite à part les victimes italiennes, on trouve un salaire moyen de CHF 15'045 ce qui est un peu moins élevé que la moyenne salariale de l'ensemble des victimes. Par contre, un élément plus marquant de l'analyse est celui de la diminution dans le salaire médian lorsque l'on s'intéresse spécifiquement aux revenus des victimes italiennes. En effet, ce dernier passe à CHF 14'794. De plus, le fait

que le salaire médian soit sensiblement inférieur à la moyenne indique donc que la distribution est étalée vers la droite : ce qui suggère que la différence entre les salaires les plus bas et les salaires les plus élevés parmi les victimes italiennes est plus grande que pour l'ensemble des victimes de la catastrophe. En ce qui concerne les salaires les plus élevés et les plus bas des victimes italiennes, ils sont de CHF 8'400 (une aide de cuisine) et CHF 26'260 (un ingénieur), ce qui correspond par ailleurs au salaire le plus élevé de l'ensemble des victimes.

Pour les victimes suisses, le salaire moyen était de CHF 15'299.66, ce qui est supérieur au salaire moyen de l'ensemble des victimes ; le salaire médian était de CHF 15'055.30, ce qui indique que la distribution des salaires parmi les victimes suisses était plus équitable que pour ce qui est des victimes italiennes. Le salaire le plus bas parmi les victimes suisses était de CHF 6'739 par an (un magasinier ; la plus âgée des victimes) et le salaire le plus élevé était de CHF 23'487 par an (un « policier »). En ce qui concerne les victimes de nationalités espagnole, autrichienne et allemande, il est plus délicat d'établir des salaires moyens et médians puisqu'il n'y a que deux à quatre individus à prendre en compte. Malgré cela, il faut noter que trois des victimes espagnoles avaient des salaires qui étaient inférieurs à la moyenne et à la médiane (CHF 11'505 – manœuvre, CHF 12'593 – ouvrier – et CHF 13'806 – ouvrier). Le seul individu de nationalité espagnole qui gagnait plus que la moyenne de l'ensemble des victimes – CHF 15'840 – était un employé de bureau. Les deux victimes autrichiennes gagnaient toutes les deux plus que la moyenne de l'ensemble des victimes (CHF 15'300 et CHF 19'260) alors que les deux victimes allemandes gagnaient plus que le salaire médian de l'ensemble des victimes (CHF 15'519 et CHF 23'134). Une dernière victime qu'il faut compter est la victime apatride qui gagnait plus que la moyenne soit CHF 15'440 par an.

Emplois

Alors que la majorité des fiches SUVA des victimes comportent l'emploi qu'exerçait la victime, pour deux des victimes, l'occupation n'est pas imprimée sur la fiche, ce qui suggère que l'emploi qu'occupait la victime n'est pas connu. Le word cloud ci-dessous (présentant les emplois pour lesquels il y avait au moins deux victimes) permet de donner un aperçu des emplois qu'avaient les victimes.

Figure 1 : Word cloud des emplois des victimes



On peut remarquer que les termes « ouvrier », « mécanicien » et « chauffeur » ressortent le plus. Toutefois, un tableau de fréquences nous permet de mieux cerner les emplois des victimes. Ce tableau confirme en effet que 34 des victimes étaient soit des ouvriers, des chauffeurs ou des mécaniciens. Viennent ensuite machiniste, conducteur de trax, artisan foreur, soudeur et ingénieur. Ainsi, nous voyons que la plupart des victimes occupaient des

postes principalement en rapport à la construction du barrage. Cependant, il y eut également des victimes qui avaient des postes plutôt administratifs ou techniques. On compte parmi les victimes trois chefs (chef des maîtres foreurs, chef mineur et chef bulldozer), deux employés, un dessinateur technique, une aide de bureau, deux cuisinières et même deux contremaîtres.

Ainsi, la catastrophe n'a pas seulement touché les individus participant directement à la construction du barrage mais aussi des individus qui dirigeaient les travaux, des individus qui contribuaient à faire d'autres tâches nécessaires pour rendre possible le travail des ouvriers (cuisinières, magasiniers) et même du personnel administratif.

Tableau 2 : Occurrences des intitulés des emplois

Emploi	Fréquence		
		maitre foreur	1
ouvrier	13	chef maitre foreur	1
chauffeur	11	chef bulldozer	1
mécanicien	10	chef mineur	1
artisan foreur	6	conducteur de pelle.	1
machiniste	6	dessinateur technique	1
conducteur de trax	4	électricien	1
soudeur	4	employé	1
contremaître	3	employé de bureau	1
ingénieur	3	installateur en électricité	1
conducteur de pelle	2	manœuvre	1
cuisinière	2	monteur	1
magasinier	2	monteur-électricien	1
mineur	2	policier	1
aide de bureau	1	serrurier	1
aide de cuisine	1	technicien	1

Réalisé par Dan Orsholits et Julien Ruey.

SITUATION ÉCONOMIQUE DES FAMILLES DES VICTIMES EN 1966

La Fondation a réalisé, en 1966, une enquête pour se renseigner sur la situation économique de toutes les familles des victimes afin de déterminer les montants et les bénéficiaires de l'aide semestrielle qui fut versée dès décembre 1966. Les questionnaires, qui étaient distribués aux communes dans lesquelles les familles habitaient, avaient pour but de fournir des informations à la Fondation sur les charges de familles (épouse, enfants, mais aussi autres parents/membres de la famille à charge), sur les membres de la famille infirmes ou avec des maladies chroniques. Ils comportaient aussi des questions concernant la situation économique qui cherchaient à établir si les familles des survivants possédaient des bâtiments (et le revenu éventuel qui pouvait en être tiré dans le cas où ils étaient mis en location), des biens fonciers (biens immobiliers et à nouveau la valeur locative éventuelle), une exploitation agricole ou une entreprise artisanale. Le questionnaire comportait aussi une partie pour se renseigner sur les dettes de la famille, sur les coûts annuels liés à la formation des enfants en âge de scolarité et finalement sur le travail et le revenu des membres de la famille (ou d'autres remarques et informations pertinentes).

Une remarque générale qu'il est possible de faire est qu'une grande partie des familles des victimes ne possédait rien (ou du moins c'est la déclaration que la commune a faite). Dans 47 des cas sur les 85 questionnaires que nous avons à disposition – soit un peu plus de la moitié – la famille ne possédait pas de bâtiments d'une valeur quelconque (ou le questionnaire n'a pas indiqué la valeur de ces bâtiments). Bien que le questionnaire demandait d'indiquer la valeur des bâtiments en Francs suisses, une grande partie des questionnaires remplis par les autorités italiennes ont indiqué des valeurs en Lires italiennes. Pour pouvoir effectuer une comparaison entre les différents pays, un taux de change de 0.0069

Lires italiennes par Franc suisse et un taux de change de 0.0722 Pesetas espagnoles par Franc suisse sera utilisé²⁷.

La valeur moyenne des bâtiments possédés par les 38 familles était de CHF 27'835.73 et la médiane était de CHF 10'350. L'écart étant très marqué entre la médiane et la moyenne, il y a donc un ensemble de familles qui ont des bâtiments très coûteux. Par exemple, une famille possédait des bâtiments d'une valeur de CHF 200'000 et, à l'autre extrême, une famille possédait des bâtiments dont la valeur se montait à CHF 1'000. Parmi les familles italiennes qui possèdent un bâtiment, la moyenne est de CHF 11'583.48 alors que la médiane se situe à CHF 7'000. Pour les Suisses, la moyenne de la valeur des bâtiments est de CHF 42'799 ; elle est presque quatre fois plus élevée que celle des bâtiments possédés par les familles italiennes. La médiane pour les familles suisses se situe à CHF 22'500, un assez grand écart ce qui indique à nouveau une assez grande dispersion dans la valeur des bâtiments possédés par les familles. Cela est plus clairement visible si l'on compare le maximum au minimum : parmi les familles suisses, une d'entre elles possédait CHF 158'000 de bâtiments alors qu'une famille ne possédait que CHF 2'000 de bâtiments.

Mises à part les familles suisses et italiennes, il n'y a plus que trois autres familles qui possédaient des bâtiments : deux familles espagnoles et une famille allemande. Une des familles avait pour environ CHF 11'675 de bâtiments alors que l'autre possédait CHF 3'610 de bâtiments. Par contre la troisième possédait des bâtiments d'une valeur totale de CHF 200'000 ; c'est le montant le plus élevé des toutes les familles.

Pour les biens-fonds ou biens immobiliers, il n'y a que 18 familles qui en possédaient, de plus ces 18 familles ne sont que suisses ou italiennes. Pour l'ensemble de ces 18 familles, les biens immobiliers valaient, en moyenne, CHF 6'362 alors que la médiane s'élevait à CHF 3'370, suggérant à nouveau une distribution

²⁷ On utilise les taux de change moyens pour l'année 1966. Ils proviennent de <http://fxtop.com/en/historical-exchange-rates.php>

inégalitaire. Cela est d'autant plus évident si l'on compare le minimum – CHF 344 (une famille italienne) – au maximum – CHF 40'000 (une famille suisse). En ne prenant en compte que les familles suisses, on trouve que les biens-fonds que possédaient les familles valaient, en moyenne, CHF 9'914 alors que la médiane se situait à CHF 5000. Pour les familles italiennes la valeur moyenne des biens immobiliers se situe à environ CHF 4'102 et la médiane à CHF 1'500 avec un maximum de CHF 15'000 et un minimum de CHF 344. Par contre, alors que certaines familles possédaient des bâtiments ou des biens-fonds, aucune des familles des survivants ne possédaient ni ferme ni atelier artisanal, ce qui fait sens puisque la migration et les chantiers en Suisse étaient vus comme une manière de gagner sa vie faute d'avoir d'autres moyens à disposition.

Le questionnaire avait aussi pour but de renseigner la Fondation quant aux éventuelles dettes que les familles pouvaient avoir. Au total, 14 familles ont été déclarées comme ayant des dettes, mais parfois le montant n'était pas connu (1 cas) ou consistait en impôts impayés (1 cas). En éliminant ces deux cas on a donc 12 familles ayant des dettes. Le montant moyen des dettes de ces 14 familles s'élevait à CHF 27'342 alors que la médiane se situait à CHF 21'050. Dans la plupart des cas, la nature de la dette n'est pas précisée, mais dans trois cas (trois familles suisses), il est spécifié que la dette de la famille provient d'un prêt hypothécaire. Par ailleurs ces dettes – une de CHF 12'392, une de CHF 33'000 et une de CHF 70'000 – sont les plus importantes de toutes.

Quant aux revenus dont disposaient les familles, dans la majorité des cas (64 familles), les communes de résidence ont déclaré que les familles ne percevaient aucun revenu ce qui indique que les revenus que gagnaient les victimes de la catastrophe étaient les seuls dont disposait non seulement la famille immédiate, mais parfois même la famille plus élargie. Parmi les 21 familles possédant un revenu, le montant perçu est manquant bien qu'il soit indiqué que les membres de la famille travaillent. Dans d'autres cas, les familles ont un revenu, mais cela vient en fait de rentes qui ont été accordées après la catastrophe (SUVA, AVS, etc.) ou de pensions

liées à la vieillesse (l'INPS – *L'Istituto nazionale della previdenza sociale* – en Italie). Alors qu'il est important de connaître les revenus qui provenaient de rentes, le questionnaire ne cherchait qu'à établir les revenus dont disposaient les familles dans le cas où certains membres avaient un travail. Ainsi parmi les 20 cas (si l'on exclut celui qui n'offre pas de renseignements sur le montant perçu), il n'en reste que 11 qui bénéficiaient de revenus issus d'un travail rémunéré. En ne prenant en compte que ces familles-ci, on trouve que le salaire mensuel moyen perçu par famille en 1966 était de CHF 559.54 alors que la médiane était de CHF 533.17.

Le dernier renseignement offert par le questionnaire concerne les coûts éventuels liés aux études des enfants. Il n'y a que 11 familles dont le questionnaire relève des coûts annuels étant à la charge des familles. En 1966, seulement 11 familles ont été déclarées comme ayant des enfants en âge de scolarité pour lesquels les familles devaient payer l'accès à la formation. Parmi ces 11 familles, il y avait une famille allemande, une famille espagnole, quatre familles italiennes et cinq familles suisses. En moyenne, ces 11 familles consacraient CHF 3'768 par an à la formation de leurs enfants, la médiane s'élevait à CHF 3'588. Par contre, une famille italienne dépensait CHF 13'800 par an pour la formation de deux enfants alors que à l'autre extrême, une famille suisse ne dépensait que CHF 100 pour la formation d'un des enfants. Toutefois, il faut se rappeler qu'une grande partie des enfants était surtout en âge de *débiter* la scolarité après la catastrophe et donc, comme on va le voir par la suite avec les bourses, les coûts liés à la formation des enfants sont à venir pour un grand nombre de familles.

TRANSFERTS D'ARGENT POUR L'AIDE AUX FAMILLES DES VICTIMES

Aides Financières autres que la Fondation Mattmark

Afin d'avoir une meilleure idée des sommes d'argent qui furent transférées aux familles des victimes de la catastrophe, nous nous

sommes principalement appuyés sur un tableau récapitulatif constitué par la Fondation Mattmark. Ce tableau dresse un bilan intéressant des différentes aides et prestations dont ont pu bénéficier les familles des victimes au 1^{er} décembre 1970. Les données pour cette partie proviennent du dossier 3580-1993/7, 6.1 des Archives de l'Etat du Valais.

Entreprises

On peut constater que la Société Suisse des Entrepreneurs, créée en 1962, dont le financement des assurances provenait uniquement des employeurs (source internet, consimo.ch/vsby), a versé l'équivalent de CHF 176'000 aux familles de 44 des victimes de la catastrophe, c'est-à-dire CHF 4'000 par victime. Cela signifie que 44 des 88 victimes, soit la moitié, n'entraient pas dans les critères nécessaires à la réception des CHF 4'000 prévus en cas de décès.

On peut constater que les entreprises impliquées dans la construction du barrage ont, quant à elles, participé à la distribution des prestations de manières distinctes. Elektro-Watt a fait don d'une somme totale de CHF 41'000 aux familles de 16 des victimes de la catastrophe. Les familles des employés concernées ont donc reçu CHF 2'500 par victime, excepté pour le cas d'une famille qui a reçu CHF 1'000 supplémentaires pour des raisons qui restent inconnues.

Swissboring a, quant à elle, versé CHF 4'000 à chacune des familles de ses employés défunts (23 au total). Cependant ce montant diffère pour quelques cas. En effet, on peut constater que pour 3 des victimes, Swissboring a envoyé des sommes de CHF 2'700 et 3'000 par an, respectivement jusqu'en 1985, 1988 et 1990. Pour deux autres cas, l'entreprise n'a versé qu'un total de CHF 1'000. Finalement, pour deux autres cas encore, l'entreprise a versé CHF 5'250 et 5'230. Nous ne parvenons pas à nous expliquer ces différences, ni par le nombre et la nature des personnes à charge de ces cas, ni par leur origine, leur âge ou leur revenu. Il se pourrait cependant que la décision d'attribuer des sommes inférieures ou

supérieures à cette moyenne de CHF 4'000 ait pu suivre une logique de prise en compte des prestations allouées par les autres assurances dont étaient bénéficiaires les victimes. Cela ne reste cependant qu'une hypothèse.

Schafir&Mugglin a, quant à elle, versé des sommes diverses aux familles de ses employés étant décédés. Ces sommes vont de CHF 4'965 à 420 et ont été attribuées à 8 des 88 cas.

Pour ce qui est de l'entreprise Zschokke, seulement trois cas ont été bénéficiaires de prestations à des montants respectifs de CHF 4'000, 445 et 4'800.

On peut finalement constater que d'autres entreprises (dont les noms ne sont pas mentionnés) ont versé les sommes de CHF 1'500, 2'465 et 345 aux familles de trois des victimes.

SUVA

Avant de procéder à une analyse numérique des rentes accordées par la CNA/SUVA, il nous semble utile de rappeler les conditions et le fonctionnement concernant les allocations.

La Caisse Nationale d'Accidents (CNA) accorde des rentes mensuelles aux familles des victimes. Toutefois, le salaire maximal annuel assuré étant de CHF 15'000, la CNA ne couvre pas les revenus qui dépasseraient ce plafond et considère donc ces derniers comme équivalents à CHF 15'000. De plus, les rentes prévues par la CNA ne couvrent qu'un maximum de 60% du salaire annuel de l'assuré, ce qui signifie que les familles des victimes n'ont pu recevoir, de la part de la CNA, qu'un maximum de CHF 9'000 par an, ou CHF 750 par mois. Les 60% de la somme assurée sont ensuite répartis de la manière suivante : 30% de la rente vont à la veuve, chaque enfant est en droit de recevoir une part maximale de 15%, la totalité des rentes allouées aux enfants ne peut pas dépasser les 30% et les autres personnes à charge de la victime peuvent recevoir, quant à eux, jusqu'à 20% de la somme assurée, si cette part n'a pas déjà été attribuée aux enfants ou à la veuve. Il est important

de signaler que les enfants perdent leur droit à une rente à leur majorité ou à l'âge de 20 ans s'ils sont encore en formation.

Au total, les rentes annuelles allouées par la CNA/SUVA à partir de septembre 1965 représentaient un montant de CHF 37'755.50 par mois, avec une moyenne de CHF 429 par victime. Il semble également utile d'indiquer que les rentes ne sont indexées (inflation, coûts de la vie, etc.) que pour les orphelins et les veuves. Ainsi les autres survivants ne percevront jamais que le montant décidé en 1965. Pour ce qui est des rentes indexées, selon un rapport de la part de la CNA, les rentes de renchérissement représentaient 90% des rentes de base au 1^{er} janvier 1980, ce qui veut dire qu'en quinze ans, les rentes ayant été indexées ont presque doublé.

L'AVS

Le fonctionnement de l'AVS (Assurance Vieillesse et Survivants) est une question très complexe, puisque son règlement a beaucoup changé depuis 1965, et particulièrement durant la période qui suivit la catastrophe. Le système des trois piliers entrera d'ailleurs dans la constitution en 1972, année du procès. Nous avons donc décidé de ne pas nous étendre sur ce point qui dépasse quelque peu notre domaine de compétence. Il semble toutefois important de garder à l'esprit que les rentes permises par les cotisations à l'AVS n'assuraient que des prestations minimales et inférieures au minimum vital pour les personnes à la retraite. A l'époque les personnes retraitées qui n'avaient pas constitué de rentes complémentaires vivaient dans des conditions économiques difficiles²⁸.

Pour ce qui est des victimes de Mattmark, nous avons pu constater que 40 des 88 victimes de la catastrophe avaient eu droit à des rentes AVS allant de CHF 310 à 8990 par an, ce qui semble être en concordance avec la littérature disponible puisque ces

sommes sont relativement peu élevées. Parmi les 38 cas ayant profité d'une rente AVS, figuraient 21 Italiens, 3 Espagnols, 2 Allemands, 1 Autrichien, 1 Apatride et 12 Suisses.

Assurance Vie

Dans les données d'archives, on peut observer que la Fondation Mattmark a également pris en compte les assurances vies par lesquelles étaient couvertes certaines des victimes. Seul 8 familles ont bénéficié d'une assurance vie. Les familles des victimes couvertes par une assurance vie ont touché entre CHF 30'000 et 156'470, pour un montant total de CHF 585'870. Parmi celles-ci, on compte 6 Suisses, 1 Allemand et 1 Apatride.

Presse Italienne

Suite à la catastrophe, la presse italienne a également fait des dons aux familles des victimes. Par souci d'équité, la Fondation Mattmark a également comptabilisé ces dons qui, comme nous avons pu le constater, étaient exclusivement destinés aux familles italiennes. Au total, les journaux italiens La Stampa et Il Corriere della Sera ont alloué une somme totale de CHF 814'260. La Stampa a versé un total de CHF 658'250 à 55 familles des 56 victimes italiennes, allant de CHF 7'000 à 22'960 par famille, avec une moyenne de CHF 11'754. Il Corriere della Sera a versé la somme totale de CHF 156'010, allant de CHF 630 à 9'150 par famille, avec une moyenne de CHF 2'944, à la totalité des familles italiennes.

Gouvernement Italien

Le gouvernement italien a également contribué aux prestations financières pour les victimes italiennes de la catastrophe. Il a alloué des sommes allant de CHF 700 à 34'300 à chaque famille des victimes italiennes, avec une moyenne de CHF 15'640. Les quelques

²⁸ <http://www.histoiredelasecuritesociale.ch/synthese/#c101>

cas ayant reçu une aide de seulement CHF 700 semblent être des victimes célibataires qui n'avaient personne à charge.

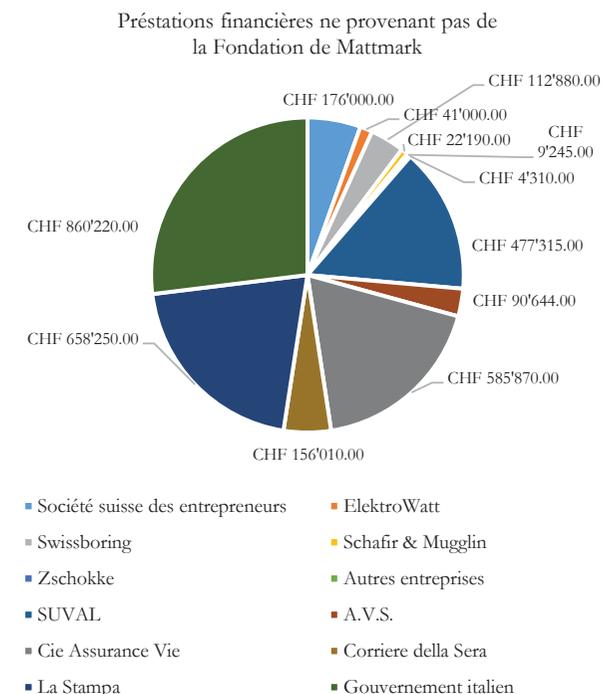
Rentes résiduelles

Certaines familles des victimes italiennes ont également tiré profit de rentes de sources diverses, que la Fondation Mattmark a également comptabilisé dans son tableau récapitulatif des sommes dont avaient disposé les victimes en 1970. Ces rentes concernent 11 des 56 dossiers italiens et représentaient, au total, une somme de CHF 6'260 allant de CHF 55 à 1'863, pour une moyenne de CHF 569 par cas.²⁹

Bilan des sommes agrégées

Si l'on s'intéresse aux dons reçus par les familles des victimes ne provenant pas de la Fondation Mattmark, on peut constater que la somme totale s'élève, selon nos calculs à CHF 3'200'193,89. La moyenne d'argent reçu par dossier est de CHF 36'366, avec un minimum de CHF 2'500 et un maximum de CHF 173'250. L'écart type est, quant à lui, de CHF 28768,42363. Ces chiffres permettent d'observer de grandes divergences parmi les dossiers pour ce qui est de l'argent perçu d'autres sources que celle de la Fondation Mattmark.

Figure 2 : Prestations autres que celles de la Fondation



AIDES FINANCIÈRES DE LA FONDATION MATTMARK

Les sources pour la partie suivante sont surtout les dossiers individuels (dossier 3580-1993/7, 6.3) et le dossier contenant les tableaux récapitulatifs des dépenses (3580-1993/7, 6.1). Les dépenses de la Fondation par année sont représentées sur les deux graphiques se trouvant en annexe.

²⁹ Les montants étaient enregistrés en liras italiennes, nous avons choisi de faire une transformation de 0.0069 Lires italiennes par Franc suisse.

Donateurs principaux

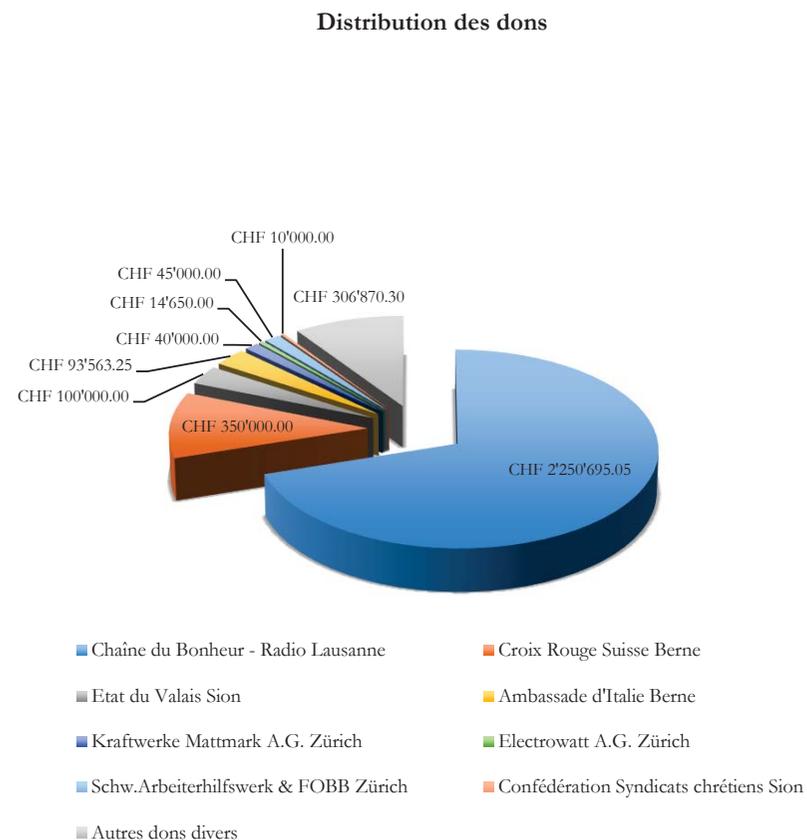
A l'aide des dossiers d'archive de la Fondation, nous avons pu établir une liste des principaux acteurs de la collecte de don pour les familles des victimes. Comme il a été mentionné en amont, la majorité de ces acteurs ont eu la possibilité d'envoyer un représentant au sein de la Fondation. Le tableau ci-dessous permet de se faire une idée de la contribution de ces différents acteurs, il est tiré du bilan des comptes de la Fondation pour l'année 1965-66 (réf : 3580-1993/7, 5: comptes de l'exercice 65/66).

Tableau 3 : Membres Fondateurs et sommes récoltées

<i>Membres Fondateurs</i>	<i>Recettes</i>
Chaîne du Bonheur - Radio Lausanne	CHF 2'250'695.05
Croix Rouge Suisse Berne	CHF 350'000.00
Etat du Valais Sion	CHF 100'000.00
Ambassade d'Italie Berne	CHF 93'563.25
Kraftwerke Mattmark A.G. Zürich	CHF 40'000.00
Electro-Watt A.G. Zürich	CHF 14'650.00
Schw.Arbeiterhilfswerk & FOBB Zürich	CHF 45'000.00
Confédération Syndicats chrétiens Sion	CHF 10'000.00
Autres dons divers	CHF 306'870.30
Total des versements au Fonds	CHF 3'210'778.60
Intérêts nets	CHF 110'401.53
Rembours. Impôt anticipé	CHF 31'179.35
Total général des recettes	CHF 3'352'359.48

Réalisé par Dan Orsholits et Julien Ruey.

Figure 3 : Les donateurs



Dons aux familles pour Noël 1965 et 1966

Pour Noël 1965, la Fondation Mattmark décide d'envoyer des dons sous forme d'argent aux familles des victimes de la catastrophe. Ces dons sont principalement adressés aux veuves et prennent en compte le nombre de personne qui étaient à charge des défunts. Ils sont pensés comme une aide financière provisoire et de premier secours en attendant que la Fondation organise la distribution de l'argent récolté.

En 1966, la Fondation se rend compte qu'elle a oublié les parents (et/ou la parenté) des victimes lors des envois pour Noël 1965. Elle saisit donc Noël 1966 comme une opportunité de rattraper ce raté et fait des dons aux parents et/ou à la parenté des victimes en prenant compte leur situation financière.

Selon la décision du conseil de la Fondation (à l'occasion de la réunion du Comité-directeur du 10.12.1965), les montants suivants ont été décidés :

<i>Familles des victimes</i>	<i>Montant</i>
Veuve avec enfants	CHF 1'500
Veuve sans enfants	CHF 1'000
Pour chaque enfant	CHF 200

<i>Survivants des fils de famille</i>	<i>Montant</i>
Père et mère	CHF 500
Père et mère seul	CHF 300
Pour chaque frère et sœur (mineurs)	CHF 100

Carnets d'épargne

En 1966, la Fondation constitue des carnets d'épargne destinés aux enfants des victimes âgés de moins de 20 ans au moment de la catastrophe. Ces derniers sont tous d'une valeur de CHF 10'000 et en sont destinés à être ouverts que lors du passage de leur destinataire à la majorité légale (18 ans, mais 21 ans en Italie avant 1975). Ils sont pensés comme un support financier pour assurer pour leurs bénéficiaires destiné à leur permettre de commencer leur vie adulte sur de bonnes bases. Même si le choix de leur usage revient à leurs bénéficiaires, ils sont normalement faits pour accompagner ces derniers et leur fournir des conditions de vie facilitant leur formation professionnelle.

Aides semestrielles

Les aides semestrielles sont destinées au soutien financier des familles à qui la perte d'un membre lors de la catastrophe cause un déficit budgétaire problématique. Ces aides semestrielles peuvent être destinées aux veuves et veufs, aux enfants, aux parents, grands-parents dans le besoin, voire aux frères et sœurs, suivant l'examen particulier de chaque cas. Toutefois, on constate que la grande majorité des aides semestrielles qui furent envoyées étaient destinées aux veuves ou aux parents des défunts. Les sommes allouées varient puisqu'elles prennent en compte le nombre de personnes à charge. Chaque personne supplémentaire à charge représente cependant la même somme d'argent envoyé par semestre pour tous les cas.

Les aides semestrielles commencent à être envoyées dès 1966. Elles sont, pour chaque cas, au nombre de 6 bulletins envoyés à partir du deuxième semestre (juin) de 1966, jusqu'au premier semestre (décembre) de 1969. Ces bulletins semestriels comprennent des valeurs allant de CHF 300 à 6'000, avec, par exemple, une moyenne de CHF 1'394 par bulletin pour l'année 1967.

Par soucis d'équité, des aides semestrielles complémentaires furent versées aux familles des victimes non italiennes, car les familles italiennes avaient perçu des aides venant de sources privées (presse italienne) et du gouvernement italien que les autres familles n'avaient pas reçues.

Aides semestrielles prolongées

Les aides semestrielles prévues de 1966 à 1969 sont ensuite prolongées pour tous les cas mis à part ceux dans lesquels le destinataire serait décédé. Elles sont prolongées en 3 bulletins supplémentaires, complétant l'année 1969 et se terminant à la fin de l'année 1970.

Aides exceptionnelles

Les bulletins semestriels ne suffisent cependant pas à garantir la survie financière dans tous les cas de figure. En effet, la situation des familles après la catastrophe dépend beaucoup de leur structure et de la place qu'occupait le défunt dans cette dernière. Certaines familles se trouvent donc bien plus démunies que d'autres, d'autant plus que toutes n'ont pas eu droit aux mêmes prestations d'assurances, elles ne bénéficient pas des mêmes ressources et n'ont pas eu droit aux mêmes aides privées. Parfois, le système officiel et légal ne leur garantit quasiment aucune rente décente puisque ce système est principalement basé sur l'idée de la famille comme *famille nucléaire*. Ainsi, bien que, déjà en 1965, les structures familiales se trouvaient souvent être bien plus complexes qu'un simple noyau composé des deux parents et des enfants, la protection sociale ne prévoit pas d'aide pour tous leurs membres.

Afin de palier à ces dysfonctionnements inégalitaires, la Fondation octroie, après examen particulier de chaque cas, des aides exceptionnelles. Ces aides commencent à être envoyées à partir de 1968. Les sommes allouées pour ce type d'aide tendent à augmenter avec les années, et principalement à partir de 1971, car cette

année marque la fin des aides semestrielles. Ce type d'aide permet ainsi de poursuivre le soutien des familles les plus démunies après qu'ait été terminée la première phase de distribution prévue.

Au total, CHF 301'420 sont attribués aux familles des victimes sous forme d'aide exceptionnelle. Si l'on s'intéresse aux sous-totaux par année, on constate que CHF 12'000 sont envoyés en 1968, et que très peu d'aides exceptionnelles sont envoyées jusqu'en 1971. C'est principalement en 1971 et 1972 que les aides exceptionnelles sont envoyées, avec des montants respectifs de CHF 127'320 pour la première et CHF 132'500 pour la seconde.

LES BOURSES D'ÉTUDES

La Fondation Suisse de Mattmark avait des critères assez stricts quant à l'octroi des bourses destinées à financer des études ou des formations professionnelles. Tout d'abord, les bourses octroyées de la part de la Fondation ne devaient servir que comme une participation aux coûts et donc ne devait pas couvrir l'ensemble des frais. De plus, à chaque demande annuelle, les familles étaient tenues de fournir (italiques dans le document original) :

- une «attestation *officielle* sur la *durée probables des études*» ;
- des «renseignements précis sur la *situation financière des parents* (év. extrait de déclaration fiscale)» ;
- une déclaration de la part de l'institution déclarant l'immatriculation et le suivi régulier des cours dans cette institution ;
- une «attestation des autorités scolaires précisant *le coût annuel des études*» en déduisant les vacances scolaires.

Les lettres informant les familles qu'elles pouvaient bénéficier de bourses d'études ont été envoyées fin novembre 1967 expliquant ainsi pourquoi nous n'avons constaté aucun octroi de bourse avant l'année scolaire 1967–1968 (et ce malgré le fait que

certaines familles avaient dû prendre en charge entièrement les coûts des études durant au moins trois ans suite à la catastrophe). Une autre remarque qu'il faut faire est que les bourses pour l'année scolaire en cours n'étaient pas accordées au *début* de l'année scolaire, mais au courant de celle-ci. Les familles ont ainsi d'abord dû couvrir l'ensemble des coûts pour se faire rembourser par la suite. Il s'avère également que les bourses n'étaient plus octroyées aux enfants à partir de l'âge de 25 ans – sauf dans des cas exceptionnels.

Les archives contiennent pour quelques années scolaires des tableaux récapitulatifs des bourses qui ont été octroyées. Toutefois, ces tableaux ne recensent pas les bourses accordées avant l'année scolaire 1971–72 ni celles qui ont été accordées après 1980 (et de plus, il n'y a pas de tableaux pour les années scolaires 1973–74, 1974–75 et 1978–79). Ainsi pour nous rendre vraiment compte des montants qui ont été accordés pour les bourses, nous avons dû faire une analyse attentive des dossiers individuels. Pour la suite de l'analyse, nous allons traiter des bourses par année scolaire pour ensuite revenir sur une analyse plus générale traitant de l'ensemble des années scolaires pour lesquelles nous avons repéré des bourses.

De 1967-68 à 1970-71

Pour l'année scolaire 1967–68, 13 familles ont bénéficié de bourses. Toutefois, il y a eu au total 18 bourses qui ont été allouées. Parmi ces 13 familles, quatre familles ont reçu deux bourses ou plus. Le montant total des bourses allouées pour l'année scolaire était de CHF 31'800 avec une moyenne de CHF 1'673.88 par bourse. Deux bourses de CHF 4'000 (la prestation maximale pour cette période) ont été octroyées pour deux enfants d'une famille italienne fréquentant un institut spécialisé.

Pour l'année scolaire 1968–69, 21 bourses ont été octroyées à 14 familles ce qui représentait au total CHF 36'700 avec une moyenne de CHF 1'747.62 par enfant. 13 des 14 familles sont les

mêmes qui ont reçu des bourses pour la période 1967–68. Dans la plupart des cas, il y a eu une progression dans le montant alloué pour chaque enfant et la moyenne a progressé d'environ CHF 140 pour atteindre CHF 1'815 par enfant pour les 13 familles qui ont bénéficié d'une bourse pour l'année scolaire 1968–69. Pour 1969–70, le montant total dépensé pour les bourses était de CHF 42'100 avec une nouvelle progression dans la somme moyenne allouée par bourse d'environ CHF 166 pour atteindre CHF 1'913.64. Pour l'année scolaire 1970–71, on compte deux familles de plus (16 au total) et 26 enfants. La somme totale allouée s'accroît à nouveau pour atteindre 48'000 CHF et mais la moyenne baisse à CHF 1'846.15 avec l'arrivée de trois nouveaux enfants qui sont en début de parcours scolaire. Nous voyons donc durant cette période une croissance continue dans le nombre de bénéficiaires – de 13 familles et 19 enfants pour l'année scolaire 1968–69 à 16 familles et 26 enfants pour 1970–71 – avec une croissance continue dans le montant total dépensé par la Fondation Suisse de Mattmark pour les bourses d'études.

De 1971-72 à 1974-75

Pour l'année scolaire 1971–72, 29 bourses ont été octroyées, comparé à 26 pour l'année scolaire précédente, et cela pour 18 familles. L'augmentation est en partie due au nombre plus important de familles bénéficiant de bourses, mais aussi au fait que certaines familles ont plus d'enfants qui peuvent en bénéficier. Ainsi parmi les familles qui ont bénéficié d'une bourse pour l'année scolaire 1970–71, 4 d'entre-elles ont demandé des bourses supplémentaires pour d'autres enfants. Il y a eu à nouveau une augmentation dans le total dépensé pour les bourses – CHF 50'300 – mais une *baisse* d'environ 179 CHF dans la somme moyenne par bourse pour atteindre 1'734.48 CHF. Cette baisse est en partie expliquée par le fait que nous avons plus d'enfants qui sont en début de parcours scolaire. Pour l'année scolaire 1972–73, CHF 59'300 pour les bourses, une augmentation de CHF 9'000 si l'on compare avec l'année précédente. De plus, le nombre familles bénéficiant des

bourses pour l'année scolaire passe à 20 avec 35 bourses qui sont octroyées. Toutefois, la moyenne par bourse diminue à nouveau pour atteindre CHF 1'694.29.

Pour la période de 1973–74 on observe une diminution dans le montant total dépensé pour les bourses – CHF 56'100 – malgré le fait que le nombre d'enfants bénéficiant d'une bourse augmente (37 au lieu de 35 mais 19 familles au lieu de 20). Le montant moyen alloué par bourse passe à CHF 1'516.22, ce qui représente une diminution d'environ CHF 178. L'année scolaire 1974–75 voit une diminution dans le nombre de bourses octroyées (30 au lieu de 35) et dans le montant total dépensé (CHF 46'500) mais une faible augmentation dans la moyenne par bourse (CHF 1'550). Ainsi pour cette période, nous pouvons remarquer des variations assez importantes dans le montant total, une baisse sensible dans le montant moyen par bourse, et un pic du nombre d'enfants (37) bénéficiant d'une bourse pour l'année scolaire 1973–74.

De 1975-76 à 1979-80

Pour la première année scolaire de cette période, il y a 29 enfants (de 17 familles différentes) qui ont bénéficié d'une bourse. Le montant total dépensé par la Fondation pour l'année scolaire 1975–76 était CHF 52'700 et on peut également remarquer une augmentation dans la valeur moyenne par bourse à CHF 1'817.24. Pour 1976–77, le montant total dépensé pour les bourses était de CHF 53'500 avec une moyenne de CHF 1'910.71 CHF par bourse pour 28 enfants de 17 familles différentes. Avant de passer aux années scolaires suivantes, il faut remarquer qu'à partir de l'année scolaire 1977–78, le montant maximal pour une bourse a été relevé à CHF 6'000 par an (contre CHF 4'000) et l'ensemble des bourses sont devenues plus importantes à cause de la hausse du coût de la vie. Ainsi le montant total pour cette année scolaire était de CHF 63'000 malgré une baisse importante dans le nombre de bénéficiaires (21 de 13 familles différentes).

De plus, CHF 3'000 ont été octroyés en moyenne par bourse. Pour l'année scolaire 1978–79, les bourses (24 enfants pour 16 familles) ont représenté une dépense de CHF 70'000 de la part de la Fondation avec une légère baisse dans le montant moyen par bourse à CHF 2'916.67. Les montants pour l'année scolaire 1979–80 sont les mêmes que pour 1977–78 (donc un montant total de CHF 63'000 et une moyenne de CHF 3'000) pour 21 enfants venant de 16 familles différentes.

Ainsi, pour cette période nous voyons une augmentation dans les dépenses de la Fondation pour ce qui est des bourses d'études notamment en lien avec les augmentations qui sont liées au coût de la vie. On remarque également une tendance vers la stabilité, voire la diminution, du nombre d'enfants bénéficiant d'une bourse au cours de cette période.

De 1980-81 à 1987-88

Cette dernière période est caractérisée par une forte diminution dans le nombre d'enfants recevant une bourse. Toutefois, nous remarquons également l'octroi de certaines bourses à titre exceptionnel à des enfants qui n'ont pas encore terminé leurs études et qui ont dépassé l'âge limite (25 ans) pour l'octroi de bourses. Notre analyse des dossiers individuels n'a pas non plus relevé l'octroi de bourses après l'année scolaire 1987–88.

Pour 1980–81, un total de 17 bourses (pour 14 familles) ont été octroyées d'un montant total de CHF 41'500 avec une moyenne de CHF 2'441.18 par bourse. Pour l'année d'après, 13 bourses (pour 11 familles) d'un montant total de CHF 29'000 et une valeur moyenne de CHF 2'230.77 ont été distribuées. Cela se réduit CHF 27'520 pour 11 enfants (10 familles) avec un montant moyen de CHF 2'501.82 pour 1982–83. Pour les années scolaires 1983–84 et 1984–85 les montants totaux sont de CHF 26'300 (10 enfants pour 10 familles) et CHF 24'600 (8 enfants pour 8 familles) respectivement avec des montants moyens de CHF 2'630.00 et de CHF 3'075.00. Pour les années scolaires 1985–86, 1986-87 et

1987–88 un total de 11 bourses ont été octroyées. Pour 1985–86, il y a eu 4 bourses (pour 4 familles différentes) d'un montant total de CHF 14'000 et d'une valeur moyenne de CHF 3'500. En 1986–87, 5 bourses (pour 4 familles différentes) d'un montant total de CHF 18'800 et d'un montant moyen de CHF 3'760 ont été distribuées. Pour la dernière année scolaire pour laquelle nous avons des données – 1987–1988 – deux bourses (pour 2 familles différentes) ont été accordées, une valant CHF 4'500 et l'autre valant CHF 4'000.

Remarques conclusives

Après avoir vu les montants de quelques périodes, il est important de faire un retour sur le nombre de familles et le nombre d'enfants qui ont bénéficié des bourses puisque cela était un des buts principaux de la Fondation Suisse de Mattmark. Au total CHF 794'000 ont été dépensés pour financer les études des enfants des victimes jusqu'à la fin de 1984 selon les comptes de la Fondation (3580-1993/7,1). Cela représente près 19% de l'ensemble des dépenses effectuées par la Fondation jusqu'au 31 décembre 1984.

Alors que le montant total dépensé pour les bourses augmente d'année en année jusqu'au milieu, voire la fin des années 1970 (sans tenir compte de l'inflation), le nombre de bénéficiaires a tendance à diminuer avec le temps. Par contre, à partir des années 1980, le montant total octroyé pour les bourses était également en baisse. De plus, il s'avère que les bourses ont surtout été demandées par les familles italiennes. Pour la période allant de l'année scolaire 1967–68 à 1970–71, ce sont au total 71 bourses qui ont été octroyées à des familles italiennes (contre 17 pour les familles des ressortissants espagnols). Pour celle allant de 1971–72 à 1974–75, ce sont 101 bourses qui ont été allouées aux familles italiennes comparé à 10 pour les familles suisses et 20 pour les familles espagnoles.

Pour les bourses octroyées lors des années scolaires allant de 1975–76 à 1979–80, les familles italiennes en ont obtenu 103, les

familles suisses 8 et les familles espagnoles 12. Finalement, pour la dernière période considérée, 56 des bourses d'études ont été accordées à des familles italiennes, 7 à des familles suisses et 7 à des familles espagnoles. On voit donc que ce sont en très grande majorité les familles italiennes qui ont sollicité les bourses d'études mises à disposition par la Fondation. Cela fait sens puisque, comme on l'a vu dans la partie présentant les caractéristiques sociodémographiques des victimes, ce sont majoritairement des familles italiennes qui avaient des enfants à la charge.

HISTOIRES PARTICULIÈRES

Nous avons décidé de revenir sur quelques interactions particulières entre les familles des victimes et la Fondation Suisse de Mattmark. Parmi les familles suisses, il y a plusieurs cas où les parents des victimes n'ont reçu qu'un montant minime en guise de réparation (très souvent entre CHF 300 et 500). Pour une famille suisse, une mère a perdu deux de ses fils dans la catastrophe (et il semblerait qu'un troisième ait été blessé). Elle n'a reçu que CHF 300 de la part de la Fondation, ce qui a suscité l'ire d'un de ses fils qui a envoyé une série de lettres à la Fondation dénonçant cela comme une injustice profonde. De plus, la mort de ses deux fils l'aurait mise dans un profond état de choc. Ce qui aurait eu pour résultat que la sœur, qui vivait avec la mère, ait dû quitter son travail. Après cette première lettre, la mère meurt et le frère adresse une demande à la SUVA pour savoir si les rentes allouées à la mère peuvent être transférées à la sœur diagnostiquée d'un cancer et qui n'est donc plus en mesure de travailler. La SUVA réfère le cas à la Fondation en précisant qu'il n'était pas possible, pour sa part, d'effectuer un transfert des rentes. La Fondation accordera, par la suite, une aide semestrielle assez conséquente à la sœur (CHF 2'790), ce qui n'empêchera cependant pas le frère de continuer de se plaindre et même de passer à des considérations hypothétiques (que serait-il passé si ma mère n'était pas décédée, combien d'argent aurait-elle reçu de la part de la Fondation).

Dans un autre cas, concernant également une famille suisse, cette dernière ne reçoit rien de la part de la Fondation car la victime n'a spécifié personne à charge. Toutefois, cette victime avait une dette assez conséquente liée à la construction d'une maison. Cela amène les autres membres de sa famille à demander des aides de la part de la Fondation. À cette fin, la famille demande à la commune de résidence d'envoyer une fiche détaillant les coûts des funérailles mais aussi les dettes. La lettre accompagnant la fiche explique aussi que les autres membres de la famille dépendaient du revenu de leur frère mort et demande à la Fondation de prendre cette information en compte. La Fondation répond à cette demande de manière très défavorable trouvant ridicule les coûts des funérailles (qui comportent par exemple des coûts liés aux vêtements achetés pour les funérailles). La Fondation propose donc de fixer un rendez-vous avec le frère pour discuter du cas. Par la suite, la sœur du défunt s'intéresse au cas. Elle critique vivement la Fondation et affirme même que les donateurs ne seraient pas contents s'ils savaient ce que la Fondation faisait avec leur argent. Elle va jusqu'à envoyer une lettre au Département fédéral de l'intérieur – seule autorité fédérale compétente pour surveiller la Fondation – demandant un examen approfondi du cas. Le Département lui répond qu'il ne peut intervenir que dans les cas de litiges ou de dépenses abusives. Finalement, la famille obtient CHF 2'000 de la part de la Fondation puisque les autres familles ont reçu des versements de la part d'entités privées. Toutefois, la Fondation est contactée une nouvelle fois par un cousin voulant se renseigner plus précisément sur le cas. Finalement, il apparaît qu'à part la contribution de la Fondation, CHF 4'000 ont été versés au frère de la victime de la part de la Société suisse des entrepreneurs (assurance) en plus de dons de la part d'une banque, d'une entreprise et du Maître de l'œuvre.

Finalement, nous avons également pu constater que la Fondation avait dû statuer sur des réponses à des demandes auxquelles les membres du Conseil ne se seraient pas attendus. Nous avons par exemple découvert le cas d'une famille qui demandait à ce que la Fondation leur vienne en aide pour financer l'érection d'un caveau familial. En effet, le défunt était apparemment le dernier héritier à

porter le nom de sa lignée et la famille voulait donc lui offrir une sépulture aux dimensions symboliques. La Fondation répondit à cette demande par la négative, en justifiant qu'elle s'était donnée pour rôle de distribuer l'argent des dons pour priorité d'investir pour l'avenir des enfants des victimes.

CONCLUSION

Ce travail d'analyse permet de voir l'importance du travail de la Fondation Suisse de Mattmark dans la redistribution des sommes collectées pour les familles des victimes de la catastrophe. On peut constater que la Fondation a mené à bien, de manière sérieuse et approfondie, son travail d'examen des cas dans l'établissement d'une répartition des aides la plus équitable possible.

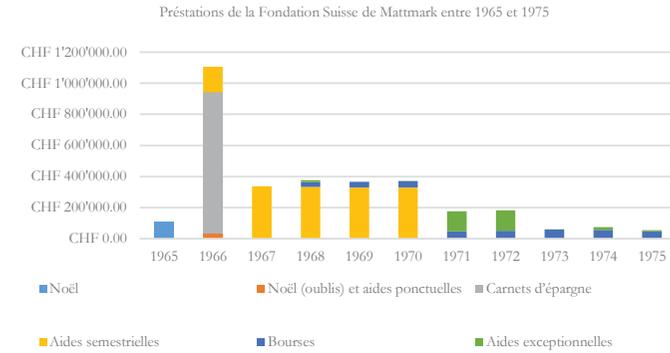
L'examen des dossiers permet également de se rendre compte des structures des familles des travailleurs qui ont perdu leurs vies dans la catastrophe. En effet, ces archives illustrent le profil socioéconomique des populations de travailleurs migrants de cette époque, qui étaient pour la majorité des célibataires ou de jeunes pères avec peu de moyens financiers. Malgré leur âge relativement jeune, les répercussions de leur décès sur la situation financière des familles – mises en évidence par l'analyse des besoins qu'a dû combler la Fondation dans sa distribution des dons – montrent que ces personnes assumaient une part importante des besoins financiers familiaux, pas seulement pour leurs enfants et leur femme, mais également pour les membres de leur famille plus élargie.

Si ce rapport permet de voir comment a été faite la distribution des aides et donne une idée de leur importance pour la survie financière des familles touchées par la catastrophe, il nous semble que sa lecture devrait nous rendre particulièrement attentifs à la précarité de la couverture sociale pour cette époque. En effet, cette dernière n'aurait manifestement pas suffi, à elle seule, à garantir aux sinistrés des conditions de vie décentes. Si l'on peut considérer que les familles des victimes de Mattmark ont profité d'une solidarité et d'une aide exceptionnelle dans leur malheur, ce constat

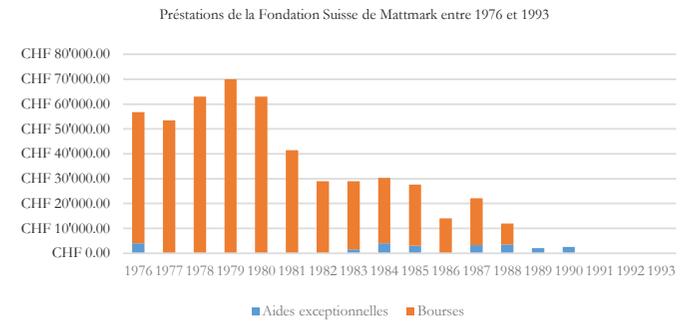
nous a amené à également avoir une pensée pour les familles des victimes d'accidents réguliers au travail de cette époque, qui n'eurent, quant à elles, pas la même chance.

Toutefois, notre analyse n'étant qu'exploratoire et centrée surtout sur les dépenses, un travail plus approfondi sur les dossiers individuels afin d'avoir une idée sur les formations qui ont été accomplies avec les aides octroyées par la Fondation serait une piste à creuser. Une autre possibilité qu'offre ces archives nous semblerait être d'effectuer une analyse approfondie sur la structure des familles des victimes et de voir à quel point les dépendances « officielles » des fiches SUVA correspondent à la réalité des relations de dépendance économique au sein des familles.

ANNEXES



Réalisé par Dan Orsholits et Julien Ruey.



Réalisé par Dan Orsholits et Julien Ruey.

BIBLIOGRAPHIE

ARCHIVES DE L'ÉTAT DU VALAIS

- *Communiqués*, CH AEV, 3580-1993/7, 8.2.
- *Comptes et contrôle des comptes*, CH AEV, 3580-1993/7, 5.
- *Coupures de presse*, CH AEV, 3580-1993/7, 8.1.
- *Dossiers des victimes*, CH AEV, 3580-1993/7, 6.3.
- *Listes des familles des victimes, tableaux récapitulant les prestations*, CH AEV, 3580-1993/7, 6.1.
- *Procès-verbaux des séances du comité de fondation*, CH AEV, 3580-1993/7, 3.2.
- *Statuts, acte de fondation et avis de droit relatif à la dissolution*, CH AEV, 3580-1993/7, 1.

HISTOIRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE EN SUISSE (consulté le 03.06.2015).
Vers une couverture des besoins vitaux dans la prévoyance vieillesse,
<http://www.histoiredelasecuritesociale.ch/synthese/#c101>

L'ANTI-COMMUNISME SUISSE ET MATTMARK UNE RELATION EN MIROIR

par *Elena Rocco* et *Yasmine Ahamed*

INTRODUCTION

L'image politique de la Suisse est systématiquement rattachée à son image de neutralité et de consensus, au risque d'apparaître comme lisse et sans accroc du point de vue extérieur. D'autres particularités suisses, comme la paix du travail, contribuent également à dresser ce portrait d'un pays « sans problèmes ». Pourtant, à y regarder de plus près, la nation helvétique s'est trouvée confrontée à des problématiques particulières dans le passé. Dans la période d'après-guerre, la neutralité affichée pendant 39-45 a protégé le pays de beaucoup de choses et l'a emmené sur une trajectoire très différente de celle des pays voisins : croissance économique, import de main-d'œuvre étrangère ou encore large succès de l'industrie hydro-électrique.

Jusqu'ici le portrait est plutôt positif mais cette période recèle également une face plus sombre : celle d'un sentiment anti-communiste dans la population, tranchant avec la neutralité du gouvernement pendant la Guerre froide. C'est un moment qui est loin d'être tranquille avec un travail de surveillance de la part des forces de police suisses, une « paranoïa » concernant les travailleurs saisonniers et leurs penchants politiques ou encore une volonté de contrôler très strictement les flux migratoires.

C'est dans ce contexte que survient la catastrophe de Mattmark, causant 88 morts. Cet événement qui apparaît au premier abord comme singulier et de nature industrielle, se retrouve progressivement pris dans des questions bien plus politiques et hissé au statut de symbole.

Pour comprendre l'imbrication de Mattmark dans l'histoire suisse, il nous faudra donc procéder en deux temps pour suivre la temporalité de Mattmark (avec deux dates clés : 1965 et 1972). Dans chacun des deux cas, il s'agira de se concentrer sur trois objets permettant de donner une vue d'ensemble de l'époque : la situation suisse en termes de politique internationale, la situation économique ainsi que la situation des immigrés et de la gestion du marché de l'emploi suisse. Une fois ce contexte dressé, il nous sera possible de replacer Mattmark dans la trame et de mieux comprendre comment il a permis de cristalliser et matérialiser certaines problématiques.

IMMIGRATION, (ANTI)-COMMUNISME ET LA CATASTROPHE DE MATTMARK

La neutralité suisse, une ambivalence permanente

Après la deuxième guerre mondiale, la politique de Guerre froide qui se met en place marque profondément la ligne politique internationale adoptée par la Suisse. Le conflit armé a cessé mais c'est désormais une opposition sourde qui oppose les deux camps. Le découpage entre bloc de l'Est et bloc de l'Ouest semble profond et irrémédiable. La Suisse fait partie des très rares pays qui refusent de choisir un camp. Ce choix de neutralité sera pourtant secoué à la fois par des tensions internes et des pressions externes.

Cette prise de position particulière lui vaut notamment la méfiance des deux côtés et le pays doit tout d'abord « payer » sa neutralité pendant la guerre. La Suisse n'est pas invitée à se joindre aux Nations Unies en 1945, voit ses avoirs sur sol américain bloqués et ses entreprises ayant collaboré pendant la dernière guerre se retrouvent sur une liste noire (Altermatt, 2003:11-12). La situation initiale n'est donc que peu flatteuse et ce n'est qu'aux alentours des années 1960 que le courant s'inverse et que la Suisse parvient à exploiter au mieux cette position « à cheval », qui fait d'elle un des seuls points de passage et de communication entre les deux

blocs, ne souffrant pas du soupçon d'intérêt « personnel ». Il est important de noter ici que dans sa neutralité, la Suisse n'est pas non plus complètement insensible. Dans ses positions, le pays ne défend absolument pas le communisme et marque ainsi une distance moins grande vis-à-vis des Etats-Unis. Max Petitpierre, ministre des affaires étrangères, présentait ainsi le paradoxe de la neutralité suisse :

« Comment la Suisse pouvait-elle espérer rester neutre entre les deux camps <alors qu'en fait, de par sa position anticomuniste, elle appartient déjà à l'un d'eux> ? (...) N'est-ce pas une illusion de penser que l'on peut être contre le communisme, tout en restant neutre à l'égard d'un ou de plusieurs Etats dont le but est la destruction de tout ce qui n'est pas communiste »³⁰.

Malgré ces interrogations et ces doutes, la neutralité parviendra à s'imposer. Bien qu'elle ne soit pas totale dans les affinités vis-à-vis de chaque camp, elle le sera dans les faits et dans les actes. Il y a donc une différence entre les « préférences » politiques et les décisions officielles. Cette ambivalence se retrouve aussi entre la ligne officielle du gouvernement et les sentiments exprimés par la population. Trois événements particuliers permettent de révéler cette tension ainsi que les différences d'opinion qui traversent le peuple suisse. Le premier est la révolte hongroise de 1956 contre l'URSS. Largement suivies dans le pays, les violences subies par le peuple hongrois déclenchent une vague d'indignation et de colère. Celle-ci se traduit par une déferlante de sentiments anti-communistes. A ce moment, le Conseil Fédéral prend également position et condamne les événements qui se sont déroulés en Hongrie mais la réaction ne s'arrête pas là. Le pays et la population accueillent des milliers de réfugiés hongrois dans la foulée. Certains partis et groupes demandent même l'interruption des relations avec l'URSS et appellent au boycott de certains produits. Il faudra alors que le gouvernement suisse entre en action pour calmer les ardeurs afin de garantir le maintien de bons contacts avec le bloc de l'Est. « On

●
³⁰ Altermatt 2003 : 15.

essayait de jouer le jeu de la neutralité au niveau officiel, en partant de l'idée fort simple que si un individu ne peut pas être neutre, un Etat le peut » (Altermatt 2003 : 26). Le même phénomène se reproduit en 1961 lors de la construction du mur de Berlin (Altermatt 2003 : 31). Les sentiments anti-communistes ressurgissent à nouveau et font apparaître un décalage entre la position de neutralité officielle du gouvernement et le rejet du communisme qui se répand parmi la population. Le printemps de Prague en 1968 sera une fois encore l'occasion de raviver cette ambivalence. Similairement à 1956, la Suisse accueille des réfugiés et le Conseil Fédéral condamne (de manière prudente) l'intervention de l'URSS. Le pragmatisme dépourvu de vision politique semble l'emporter encore et toujours sur l'émotionnel (Altermatt 2003 : 34).

Pour résumer, la position suisse pendant la Guerre froide repose sur deux ambivalences. La première oppose de manière très visible l'opinion générale (engagée contre le communisme) à la ligne du pays qui se revendique neutre. La deuxième, plus subtile, oppose la neutralité des faits à la non-neutralité de pensée et d'idéologie. Au niveau officiel, le communisme n'est pas considéré comme un ennemi, mais il n'est pas traité en ami pour autant. Au niveau des individus, l'attitude est bien plus tranchée. Pour la population, le communisme, de par les violences qu'il fait subir aux peuples d'autres pays, est une menace.

L'une des interprétations de cette ambiguïté diplomatique trouve ses origines dans les relations commerciales importantes que la Suisse entretient alors avec l'URSS et conjointement, c'est en tant que concurrents économiques sérieux qu'elle envisage alors les Etats-Unis (Kreis 1993 : 369-370). Politiquement cependant, il ne fait aucun doute que le danger est perçu du côté de l'Est et les mesures prises pour garantir la sécurité de l'Etat en témoignent.

C'est probablement en réaction au coup d'Etat de Prague de 1948 que les autorités fédérales mettent en place le 12 janvier 1951 une ordonnance concernant les mesures préventives de sécurité d'Etat (Kreis 1993 : 322). Mis en place de manière secrète,

l'ordonnance en question ressemble de très près à celle déjà mise en place en 1939, à la différence qu'elle relève à présent des autorités civiles et non plus de l'armée.

Il revient à tous citoyens, et au-delà du secret de fonction et du secret professionnel, de dénoncer toute personne suspectée de pouvoir nuire à la sécurité de l'Etat. Est considéré comme suspecte « toute personne qui, sur la base d'informations suffisantes, pouvait dans certaines circonstances, menacer la défense et la sûreté intérieure du pays par des agissements belliqueux, des actes de sabotage, des activités de renseignement, de la résistance passive aux ordres des autorités ou de toute autre manière » (Kreis 1993 : 323).

Les polices cantonales établissaient alors deux listes ; la liste (V) composée de « suspects » et la liste (G) composée de « dangereux » (Kreis 1993 : 333). Ces listes, comme celles qui avaient été mises en place précédemment, étaient de nature préventive et devaient servir ensuite, en cas de troubles à la société, à arrêter au plus vite, et sous ordre du Conseil fédéral, les individus en question afin de limiter la propagation de révoltes et/ou de geler une potentielle organisation subversive (Kreis 1993 : 323). Quatre mois après sa mise en vigueur, soit en mai 1951, 670 personnes étaient ainsi notées sur liste (G) comme personnes dangereuses et 1774 sur liste (V), suspectées de pouvoir nuire à l'ordre public (p.338).

La posture des autorités face au communisme est complexe : « Le danger n'était (...) pas considéré comme imminent, mais comme sournois et progressant lentement. ». Quant au PdT, on le « considérait comme une force à tout moment susceptible d'agir sur ordre de Moscou lorsque le moment favorable se présenterait » (Kreis 1993 : 375). Selon l'analyse de Kreisi (1993), à partir du début des années 1950 et jusqu'à la fin des années 1968, le communisme est donc bien le principal « adversaire » de l'ordre établi, dans l'esprit des autorités helvétiques. Nous verrons dans la deuxième partie de ce travail comment cette conception quant à la protection de l'Etat évoluera au début des années 1970.

ECONOMIE SUISSE ET POLITIQUES MIGRATOIRES

« Prudence est mère de sureté »

Dès la seconde moitié de la deuxième Guerre mondiale, les prévisions des experts quant à l'économie suisse d'après-guerre sont très pessimistes. Parmi les différents facteurs explicatifs qui nourrissent ces prédictions de crise, on peut faire ressortir les suivants; la démobilisation militaire, une crise du commerce extérieur liée à la fin du conflit ou encore une trop forte incertitude du secteur industriel en vue d'une conjoncture d'après-guerre (Cerutti 1994 : 34-35). A travers son analyse des archives fédérales, Cerutti (1995) affirme que, au lendemain de la guerre, et bien que cette crise tant redoutée ne se profile pas, « Berne semble convaincue que le bien-être économique est provisoire et que la crise est inévitable » (Cerutti 1995 : 35, traduit par nous).

Contre toute attente, la fin de la guerre marque donc une reprise fulgurante de l'économie suisse. Les pays impliqués, détruits, sollicitent l'industrie suisse qui voit alors sa demande extérieure exploser. Face à cette forte demande, la main d'œuvre locale s'avère insuffisante et, avantage par rapport à ces concurrents européens, le secteur industriel suisse attire facilement une main d'œuvre étrangère qui lui coûte moins chère (Cerutti 1995 : 35).

En 1946, 75% des permis de travail sont accordés à des Italiens (Cerutti 1994 : 37). L'une des principales explications à cette large majorité italienne provient du fait qu'après la guerre, l'Italie constitue le seul pays frontalier à ne pas exercer une politique d'émigration stricte envers sa population. En 1960, la population italienne immigrée en Suisse représente 59,2% de la population totale immigrée. (Cerutti 1994 : 2-3).

Il n'est donc pas étonnant que *le premier accord signé par la Suisse avec un autre pays* en matière d'immigration soit conclu avec l'Italie le 22 juin 1948. Malgré que cette main d'œuvre étrangère soit es-

entielle à l'économie suisse, cet accord est représentatif d'une politique d'immigration pour le moins prudente. En effet, si l'Italie obtient un certain nombre de garanties écrites quant à un traitement équitable entre travailleurs suisses et italiens en termes de conditions de travail et de rémunération, il faut maintenant avoir travaillé au minimum dix ans avec des entreprises suisses avant de pouvoir faire une demande de droit de domicile, contre 5 ans jusqu'alors (Cerutti 1994 :39). Selon Cerutti, on peut expliquer une telle mesure par cette peur latente d'une régression fatale de l'économie suisse. La « conviction que la haute conjoncture économique n'était que provisoire, cette constante "obsession de la crise" pousse [les autorités helvétiques] à faire tout leur possible pour que les travailleurs étrangers ne puissent pas s'établir de manière stable » (Cerutti 1994 : 39, traduit par nous). Ce climat perdure jusqu'au milieu des années 1950. Dans une conférence publique donnée en 1954, le chef de la police, Monsieur Rothmund s'exprime ainsi :

« Il s'agit de faire en sorte que le nombre le plus petit possible de ces travailleurs étrangers parviennent à l'établissement et obtiennent ainsi une entière liberté dans l'exercice de leur activité professionnelle. Il faut que ceux qui en bénéficieront soient choisis soigneusement, en considération de leurs qualifications professionnelles et de leur caractère. De tels étrangers ne s'hâteront pas, le cas échéant, de faire appel aux caisses de chômage, mais au contraire ils rechercheront tout d'abord un autre travail, si nécessaire à l'étranger »³¹.

En ce qui concerne plus spécifiquement le Valais, le canton se voit dans l'obligation de se reconverter à la fin du conflit puisqu'il était particulièrement poussé par l'économie de guerre - industrie chimique, métallurgie et agriculture. Le Valais, pour sa part, traverse donc réellement « une grave crise dès 1946 » mais réagit rapidement en mettant en avant le potentiel de ses ressources naturelles. On compte cette année-là déjà, 16 projets hydro-électriques (Groupe Valaisan de Sciences Humaines 1992 : 128). Pour faire

³¹ Cité in Cerutti 1994 : 39.

face à cette reconversion économique, il s'avère que la main d'œuvre locale ne saurait suffire, « aussi, dès 1946, le marché cantonal du travail réserve une place toujours plus large aux travailleurs étrangers » (Groupe Valaisan de Sciences Humaines 1992 : 128). Comme dans le reste de la Suisse, l'immigration italienne représente la plus importante immigration de travailleurs pour la période qui nous concerne. Entre 1953 et 1961, 90% des autorisations de travail sont délivrées à des femmes et des hommes venus d'Italie (Groupe Valaisan de Sciences Humaines 1992 : 138).

Le secteur de la construction donne principalement droit à des permis saisonniers, ce qui représente un outil de régulation conjoncturelle important. Comme exemple, on peut citer la crise économique que connaît le Valais en 1974. Le nombre de travailleurs étrangers dans le secteur de la construction diminue alors de plus de moitié en deux ans, bien que l'effectif de la population active totale reste pourtant inchangé. Ceci permet de voir que cette diminution d'octroi de permis étrangers libère de l'emploi pour la population indigène (Groupe Valaisan de Sciences Humaines 1992 : 133).

La migration comme enjeu politique

Le contexte de Guerre froide qui s'installe dès le début des années 1950 a des conséquences directes sur l'histoire de l'immigration italienne en Suisse (Ricciardi 2013 : 81 ; Cerutti 1994 : 57). Entre 1949 et 1979, Ricciardi recense quelques milliers de cas d'expulsion d'italiens pour « activité communiste » (p. 81). C'est plus particulièrement après le début de la guerre de Corée en juin 1950, que les autorités suisses s'inquiètent d'une victoire potentielle du communisme en Italie. Le Parti Démocrate-Chrétien (PDC) dirige le gouvernement mais le Parti Communiste (PC) récolte une part non-négligeable des faveurs de la population. Berne est donc loin d'ignorer un potentiel transfert de cette influence « rouge » à travers l'immigration (Cerutti 1994 : 57-58).

Berne et le gouvernement italien apparaissent dans ce sens comme des alliés face au communisme, même si la coopération est parfois compliquée. En avril 1953, l'ambassadeur Reale demande à Berne de faciliter la participation des immigrés aux élections italiennes prévues en juin afin que le vote des italiens immigrés pèse dans la balance contre la popularité du parti communiste italien. En effet, des deux côtés de la frontière, les gouvernements supposent un vote modéré de la part des italiens immigrés en Suisse (Cerutti 1994 : 59). Des trains sont mis en place spécialement pour l'occasion afin que les travailleurs puissent rentrer voter.

C'est un double regard que la Suisse porte à la question du communisme ; d'un côté, elle est attentive aux événements politiques des pays qui l'entourent, et en même temps, elle prend une série de mesures internes pour surveiller et limiter l'expression de potentiels militants immigrés. Ainsi, le décret de *non-politisation* du 24 février 1948 prive toute personne non domiciliée en Suisse de s'exprimer en public à propos de politique sans autorisation préalable (Ricciardi 2013 : 70). Comme le fait justement remarquer Ricciardi, ce décret prive, en substance, les étrangers du droit fondamental d'expression et il sera bon nombre de fois mis en avant pour légitimer le renvoi de travailleurs italiens (Ricciardi 2013 : 70).

Si la Confédération peut ainsi réagir de manière proactive envers les suspects communistes italiens sur sol helvétique, elle possède une marge de manœuvre bien moins grande sur le soutien que reçoit le communisme (1) de la part de ses militants et sympathisants suisses et (2) de la part de l'opinion publique en Italie. La solidarité transnationale communiste existe en effet bel et bien. Lorsqu'au début des années 1950 naît officiellement la coopération entre le PCI (Parti Communiste Italien) et le PdT (Parti Suisse du Travail) à travers la *Fédération de langue italienne du Parti du Travail Suisse*, Berne ne peut alors que garder un œil attentif sur les membres qui gravitent autour de la Fédération, organisent des collectes pour le journal communiste italien *l'Unità* et participent activement à soutenir leurs « camarades » italiens lors de campagnes électorales (Cerutti 1994 : 60-61).

En juin 1955, vingt membres de la Fédération sont expulsés après que la police zurichoise ait été informée d'activités militantes communistes au sein d'une usine. Les vingt individus concernés sont accusés d'avoir créé une cellule communiste au sein de l'usine et d'avoir tenté de prendre en charge la commission régionale d'une des Colonie Libere Italiane de la région. « Fondée en 1943 par des militants antifascistes, ces dernières sont tenues par un statut à ligne politique neutre, et les autorités fédérales de police ont peur que les militants communistes s'y infiltrent » (Cerutti 1994 : 61-62).

Ici, comme dans d'autres cas, l'expulsion de travailleurs entraîne de vives réactions de la part de l'opinion publique italienne, ce qui « mène à des complications diplomatiques notables » avec la péninsule (Cerutti 1994 : 64, traduit par nous). Lorsqu'en décembre, Rome apprend que trois ouvriers italiens ont été licenciés de cette même usine pour des motifs politiques, elle décide de mettre en place un embargo de main d'œuvre italienne en direction de Winterthur et plus spécifiquement sur l'entreprise Sulzer en question (Cerutti 1994 : 64). Il faut voir derrière cette décision de Rome, l'importance de la pression à laquelle cette dernière est confrontée face au PCI. L'opposition gagne en effet en popularité à travers ces affaires d'expulsions, reprochant notamment au gouvernement démocrate-chrétien en place sa négligence envers ses citoyens émigrés et sa soumission à Berne sur la question.

Cette arrestation ainsi que les expulsions qui s'ensuivent constituent la dernière étape d'une activité de surveillance politique plus ou moins longue et les documents confisqués lors de l'arrestation font figure de preuves aux faits qui leur sont reprochés et légitiment l'application du décret de 1948 cité plus haut. Cependant, il semblerait que la « culpabilité » des personnes renvoyées ne soit pas toujours aussi limpide ou du moins aussi incontestable. Ainsi, on peut reprendre l'exemple donné par Ricciardi (2013 : 82) de cette famille expulsée et retenue coupable « d'activité subversive » pour avoir fait un don de trois francs à l'organe de langue italienne du Parti du Travail Suisse, « Il Lavoratore ».

Le 13 octobre 1963, face au nombre toujours croissant des expulsions opérées et parmi lesquelles des enfants sont parfois concernés, la Federazione delle Colonie Libere Italiane (FCLI) organise une manifestation publique à Zürich afin de réclamer le droit « d'être considérés comme des hommes sous tous ces aspects et non pas seulement comme une roue interchangeable d'un mécanisme de production » (Convegno 25 anni delle CLI in Svizzera, Zurigo 1968. SSZ, f. FCLIS, b. *Convegni anniversari FCLIS* – Ar 40.40.7. cité in Ricciardi 2013 : 84).

Bien que *qualitativement* très regardante et méfiante, la politique migratoire suisse est, jusqu'au début des années 1970, *quantitativement très libérale* et ce, comme nous l'avons vu, en raison d'une nécessité économique d'accès à une main d'œuvre abondante. Nous verrons dans la deuxième partie de ce travail de quelle manière évolueront ces politiques, à partir de 1970. Mais pour l'heure, et afin de continuer notre introspection du contexte historique qui nous concerne, il nous semble nécessaire d'avoir une vision relativement globale des relations industrielles suisses entre patrons et ouvriers à cette époque, et de mettre en exergue la manière dont les travailleurs étrangers s'y inséraient – ou pas.

RELATIONS INDUSTRIELLES « PACIFIÉES »

La paix du travail comme nouvelle valeur identitaire helvétique

La « paix du travail », notion faisant aujourd'hui partie intégrante de l'identité helvétique, « désigne une situation où les conflits collectifs entre employeurs et salariés sont résolus par la négociation, en renonçant à des mesures de lutte comme la grève et le lock-out³². » (Degen 2011). Cette situation est surtout tributaire de «

●
³²Le terme anglais « lock-out » désigne le fait qu'une entreprise décide d'interrompre complètement son activité face à la grève d'une partie de ces employés. Cette méthode vise à lutter contre la grève puisqu'elle revient à priver de salaire les employés non-grévistes.

conventions collectives de travail (CCT), « accords écrits passés entre des organisations de salariés et des employeurs [...] [et qui] fixent les conditions de travail [...] et régissent les rapports mutuels des partenaires sociaux » (Degen 2010). Dans les conventions collectives de travail, les différents cadres mis en place afin de garantir la paix du travail sont décrits.

Contrairement au mythe bien installé de « l'aptitude au consensus [comme] trait séculaire du caractère suisse », la Confédération a connu, dans les faits, une paix du travail relative qu'à partir de 1937 (Degen 2011). Pendant longtemps, la Suisse ne faisait aucunement figure d'exception en termes de conflits industriels et le phénomène des grèves n'y était d'ailleurs pas moins répandu. D'un point de vue fédéral, la première loi destinée à imposer explicitement la paix du travail pendant la durée d'une CCT est signée en 1942 (Degen 2011).

Les premiers débats publics quant à la possibilité que les entreprises et les salariés entretiennent des rapports plus étroits et consensuels voient le jour vers la fin des années 1920 (Degen 2011). C'est dans cette lignée qu'est signée pour la première fois en mai 1937, une convention entre patronat et syndicats du secteur horloger à Bienne. Face à un litige concernant les salaires et les vacances, une grève éclate en effet quelques mois plus tôt, suivie d'une riposte par un lock-out des employeurs. L'affaire étant amenée aux autorités fédérales, ces dernières proposent alors aux acteurs de se réunir autour d'un tribunal arbitral et d'éviter ainsi « de se voir imposer une solution par l'Etat » (Aubert 1981 : 169). Les deux parties trouvent un accord sur le conflit en question et le contrat signé est assorti d'une obligation de paix absolue :

« Les travailleurs s'engageaient à mettre un terme à la grève ; les employeurs, renonçant à tout dédommagement, promettaient de ne pas user de représailles. Conçue pour liquider un litige, la convention devait échoir le 31 décembre 1937. Cependant, satisfaits du mécanisme ainsi

créée, les parties décidèrent de poursuivre leurs relations dans le même cadre »³³.

Un accord de paix du travail est alors signé le 19 juillet 1937 entre syndicats et patronat de la métallurgie et des machines. C'est à partir d'un cas bien particulier qu'émergea très progressivement l'idée de paix du travail et que se multiplièrent les conventions collectives, étant inclus le renoncement de la part des syndicats d'utiliser des moyens de luttes directes tels que les grèves :

« La Paix du Travail recueillit ensuite une large approbation, à la faveur notamment du climat consensuel exigé par les circonstances de la Deuxième Guerre mondiale [...] [Dès lors,] patronat et syndicats se comportèrent comme des partenaires sociaux et défendirent d'une même voix les avantages de la paix du travail. Rares jusqu'à la fin des années 1960, les critiques se firent ensuite entendre »³⁴.

Main d'œuvre étrangère et organisations collectives de travail

Comment s'insère la main d'œuvre étrangère dans un tel contexte ? Martino Rossi (1970 : 66-68) donne quelques pistes d'explication. Loin de représenter un danger pour la paix du travail, la forte immigration de travailleurs étrangers en Suisse l'aurait, selon lui, favorisée. Plusieurs arguments explicatifs sont listés par l'auteur parmi lesquels l'aspect « provisoire » de la situation de ces travailleurs et leurs motivations principalement économiques concernant leur présence sur le territoire helvétique. En effet, sans perspective de s'installer de manière durable en Suisse les motivations des travailleurs à s'engager dans des actions revendicatives étaient probablement bien limitées. L'accord conclu en 1948 entre la Suisse et l'Italie mentionne l'égalité de traitement entre travailleurs

³³ Aubert 1981 : 169-170.

³⁴ Degen 2011.

étrangers et indigène comme principe juridique. Ainsi, juridiquement :

« Les disposition du Code des obligations relatives au contrat de travail valent indistinctement pour les Suisses et les étrangers [...] de même, la réglementation collective du travail ne prévoit pas de différences quant au traitement des travailleurs étrangers et des nationaux. Aucune des 1 500 conventions collectives de travail de caractère local et cantonal [...] ne contient des dispositions discriminatoires en ce qui concerne les conditions de travail et de rémunération de la main-d'œuvre étrangère »³⁵.

Dans les faits, évidemment, les choses ne sont pas aussi simples et c'est principalement le statut de saisonnier qui implique une large différence entre travailleurs étrangers et indigènes. En 1964, Giovanni Russo, journaliste italien, publie un livre d'enquête à la rencontre de ses compatriotes migrants. Il y rapporte notamment le témoignage d'Italiens rencontrés à travers la Suisse. L'un d'eux lui aurait alors dit :

« “Je gagne mieux qu'en Italie, mais je dois me contenter des baraques pour économiser sur le logement. Et puis, la loi nous contraint, nous, les étrangers, à faire toujours le même métier ; nous sommes à la merci du patron qui, tous les neuf mois, doit nous délivrer un certificat de travail [...]” [à cela, Giovanni Russo ajoute quelques paragraphes plus loin :] La condition des saisonniers est celle d'hommes ayant perdu tous droits civils, dépendant étroitement de leurs patrons qui peuvent décider de leur avenir, ne pouvant avoir ni maison ni famille, parce que cela compliquerait leur rapatriement »³⁶.

Si le contrat de travail permet juridiquement une égalité de traitement entre travailleurs suisses et étrangers, le statut de saisonnier, de par sa définition, ne permet donc pas à la main d'œuvre

étrangère une situation de travail et de vie stable, ce qui, de fait, les rend plus vulnérables et moins désireux de s'organiser dans des démarches revendicatives que leurs collègues suisses. En ce qui concerne les associations patronales, l'objectif premier est bien de retirer un maximum d'avantages d'une main d'œuvre abondante, peu qualifiée et désorientée culturellement (Ricciardi 2013 : 42).

Il faut enfin ajouter que la posture générale des syndicats suisses à cette époque ne tend pas vraiment à intégrer les travailleurs étrangers à leur organisation, ne serait-ce que parce qu'ils perçoivent l'arrivée de cette main d'œuvre comme une menace au niveau des salaires des nationaux (Cerutti 1994 : 47 ; Rossi 1970 : 66).

C'est donc dans ce contexte historique particulier que survient l'accident de Mattmark en Valais. Lors de cette période, les trois grands thèmes présentés précédemment sont emblématiques. Premièrement, le positionnement helvétique vis-à-vis du communisme est marqué par la neutralité. Mais cette posture se joue sur le fil, jonglant entre la ligne officielle du pays, les affinités informelles et le ressenti populaire. Tout est loin d'être uniforme dans la perception suisse du communisme. La deuxième guerre mondiale n'a pas seulement mené au climat généralisé de Guerre froide mais a également impacté la gestion suisse du secteur économique. Le pays, en adoptant une posture très prudente et méfiante vis-à-vis de son propre essor, prend le parti de se “servir selon sa volonté du moment” dans la réserve de main d'œuvre bon marché que constitue l'Italie. Ce deuxième aspect, ajouté aux particularités du monde du travail suisse et fonctionnant à double vitesse selon la nationalité des ouvriers, participe alors à la création d'une situation instable et difficile pour les travailleurs immigrés.

Ces questions de peur du communisme, de vision des étrangers comme ouvriers “secondaires” aussi bien du point de vue de leur traitement par les lois que de manière concrète dans leurs conditions de travail, se retrouvent soudainement cristallisés et prenant corps en 1965 lorsque survient la plus grosse catastrophe industrielle de l'histoire suisse.

³⁵ Rapport de la Commission chargée de l'étude du problème de la main-d'œuvre étrangère 1964.

³⁶ Russo 1966 : 188-192.

LES PROCÈS, L'OPINION PUBLIQUE ITALIENNE ET LES RELATIONS DIPLOMATIQUES

Début de détente et intérêt humanitaire

Jusqu'alors la Suisse s'était maintenue dans une position de neutralité quelque peu compliquée. Comme vu précédemment, cette neutralité n'était pas sans ambivalences et n'a permis à la Suisse que relativement tardivement à se faire une place importante sur la scène internationale comme intermédiaire entre les deux blocs. Alors qu'en 1968, le printemps de Prague avait contribué à une poussée d'anti-communisme en Suisse, l'année 1970 marque la chance d'un changement de direction. En effet, sous l'impulsion de Brejnev et de Nixon, le début de la détente entre les deux camps semble s'amorcer (Altermatt 2003 : 35) et le rapprochement des pays européens se concrétise dans le CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe). En 1972 s'ouvre la première phase de la conférence à Helsinki en Finlande. Celle-ci débouche sur un accord en 1973 quant aux « corbeilles³⁷ et aux mécanismes » de la CSCE (2003 : 38).

C'est dans la CSCE que la Suisse parvient à prendre de l'importance et à faire jouer sa neutralité comme outil pour faire avancer les négociations. Cette deuxième partie de la Guerre-froide est en effet fortement marquée par le rôle central joué par les N+NA, c'est-à-dire les pays neutres et non-alignés (2003 : 36). Alors qu'un dialogue frontal entre Est et Ouest est impossible à ce moment, la présence d'intermédiaires assurant la fonction de médiateurs permet aux discussions d'avancer sans qu'aucun ne se sente « céder ». Les conférences se déroulent parfois dans des climats plus tendus

³⁷ Les corbeilles sont des chapitres d'ordre du jour. Il en existe trois : 1) les questions relatives à la sécurité en Europe, 2) la coopération dans les domaines suivants : économie, science, technique et environnement, 3) coopération dans le domaine de l'humanitaire et des Droits de l'homme.

que d'autres et les N+NA effectuent alors un gros travail de déblocage.

Malgré ce bon début, les années 70 et 80 sont aussi secouées par des tensions de fond. L'invasion de l'Afghanistan par l'URSS en 1979 jette ainsi un grand froid sur la conférence se tenant à Madrid l'année suivante. Les discussions sont même abandonnées pendant plusieurs mois en raison des événements de Pologne (2003 : 43). En 1983, les tensions sont encore ravivées avec l'abattement d'un avion coréen par les soviétiques et aboutissent même au boycott de deux semaines d'Aeroflot³⁸ et de l'URSS. Heureusement, en 1986, la CSCE de Vienne débute dans un climat redevenu favorable et se clôt en 1989 avec l'adoption d'un texte final. Dès 1984, la bonne entente entre les deux blocs mène à des discussions plus directes et la nécessité de transiter par des intermédiaires tels que la Suisse s'amoindrit peu à peu. Altermatt soulève ici l'importance de la « nouvelle approche soviétique » sous Gorbatchev, qui accepte le principe de révocabilité du principe de non-ingérence en ce qui concerne les droits de l'homme. « A Vienne on sentait que la fin de la Guerre froide était imminente » (2003 : 47).

Comme il a été mentionné plus haut, la Suisse et d'autres états neutres ou non-alignés parviennent à se faire une place importante dans ce processus de « réconciliation ». Mais l'implication de la Suisse dans la question des Droits de l'homme mérite aussi d'être mentionnée. En 1970, elle exprime son souhait de s'engager sur les valeurs démocratiques et Jeanne Hersch (philosophe et professeure à Genève) propose « que la défense des droits de l'homme soit reconnue comme un principe de la politique étrangère suisse et devienne [...] le quatrième pilier d'une politique de neutralité active³⁹ » (2003 : 34). Un tel engagement est néanmoins lourd de conséquence puisqu'il implique une ingérence dans les affaires des autres états ainsi que l'acceptation d'un droit de regard extérieur.

³⁸ Aeroflot était la compagnie d'aviation de l'URSS.

³⁹ Les trois autres piliers sont 1) la solidarité, 2) l'universalité, 3) la disponibilité.

La convention européenne des droits de l'homme sera finalement ratifiée en 1974 et dès ce moment, la Suisse s'engage pour faire respecter ses principes le plus possible.

Le tableau international dresse donc une image plutôt positive et optimiste. La Guerre froide semble toucher à sa fin et les conflits s'essouffent peu à peu malgré quelques remous. Pourtant, la peur du communisme en Suisse est encore bien réelle et les tensions dans le monde du travail vis à vis des immigrés sont loin d'être résolues. Il importe donc d'approcher ces deux thèmes de près pour avoir une image complète de la situation en Suisse à l'époque, et non pas uniquement celle ayant trait aux « hautes sphères » de la négociation internationale.

DE LA PEUR DU COMMUNISME À CELLE DES “CRYPTO-COMMUNISTES”

Rappelons ici l'ordonnance secrète du 12 janvier 1951 dont nous avons fait mention dans la première partie de ce travail et évoquons l'évolution qui s'opère au début des années 1970 quant à la surveillance politique et la vision des autorités suisses en termes de sécurité nationale. Comment la figure de l'ennemi politique, danger pour l'ordre étatique, a-t-elle évolué suite aux tumultes qui agitent le monde occidental à la fin des années 1960 ?

Au début des années 1970, le fichier des suspects (V) devient le « fichier des extrémistes ». Ce fichier est alors établi au niveau fédéral sur la base d'informations envoyées régulièrement par les polices cantonales. Une seule personne est responsable de sa gestion et aucun critère formalisé ne lui permet d'établir qui se doit d'y figurer ou non (Kreis 1993 : 67-69). Les individus fichés de l'échantillon analysé par Kreis, ont majoritairement été identifiés comme membres ou sympathisants du Parti du Travail, puis en deuxième position, comme sympathisants de mouvements Trotskistes. Jusqu'ici, peu d'évolution par rapport à la décennie des années 1950. Cependant, les affiliations qui justifient la surveillance politique s'étendent à un spectre plus large de l' « extrême-

gauche » puisqu'on retrouve en troisième position, des individus identifiés comme proches d' « organisations progressistes suisses », qu'on appelle aussi plus communément « les nouveaux mouvements sociaux » (Kreis 1993 : 75).

De plus, les individus entrent dans la catégorie « extrémistes » pour des raisons bien plus diverses et variées qu'auparavant. « On peut certes entrer dans le cercle des extrémistes par le seul fait d'appartenir à un parti ou à une organisation considérée comme extrémiste ou pour avoir manifesté des opinions d'extrême-gauche. Mais en général, appartenance et opinion conduisent à des engagements concrets » (Kreis 1993 : 80) :

- participation à certaines réunions privées ;
- participation à certaines assemblées publiques ;
- participation à des manifestations publiques ;
- candidat à des élections ;
- distribution de tract et vente de journaux, collage d'affiches, récolte de signature ;
- fréquentation de lieux alternatifs ;
- membres de certaines associations ;
- abonnement à certaines publications ;
- contact téléphonique avec une personne sous écoute ;
- relations familiales avec des personnes déjà fichées ;
- contacts avec des personnes déjà fichées.

Kreis a notamment classé par thèmes typologiques, les différentes manifestations auxquelles les personnes fichées de l'échantillon avait participé. On y retrouve une grande diversité de thèmes auxquels le Parti du Travail est très peu lié (hors la thématique du

travail), mais qui font plutôt référence aux nouveaux mouvements sociaux (Kreis 1993 : 81) :

- *Pacifisme* : principalement mouvements anti-militaires ;
- *Ecologie* : principalement mouvements antinucléaire ;
- *Solidarité* : mouvements en faveur des réfugiés, des droits de l'homme et de la libération de peuple ;
- *Autonome urbain* : mouvements en faveur de lieux alternatifs, pour la libération des détenus, contre la répression d'Etat.
- *Travail* : manifestations en rapport avec le chômage, les licenciements, les salaires, la durée du travail, ainsi que la fête du 1er mai.

Pour Kreis, « la conviction selon laquelle les maîtres de l'Union soviétique pouvaient mener une guerre de conquête acharnée et les communistes en profiter pour trahir dans leur propre pays en jouant les putschistes, cette conviction donc avait faibli » (Kreis 1993 : 385). Cependant, « l'apparition de "la nouvelle gauche" brouilla la perception de la situation ». Si ce terme apparu au début des années soixante, est utilisé par les mouvements en question pour se désigner eux-mêmes comme *un contre-discours à « l'orthodoxie communiste »*, les distinctions et classifications parmi ces nouveaux « milieux de gauche » par les autorités fédérales s'avère difficile – notamment parce que dans les faits, de nombreuses imbrications existent entre ces différents mouvements - et finissent bien souvent par être décrits comme du « crypto-communisme » (Kreis 1993 : 403).

A la fin du mois de novembre 1989, une commission d'enquête parlementaire sur le Département Fédéral de Justice et Police constituée dans le cadre d'une autre affaire, met en lumière l'activité secrète de la police politique fédérale et l'existence de plus de 900 000 fiches de renseignements concernant des citoyens « suspects ». Parmi le fichier principal, 20% sont d'origine Suisse et 80% sont d'origine étrangère (Kreis 1993 : 28). « Si l'on se réfère à l'origine des personnes, on constate une nette prédominance des

ressortissants des pays communistes [...] et un effectif marqué pour la Turquie [...], l'Italie et la RFA » (Kreis 1993 : 29).

ECONOMIE ET MIGRATION

Dès le début des années 1960, la politique migratoire libérale alors en place, fondée sur l'idée « qu'une fois gagné un certain montant d'argent [les travailleurs étrangers] retourneraient dans leur pays d'origine, commence à créer des tensions » (Piguet, Mahnig 2000 : 4). Les autorités fédérales décident alors d'intervenir pour restreindre l'immigration par des systèmes de plafonnement, qui s'avèrent cependant inefficaces⁴⁰. Piguet et Mahnig (2000 : 4) mettent en avant trois facteurs principaux pour expliquer les changements de politiques migratoires se mettant en place en 1970 : « une surchauffe de l'économie » qui mène à l'inflation, les pressions du gouvernement Italien afin que ses ressortissants obtiennent de meilleures conditions, et « l'émergence d'un courant xénophobe dans l'opinion publique ». Selon les auteurs (2000 : 12), la Suisse a alors frôlé, durant la décennie 1960-1970, « une crise politique majeure » et malgré l'échec des initiatives xénophobes telles que celle de Schwarzenbach, Berne s'est vue forcée à adopter une *politique migratoire de stabilisation* interprétée comme « un compromis entre les intérêts des milieux économiques et les objectifs des mouvements xénophobes » (2000 : 13).

Le 16 mars 1970 est donc mis en place un arrêté fédéral qui « prévoit pour la première fois de fixer tous les 12 mois un quota annuel pour l'admission de nouveaux travailleurs sur la base du nombre de ceux qui ont quitté la Suisse » (2000 : 3). Afin de pouvoir fixer ces quotas et les faire respecter, les cantons et les communes se voient dans l'obligation de communiquer régulièrement les informations relatives à leur population étrangère auprès des autorités fédérales (identité, statut juridique, changement d'état civil, lieu de résidence, profession). « La politique de stabilisation

●
⁴⁰ Pour plus de détails, c.f. Piguet, Mahnig 2000.

mène donc à la création d'un instrument de contrôle des étrangers que l'Etat suisse n'aurait pas les moyens légaux de créer pour les citoyens suisses » (2000 : 14).

C'est suite à un processus de négociation avec les cantons, les patrons et les différents partenaires sociaux que les quotas sont fixés. De nombreux contacts informels entre pouvoir économique et pouvoir politique sont alors en faveur des organisations patronales et aux dépens des syndicats (2000 : 14). Cependant, les quotas annuels restent au-dessous du nombre de travailleurs souhaités par les entreprises [et] la "politique de contingentement" exerce clairement l'effet escompté sur l'immigration annuelle de travailleurs qui passent de 70'000 à un peu plus de 50'000 entre 1970 et 1971 » (2000 : 16).

C'est en 1975 que l'effectif absolu des étrangers diminue pour la première fois depuis 1945 (2000 : 19). Cependant, selon les auteurs, le principal facteur explicatif de ce renversement de tendance serait davantage attribuable au contexte de crise économique internationale dû au choc pétrolier, qu'à l'application d'une politique fédérale.

MATTMARK, NOUVEAU SYMBOLE DE LA LUTTE ?

Le début des années 70-90 se déroulent dans un contexte plus tendu que les décennies précédentes, avec d'un côté la peur du communisme qui s'élargit et se concrétise dans les fiches de Kreis, de l'autre une tension croissante vis à vis des étrangers compte tenu de la peur généralisée quant au futur de l'économie suisse et au-delà de tout cela, le climat répressif dans plusieurs pays étrangers, comme l'Espagne avec Franco ou le Portugal sous Salazar.

C'est à ce moment de la grande Histoire (suisse et internationale) que celle de Mattmark reprend. L'imbrication de ces deux niveaux est alors essentielle pour comprendre au mieux les réactions que déclenche le procès. Il s'ouvre seulement 7 ans après l'effondrement du glacier et se joue en deux parties. Le premier

procès se déroule au printemps 1972 et se solde par l'acquittement complet des accusés. Plusieurs mois plus tard, en automne, le même jugement est rendu en appel et la charge du procès est alors attribuée aux familles des victimes. Chacun de ces deux acquittements déclenche alors deux réactions d'opposition, mais de nature différente. Alors qu'une manifestation publique est organisée en Mars 1972, c'est un incident isolé qui se produit au consulat suisse de Florence en Octobre de la même année.

Ces deux nouveaux épisodes s'insèrent, comme nous allons le voir, dans une double histoire qu'il faut garder en tête. La première, évidente, est celle de Mattmark et de la tragédie du plus grand accident industriel de Suisse. La deuxième est celle d'une « lutte des classes » et du refus de l'autorité « patronale ».

Mattmark comme moment de rassemblement

Comme mentionné précédemment, une manifestation est organisée à Genève le 18 mars 1972 pour protester suite à l'annonce du jugement. Pour ce faire, plusieurs organisations se regroupent, parvenant à rassembler près de 700 manifestants. On compte parmi celles-ci : l'*Union des syndicats*, le *Parti socialiste*, le *Parti du Travail* mais aussi des associations ouvrières italiennes et espagnoles. Des tracts sont notamment distribués par le *Comité Unitaire de lutte* dans les milieux ouvriers dans les jours précédents pour encourager leur participation. Pour ces groupes, les revendications portent sur le procès de Mattmark et, lors des discours de fin de cortège, c'est le thème principal abordé avec celui de la sécurité au travail.

Ils ne manifestent pourtant pas seuls et c'est la présence de ces autres acteurs qui donne une autre lecture de l'événement. Des membres d'organisations comme la *Ligue marxiste révolutionnaire*, le *Movimento giovanile progressista* (mouvement de jeunesse progressiste), le groupe *Emigration-Impérialisme*, des membres du *Parti communiste suisse* ou encore du *Centre de liaison politique* répondent à l'appel de manifester. C'est au niveau des revendications politiques

que la différence notable entre le premier peloton et celui-ci apparaît. A la différence des premiers qui manifestent contre l'acquittement des 17 accusés, ce deuxième regroupement perçoit Mattmark comme la pointe d'un problème plus général.

Le dossier de police⁴¹ détaillant la manifestation mentionne plusieurs actions entreprises dans les journées précédentes qui découlent de la même logique. La *Ligue marxiste révolutionnaire* a procédé à un placardage nocturne avec les messages « Shah d'Iran Assassin » ou encore « Avec l'Espagne en lutte ! » tandis que le mouvement de jeunesse progressiste a collé une autre affiche en Ville de Genève (voir ci-dessous). Le texte, « *Assassins ! La lutte des classes sera votre Mattmark* », montre clairement le lien qui se construit entre l'événement singulier de 1965 et un combat plus important. Pour les individus de la deuxième partie du cortège, les 7 ans de recul entre la catastrophe et le procès ont mis de la distance vis-à-vis de l'événement et ont également permis d'en faire le symbole d'un problème plus grand. Ce n'est désormais plus contre des patrons que l'on se bat, mais contre le patronat de manière générale. La manifestation est alors un moment qui sert à afficher son soutien, mais aussi à mettre en avant d'autres événements d'actualité ; Mattmark fait désormais partie d'un tout.



Les enjeux diplomatiques

Le dernier incident important dans la narration de Mattmark se déroule cette fois à l'étranger, en Italie. Le 18 octobre 1972, soit quelques jours après le deuxième acquittement, le Consulat suisse à Florence écrit au DPF à Berne pour lui faire part de l'incident suivant : dans l'entrée de l'immeuble le concierge a retrouvé trois grandes feuilles sur lesquelles étaient écrits des slogans en italien ainsi qu'un drapeau suisse bricolé avec un svastika dessiné dessus à la main. L'apposition d'une croix gammée sur le drapeau et les slogans virulents témoignent d'une réelle colère et d'une forte

⁴¹ Fait partie du dossier : E4320CH#1994/76#559Y, Mattmark Agitation it. Kommunisten, Agitatoren und Propagandisten, 1965-1972, tout comme l'affiche montrée sur cette page.

agressivité vis-à-vis de la Suisse. Pour comprendre les faits reprochés, il suffit de traduire ces messages :

« Florence ! Saviez-vous que les italiens en Suisse ne sont pas servis par le service public, ils nous massacrent avec des coups dans l'estomac. Que nous sommes considérés comme des déchets et les déchets du peuple Méditerranéen ? Florence ne restera pas impassible ! »

« Florence ! Nous ne resterons pas impassible face à ces « barbares », ces « assassins », ce pays raciste, ce peuple sans Histoire et dangereux pour l'unité de l'Europe. Florence ne restera pas impassible ! »

Une fois encore, le niveau est rehaussé puisque c'est ici la Suisse toute entière, et plus précisément son sens de la justice, qui est pointée du doigt. Ce que l'on reproche dépasse maintenant les considérations de classe et concerne la manière dont la Suisse traite sa population immigrée en termes d'injustice et de cruauté. Mattmark est alors vu comme un problème « suisse ». Le Consul général de Suisse établit lui-même un lien avec le procès et indique qu'il doit être :

« mis en corrélation avec les articles parus dans la presse après la fin du procès en appel relatif à la catastrophe de Mattmark. D'après [ses] observations, le public a été choqué non seulement pas l'acquittement des inculpés, mais aussi – et là [il ne peut] que les comprendre – que les frais de justice aient été mis à la charge des familles des victimes ».

L'opinion publique italienne est loin d'être bien disposée vis-à-vis de la Suisse et la triple critique articulée par les autorités publiques italiennes, la presse et les instances religieuses ne font qu'accentuer la tension générale. On retrouve dans l'analyse du journal *La Suisse* (Cattacin et al., 2015 : 94-109) une description de celles-ci. Il relate une note produite par Rome pour qui « une protection plus poussée du travail réalisé dans des situations périlleuses [...] serait tout à l'avantage et des travailleurs émigrés et des

pays qui leur offrent l'hospitalité » (ATS/AFP, *La Suisse*, 07.10.1972, p.35).

Un politicien italien demande d'ailleurs s'il ne faut pas voir « dans la décision du tribunal suisse 'un nouvel épisode qui confirmeraient l'existence de préjugés, particulièrement à l'égard des émigrés italiens' ». La critique par la presse concerne trois journaux particulièrement (*Il Popolo*, *L'Avanti !* et *L'Unità*), bien que le reste s'accorde à critiquer le jugement aussi. Pour eux, l'acquittement des ingénieurs et des chefs de chantier « renforce le doute que l'argent, les profits et les intérêts matériels, et non pas le prix des vies humaines comptent seulement aux yeux des tribunaux suisses' » et sont d'avis que « les normes appliquées ont été codifiées en Suisse de façon à défendre, en toutes circonstances, le profit des patrons et des entreprises, sans jamais tenir compte de la vie des ouvriers et plus spécialement de la vie des immigrés » (ATS/AFP, *La Suisse*, 07.10.1972, p.45).

Le dernier pilier de la critique est l'Eglise protestante italienne qui envoie une lettre ouverte aux églises suisses sensibles à la thématique de l'immigration pour leur demander « de partager avec [eux] le sentiment de détachement et de colère que d'innombrables travailleurs immigrés nourrissent à l'endroit du pays qui les héberge, face à une situation que de leur point de vue et sur la base de leurs expériences, ils ne peuvent ressentir que comme profondément injuste » (ATS/SPP, *La Suisse*, 18.10.1972, p.45).

On imagine facilement comment le sentiment de colère initial du peuple italien a pu être renforcé par les critiques d'instances officielles, participant alors à un nouveau changement d'échelle et de lecture de la catastrophe de Mattmark. Celle-ci n'est plus la conséquence de l'irresponsabilité de quelques ingénieurs ou d'un système d'exploitation des ouvriers mais bien la concrétisation de la cruauté et de la froideur dont la Suisse fait preuve face aux ouvriers italiens qui travaillent pour elle.

Ce glissement depuis l'action locale, puis à la manifestation, jusqu'à l'intrusion dans le consulat montre une triple escalade. Au niveau « géographique » simplement, les revendications s'éloignent

progressivement du lieu de l'incident, qui perd de sa matérialité peu à peu pour gagner en symbolique. Comme mentionné précédemment, la portée des critiques se modifie aussi pour passer des patrons au patronat et finalement au système suisse tout entier. Finalement, la nature même des actions mérite d'être relevée : on passe d'une action « secrète » et à vocation d'aide, à une manifestation publique sans violence, pour aboutir finalement à « l'attaque » du consulat visant cette fois à faire peur et à mettre en garde.

CONCLUSION

Les événements et réactions liés à Mattmark prennent effectivement un sens nouveau à la lumière du double contexte (national et international) dans lequel évolue la Suisse à cette époque. Que ce soit avec les marques de la Guerre froide, le pessimisme concernant l'économie menant à une extrême prudence quant à la gestion de l'immigration ou la réalité du monde du travail (particulièrement pour les ouvriers étrangers), on remarque rapidement l'importance du contexte environnant dans ce cas précis.

On peut aussi noter une relation à double sens entre l'histoire et Mattmark, puisque si la première aide à donner du sens aux événements et aux sentiments liés au deuxième, Mattmark sert aussi « d'exemple » concret qui met à jour ces thématiques, qui bien qu'elles soient centrales et importantes, peinent parfois à être visibles et « accessibles » à tous. Les thèmes de l'anti-communisme, de l'immigration, des conditions de travail et de l'économie suisse prennent ici corps lors de la catastrophe et leurs changements deviennent alors visibles au fil du temps au fur et à mesure que la « petite histoire » de Mattmark avance.

Le 50^{ème} anniversaire de Mattmark, qui tombe cette année, est l'occasion idéale pour raviver le souvenir de la catastrophe mais aussi la « mémoire suisse » de manière plus générale. Ce travail de remémoration est d'autant plus important qu'une grande partie de la population (notamment les jeunes) ne connaît que trop peu cet

épisode de l'histoire suisse et les problématiques qui l'entouraient à l'époque.

BIBLIOGRAPHIE

- ALATERMATT CLAUDE (2003). *La politique étrangère de la Suisse*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- AUBERT GABRIEL (1981). *L'obligation de Paix du Travail. Etude de droit Suisse et comparé*. Genève : Mémoires publiés par la Faculté de droit de Genève.
- BADOUX HÉLI (1977). « L'oeuvre géologique de Nicolas Oulianoff », *Bulletin des laboratoires de géologie, minéralogie, géophysique et du musée géologique de l'Université de Lausanne* (226) : 415-443.
- CATTACIN SANDRO, RICCIARDI TONI, RADU IRINA (éds) (2015). *La Catastrophe de Mattmark dans la presse. Analyse de presse écrite*. Genève : Département de sociologie de l'Université de Genève.
- CERUTTI MAURO (1994). « Un secolo di emigrazione italiana in Svizzera (1870-1970), attraverso le fonti dell'Archivio federale », *Etudes et sources. Publication des Archives fédérales Suisse* (20) : 11-104.
- DEGEN BERNARD (2010). « Convention Collective », *Dictionnaires Historique Suisse*. <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16534.php> (consulté le 07.05.2015).
- DEGEN BERNARD (2011). « Paix du Travail », *Dictionnaire Historique Suisse*. <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16535.php> (consulté le 07.05.2015).
- GROUPE VALAISAN DE SCIENCES HUMAINES (1992). *Le Valais et les étrangers. XIXe-XXe*. Sion : Société et culture du Valais contemporain.
- KREIS GEORG (1993). *La protection politique de l'Etat en Suisse*. Bern : Haupt.
- LEHMANN PIERRE (1968). *L'influence de la main-d'oeuvre étrangère sur l'économie Suisse*. Aarau : Imp. Keller.
- PIGUET ETIENNE, MAHNIG HANS (2000). « Quotas d'immigration : l'expérience Suisse », *Cahiers de Migrations Internationales* (37) : 1-42.
- OFFICE FÉDÉRAL DE L'INDUSTRIE, DES ARTS ET MÉTIERS ET DU TRAVAIL (1964). « Le problème de la main d'oeuvre étrangère », *Rapport de la Commission chargée de l'étude du problème de la main-d'oeuvre étrangère*, Bern.
- RICCIARDI TONI (2013). *Associazionismo ed Emigrazione. Storia delle Colonie Libere e degli Italiani in Svizzera*. Roma-Bari : Laterza.

ROSSI MARTINO (1970). « Sviluppo economico e immigrazione di manopera estera in Svizzera della seconda guerra mondiale al 1963/64 », in Soldini Sandro [and all] (1970). *L'immigrazione in Svizzera* : 39-66.

RUSSO GIOVANNI (1966). *Quinze millions d'Italiens déracinés*. Paris : Les éditions ouvrières.

ARCHIVES FÉDÉRALE SUISSES

E4320CH#1994/76#559Y, Mattmark Agitation it. Kommunisten, Agitatoren und Propagandisten, 1965-1972

Dans la même collection

Sociograph n°1, 2007, *Monitoring misanthropy and rightwing extremist attitudes in Switzerland, An explorative study*, Sandro Cattacin, Brigitta Gerber, Massimo Sardi, Robert Wegener.

Sociograph n°2, 2007, *Marché du sexe et violences à Genève*, Àgi Földhàzi, Milena Chimienti.

Sociograph n°3, 2007, *Évaluation de la loi sur l'intégration des étrangers du Canton de Genève*, Sandro Cattacin, Milena Chimienti, Thomas Kessler, Minh-Son Nguyen et Isabelle Renschler.

Sociograph n°4, 2008, *La socio et après? Enquête sur les trajectoires professionnelles et de formation auprès des licencié-e-s en sociologie de l'Université de Genève entre 1995 et 2005*, Stefano Losa et Mélanie Battistini, avec Gaëlle Aeby, Miriam Odoni, Emilie Rosenstein, Sophie Touchais, Manon Wettstein.

Sociograph n°5a, 2009, *Marché du sexe en Suisse. Etat des connaissances, best practices et recommandations, Volet 1 – Revue de la littérature*, Géraldine Bugnon, Milena Chimienti avec la collaboration de Laure Chiquet.

Sociograph n°5b, 2009, *Der Sexmarkt in der Schweiz. Kenntnisstand, Best Practices und Empfehlungen, Teil 1 – Literaturübersicht*, Géraldine Bugnon, Milena Chimienti unter Mitarbeit von Laure Chiquet.

Sociograph n°6a, 2009, *Marché du sexe en Suisse. Etat des connaissances, best practices et recommandations, Volet 2 – Cadre légal*, Géraldine Bugnon, Milena Chimienti, Laure Chiquet.

Sociograph n°6b, 2009, *Der Sexmarkt in der Schweiz. Kenntnisstand, Best Practices und Empfehlungen, Teil 2 – Rechtsrahmen*, Géraldine Bugnon, Milena Chimienti, Laure Chiquet.

Sociograph n°7, 2009, *Marché du sexe en Suisse. Etat des connaissances, best practices et recommandations, Volet 3 – Mapping, contrôle et promotion de la santé dans le marché du sexe en Suisse*, Géraldine Bugnon, Milena Chimienti, Laure Chiquet avec la collaboration de Jakob Eberhard.

Sociograph n°8, 2009, «*Nous, on soigne rien sauf des machines*». *Le pouvoir in-soupçonné des aides-soignants en Anesthésie*. Sous la direction de Mathilde Bourrier. Aristoteles Aguilar, Mathilde Bourrier, Ekaterina Dimitrova, Solène Gouilhers, Marius Lachavanne, Mélinée Schindler, Marc Venturin.

Sociograph n°9, 2011, *The legacy of the theory of high reliability organizations: an ethnographic endeavor*. Mathilde Bourrier (Sociograph – Working Paper 6).

Sociograph n°10, 2011, *Unitarism, pluralism, radicalism ... and the rest ?* Connor Cradden (Sociograph – Working Paper 7).

Sociograph n°11, 2011, *Evaluation du projet-pilote Detention, Enjeux, instruments et impacts de l'intervention de la Croix-Rouge Suisse dans les centres de détention administrative*. Nathalie Kakpo, Laure Kaeser et Sandro Cattacin.

Sociograph n°12, 2011, *A nouveau la ville ? Un débat sur le retour de l'urbain*. Sous la direction de Sandro Cattacin et Agi Földhàzi.

Sociograph n°13, 2011, *Capital social et coparentage dans les familles recomposées et de première union*. Eric D. Widmer et Nicolas Favez. Avec la collaboration de Gaëlle Aeby, Ivan De Carlo et Minh-Thuy Doan.

Sociograph n°14, 2012, *Les publics du Théâtre Forum Meyrin : Une étude à partir des données de billetterie*. Sami Coll, Luc Gauthier et André Ducret.

Sociograph n°15, 2013, *Migrations transnationales sénégalaises, intégration et développement. Le rôle des associations de la diaspora à Milan, Paris et Genève*. Jenny Maggi, Dame Sarr, Eva Green, Oriane Sarrasin, Anna Ferro.

Sociograph n°16, 2014, *Institutions, acteurs et enjeux de la protection de l'adulte dans le canton de Genève*. Sous la direction de Mathilde Bourrier. Alexandre Pillonel, Clara Barrelet, Eline De Gaspari, Maxime Felder, Nuné Nikoghosyan, Isabela Vieira Bertho.

Sociograph n°17, 2015, *Recensions 1983-2013*, André Ducret, Avant-propos de Jacques Coenen-Huther.

Sociograph n°18, 2015, *Un lieu pour penser l'addiction. Evaluation de l'Académie des Dépendances*, Anne Philibert et Sandro Cattacin.

Sociograph n°19, 2015, *Cohabitation, connivences et antagonismes. Enquête sociologique dans six rues de Genève*. Sous la direction de Maxime Felder, Sandro Cattacin, Patricia Naegeli et Alessandro Monsutti.

Sociograph n°20, 2015, *La catastrophe de Mattmark dans la presse. Analyse de la presse écrite*. Edité par Sandro Cattacin, Toni Ricciardi et Irina Radu. Avec Yasmine Ahamed, Lucie Cinardo, Caroline Deniel, Dan Orsholits, Steffanie Perez, Elena Rocco, Julien Ruey, Katleen Ryser, Cynthia Soares et Karen Viadest.

Toutes les publications se trouvent en ligne sous :
www.unige.ch/sciences-societe/socio/sociograph

